



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
REGULAR MEETING

March 19, 2019, 6:30 pm
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. **Opening of the meeting**

The meeting is scheduled to begin at 6:30 pm in order to allow for a closed session.

The portion of the meeting that is open to the public begins at 7:15 pm.

2. **Prayer**

1

3. **Adoption of the agenda**

4. **Disclosure of pecuniary interests**

3

5. **Closed Meeting**

5.1 **Salary Review - Update**

6. **Closed Meeting report**

7. **Announcements**

8. **Comment/Question Period**

Note: Members of the public may come forward to the podium and after seeking permission from the Presiding Officer, shall state their name and direct their question/comment on any matter which is related to any item included in this agenda to the Presiding Officer.

The maximum time allowed in all circumstances for a question/comment shall be three (3) minutes per person per meeting. There shall be a maximum of 30 minutes dedicated to the question/comment period. Any unasked questions/comments due to the time restriction may be submitted in writing to the Clerk.

At no time shall this question period be taken by members of the audience to make speeches or accusations.

9. Council Members' Items

10. Consent Items

Note: All items listed in this section of the agenda will be subject to approval under one non-debatable, non-amendable motion. Should any member of Council wish to hold a discussion or engage in debate on one of these items, he or she is required to ask for the item to be considered separately before a vote is taken.

10.1 Adoption of the minutes of the following meetings:

- a. Regular meeting of March 4, 2019 5
- b. Committee of the Whole of March 4, 2019 17

10.2 Receipt of the minutes of the following meetings:

- a. Committee of Adjustment - November 15, 2018 29
- b. Planning Committee - February 6, 2019 53

10.3 The following recommendations from Committee of the Whole of March 4, 2019

- a. Resolution to approve an exemption under the Fence By-law for Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court 61
- b. Resolution to authorize Community Services to solicit proposals for the management of an annual program for the Optimiste Performance Hall 69
- c. Resolution to authorize the signature of an agreement with the Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region 193

10.4 Resolution to adopt the 2019 workplace violence, harassment, and sexual harassment Policy 199

10.5 Resolution to adopt the Performance Management Policy 213

10.6 Resolution to adopt the accounts paid from February 11, 2019, to March 10, 2019, in the amount of \$3,371,301.11 223

10.7 Resolution to adopt the salaries paid from January 27, 2019, to February 23, 2019, in the gross amount of \$838,801.85 and net amount of \$582,177.34

| | | |
|------------|---|-----|
| 11. | Committee/Staff Reports | |
| 11.1 | Zoning and Official Plan Amendments – Lot 106 and Block 287 Plan 50M-308, Block 554 Draft Plan of Subdivision Morris Village Stage 5, Pt Lot D, concession 8 – Spacebuilders Ottawa Ltd. | 227 |
| 11.2 | Modifications to the Engineer`s Report for the Pilon Municipal Drain | 263 |
| 11.3 | Fire/EMS Station – Funding to cover deficiencies in the EMS portion | 289 |
| 12. | By-laws | |
| | Note: All items listed in this section of the agenda will be subject to approval under one non-debatable, non-amendable motion. Should any member of Council wish to hold a discussion or engage in debate on one of these By-laws, he or she is required to ask for the item to be considered separately before a vote is taken. | |
| 12.1 | 2019-32 - MOU Water Project with the Nation Municipality | 295 |
| 13. | Confirmatory By-law | 311 |
| 14. | Adjournment | |



CORPORATION DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE

le 19 mars 2019, 18 h 30

Council Chambers

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 18h30 afin de permettre une session à huis clos.

La section de la réunion ouverte au public débute à 19h15.

2. Prière

1

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

3

5. Réunion à huis clos

5.1 Révision salariale - Mise-à-jour

6. Rapport de la réunion à huis clos

7. Annonces

8. Période de Questions/Commentaires

Note: Les membres du public sont invités à se rendre au podium et après avoir reçu la permission du président de l'assemblée, doivent se nommer et adresser leur question et/ou commentaire sur tout sujet qui est relié à n'importe quel item qui figure à l'ordre du jour au président de réunion.

Le temps maximal accordé pour une question/commentaire dans toutes circonstances est de trois (3) minutes par personne par réunion. Il y aura un maximum de 30 minutes consacrés à la période de questions/ commentaires. Toutes questions et/ou commentaires qui n'ont pas été adressés par faute de temps peuvent être soumis par écrit à la greffière.

En aucun cas, cette période de questions/ commentaires ne peut être utilisée par les membres du public pour faire des discours ou porter des accusations.

9. Items des membres du Conseil

10. Items par consentement

Note : Les items énumérés dans cette section de l'ordre du jour seront sujet à être considéré pour approbation sous une résolution qui n'est pas sujette au débat et non-modifiable. Si un membre du conseil désire engager une discussion ou un débat par rapport à un de ces items, il/elle doit demander que l'item soit considéré séparément avant que le vote ait lieu.

10.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 4 mars 2019 5
- b. Comité plénier du 4 mars 2019 17

10.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Comité de dérogation - 15 novembre 2018 29
- b. Comité d'aménagement - 6 février 2019 53

10.3 Les recommandations suivantes du comité plénier du 4 mars 2019

- a. Résolution pour approuver une exception au règlement sur les clôtures pour Pierre Lafontaine au 25 Clarence Court 61
- b. Résolution pour autoriser les Services Communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste 69
- c. Résolution pour autoriser la signature de l'entente avec le Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region 193

10.4 Résolution pour adopter la politique sur à la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail 199

10.5 Résolution pour adopter la politique sur la gestion de performance 213

10.6 Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 11 février 2019 au 10 mars 2019 au montant de 3 371 301,11 \$ 223

10.7 Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 27 janvier au 23 février 2019, au montant brut de 838 801,85 \$ et montant net de 582 177,34 \$

| | | |
|------------|---|-----|
| 11. | Rapports des Comités/Services | |
| 11.1 | Amendement au zonage et au plan officiel – Lot 106 et Bloc 287 Plan 50M-308, Bloc 554 ébauche de plan de subdivision du stade 5 Village Morris, Pt Lot D, concession 8 – Spacebuilders Ottawa Ltd. | 227 |
| 11.2 | Modifications au rapport de l'ingénieur pour le drain municipal Pilon | 263 |
| 11.3 | Caserne/station paramédic – financement pour couvrir les lacunes de la portion paramédic | 289 |
| 12. | Règlements municipaux | |
| | Les règlements énumérés dans cette section de l'ordre du jour seront sujet à être considéré pour approbation sous une résolution qui n'est pas sujette au débat et non-modifiable. Si un membre du conseil désire engager une discussion ou un débat par rapport à un de ces règlements, il/elle doit demander que l'item soit considéré séparément avant que le vote ait lieu. | |
| 12.1 | 2019-32 - Protocole d'entente pour le projet de fourniture d'eau avec la municipalité de la Nation | 295 |
| 13. | Règlement de confirmation | 311 |
| 14. | Ajournement | |

**PRIÈRE D'OUVERTURE / OPENING PRAYOR
CITÉ DE / CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**

Notre Père

Les personnes présentes dans cette salle ont des opinions divergentes, des modes d'expressions variés, des façons différentes de vivre leurs émotions et des cheminements divers dans la prise de leurs décisions.

May we combine clarity of mind with kindness of heart. May we be impartial without bending to strong personalities. May we sacrifice self-interest for the good of the whole.

Veillez éclairer nos discussions et nos décisions. Aidez-nous à accomplir notre travail avec amour et une vision juste de l'avenir pour le plus grand bien de ceux que nous représentons.

May your name be glorified through our efforts.
Amen



Declaration of pecuniary interest Déclaration d'intérêt pécuniaire

| | |
|--|--|
| Date of meeting Date de la réunion: | |
| Item Number Numéro de l'item: | |
| Subject of the item: Sujet de l'item : | |
| Name of Council Member Nom du membre du conseil | |

I, _____, hereby declare a pecuniary interest in the matter identified above for the following reason :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

Je, _____, déclare un intérêt pécuniaire en ce qui concerne l'article ci-haut mentionné, pour la raison suivante :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

| Name (print) | Signature | Date |
|--------------|-----------|------|
| | | |

This declaration is filed in accordance with the *Municipal Conflict of Interest Act* and will be recorded in the meeting minutes and will be made available in a public registry. / Cette déclaration est soumise sous la *Loi sur les conflits d'intérêt municipaux* et sera enregistrée dans le procès-verbal de la réunion et sera disponible dans un registre public.

Excerpt from the Municipal Conflict of Interest Act, R.S.O. 1990, c. M.50

DUTY OF MEMBER

When present at meeting at which matter considered

5 (1) Where a member, either on his or her own behalf or while acting for, by, with or through another, has any pecuniary interest, direct or indirect, in any matter and is present at a meeting of the council or local board at which the matter is the subject of consideration, the member,

- (a) shall, prior to any consideration of the matter at the meeting, disclose the interest and the general nature thereof;
- (b) shall not take part in the discussion of, or vote on any question in respect of the matter; and
- (c) shall not attempt in any way whether before, during or after the meeting to influence the voting on any such question. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (1).

Where member to leave closed meeting

(2) Where the meeting referred to in subsection (1) is not open to the public, in addition to complying with the requirements of that subsection, the member shall forthwith leave the meeting or the part of the meeting during which the matter is under consideration. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (2).

Extrait de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990, chap. M.50

OBLIGATIONS DU MEMBRE

Participation à une réunion où l'affaire est discutée

5 (1) Le membre qui, soit pour son propre compte soit pour le compte d'autrui ou par personne interposée, seul ou avec d'autres, a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans une affaire et participe à une réunion du conseil ou du conseil local où l'affaire est discutée, est tenu aux obligations suivantes :

- a) avant toute discussion de l'affaire, déclarer son intérêt et en préciser la nature en termes généraux;
- b) ne pas prendre part à la discussion ni voter sur une question relative à l'affaire;
- c) ne pas tenter, avant, pendant ni après la réunion, d'influencer de quelque façon le vote sur une question relative à l'affaire. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (1).

Exclusion de la réunion à huis clos

(2) Si la réunion visée au paragraphe (1) se tient à huis clos, outre les obligations que lui impose ce paragraphe, le membre est tenu de quitter immédiatement la réunion ou la partie de la réunion où l'affaire est discutée. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (2).



**CORPORATION OF THE
CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
REGULAR MEETING MINUTES**

March 4, 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRESENT: Guy Desjardins, Mayor
 Samuel Cardarelli, Councillor Ward 1
 Mario Zanth, Councillor Ward 2
 Carl Grimard, Councillor Ward 3
 Don Bouchard, Councillor Ward 4
 André J. Lalonde, Councillor Ward 5
 Christian Simard, Councillor Ward 6
 Michel Levert, Councillor Ward 7
 Diane Choinière, Councillor Ward 8
 Helen Collier, Chief Administrative Officer
 Monique Ouellet, Clerk
 Maryse St-Pierre, Deputy Clerk

1. Opening of the meeting

Mayor Desjardins calls the meeting to order at 6:30 pm.

2. Prayer

Councillor Carl Grimard recites the prayer.

3. Adoption of the agenda

RESOLUTION 2019-43

Moved by Carl Grimard

Seconded by Mario Zanth

BE IT RESOLVED THAT the agenda be adopted with the addition of the following item:

11.4. Deputy-Treasurer Position.

CARRIED

4. Disclosure of pecuniary interests

Councillor André J. Lalonde declares a pecuniary interest in item 5.2. Potential Land Acquisition since the owner of the land in question belongs to the father of his uncle.

5. Closed Meeting

RESOLUTION 2019-44

Moved by Michel Levert

Seconded by Carl Grimard

BE IT RESOLVED THAT the regular meeting be adjourned in order to discuss the following items, as stipulated in Section 239 of the *Municipal Act, 2001*, as amended:

- 5.1. Adoption of the minutes - February 20, 2019
- 5.2. Potential Land Acquisition
- 5.3. Human Resources Matter - Financial Analyst Position
- 5.4. Organizational Review
- 5.5. Discussion in regards to item 10.3 on the regular agenda

CARRIED

Members of Council move to the conference room adjacent to the Council Chambers at 6:35 pm. and return to the Council Chambers at 7:34 pm.

RESOLUTION 2019-45

Moved by Diane Choinière

Seconded by Mario Zanth

BE IT RESOLVED THAT the closed session be adjourned to resume the regular meeting.

CARRIED

6. Closed Meeting report

Mayor Desjardins informs the members of the public that Council discussed some matters in closed session and that directives were given to staff.

7. Announcements (none)

8. Comment/Question Period

Sherri Storisson, Baseline Road, explains that last year a car hit her house while her family was on vacation. She asks if the City found a solution in order to improve safety on that road. Mayor Desjardins confirms that the City is currently assessing options in order to find a solution that will both serve to protect the City and Mrs. Storisson's property.

9. Council Members' Items

9.1 Member's resolution presented by Councillor Carl Grimard regarding narrow streets

RESOLUTION 2019-46

Moved by Carl Grimard

Seconded by Diane Choinière

WHEREAS some of the City's older streets are extremely narrow for two-way traffic; and

WHEREAS many residences in those areas are being replaced by new constructions (duplex\condominiums), which increase the traffic and jeopardize the safety of our residents; and

WHEREAS the City is in the process of completing its Transportation Master Plan;

BE IT RESOLVED THAT the Council mandates the Infrastructure and Planning department to study the matter, and prepare a report in order to recommend a plan to convert the narrow streets into one-way streets, further to a consultation with the affected residents.

CARRIED

10. Consent Items

RESOLUTION 2019-47

Moved by Michel Levert

Seconded by Christian Simard

BE IT RESOLVED THAT the following items, as identified under the consent items category on the regular meeting agenda of March 4, 2019, be adopted:

10.1. Adoption of the minutes of the following meetings:

- a. Regular meeting of February 20, 2019
- b. Committee of the Whole of February 20, 2019

10.2. Receipt of the minutes of the following meetings:

- a. Public Library Board of January 15, 2019

10.3. Resolution to amend Resolution 2019-33 in order to change the salary level of the newly hired project coordinator

CARRIED

Text of the resolution adopted by consent under Resolution 2019-47:

- 10.3** **BE IT RESOLVED THAT** resolution 2019-33 be amended to establish Mr. Charles Bonneau's salary at Class 1, level 2, of the current unionized employee's salary grid.

11. Committee/Staff Reports**11.1 Site Plan Approval – 1984 Laurier Street****RESOLUTION 2019-48****Moved by** Don Bouchard**Seconded by** André J. Lalonde

BE IT RESOLVED THAT Council approves the site plan submitted by Etienne Deschenes and Roxanne Peterson for the conversion of the existing building at 1984 Laurier Street from residential to commercial use; and

BE IT RESOLVED THAT Council authorizes the Manager of Development to sign a letter of undertaking with the applicant for the implementation of the approved site plan drawing.

CARRIED

11.2 Request from Valoris in order to rent the Optimist Performance Hall free of charge**RESOLUTION 2019-49****Moved by** Diane Choinière**Seconded by** Michel Levert

BE IT RESOLVED THAT the report LOI2019-03-02 be received as information

CARRIED

11.3 Site Plan Approval – 1529 Laurier Street**RESOLUTION 2019-50****Moved by** Samuel Cardarelli**Seconded by** Michel Levert

BE IT RESOLVED THAT Council approves the site plan submitted by Jean Thivierge for the conversion of the existing building at 1529 Laurier Street from residential to commercial use; and

BE IT RESOLVED THAT Council authorizes the Manager of Development to sign a letter of undertaking with the applicant for the implementation the approved site plan drawing.

CARRIED

11.4 Deputy-Treasurer Position

RESOLUTION 2019-51

Moved by Mario Zanth

Seconded by Samuel Cardarelli

BE IT RESOLVED THAT Council hereby approves the elimination of the Director of Finance and Economic Development and Financial Analyst positions; and

BE IT ALSO RESOLVED THAT Council hereby approves the creation of a Deputy-Treasurer position as recommended in report ADMIN 2019-002.

CARRIED

12. By-laws

RESOLUTION 2019-52

Moved by Carl Grimard

Seconded by Diane Choinière

BE IT RESOLVED THAT the following by-laws be adopted:

12.1. 2019-25 - Part Lot Control – Block 39-41, Plan 50M-323

12.2. 2019-26 - Appointment of an Integrity Commissioner

12.3. 2019-27 - Property Standard By-law

12.4. 2019-29 - Amendment to the User fees By-Law (Schedule J)

CARRIED

13. Confirmatory By-law

RESOLUTION 2019-53

Moved by Mario Zanth

Seconded by Samuel Cardarelli

BE IT RESOLVED THAT By-law no. 2019-28, being a confirmatory by-law for the regular meeting of March 4, 2019, be adopted.

CARRIED

14. Adjournment

Mayor Desjardins adjourns the meeting at 7:52 pm.

Guy Desjardins, Mayor

Maryse St-Pierre, Deputy Clerk



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 4 mars 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

- Guy Desjardins, maire
- Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
- Mario Zanth, conseiller du quartier 2
- Carl Grimard, conseiller du quartier 3
- Don Bouchard, conseiller quartier 4
- André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
- Christian Simard, conseiller quartier 6
- Michel Levert, conseiller du quartier 7
- Diane Choinière, conseillère du quartier 8
- Helen Collier, directrice générale
- Monique Ouellet, greffière
- Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-43

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

11.4. Poste de trésorier adjoint

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseiller André J. Lalonde déclare un intérêt pécuniaire à l'item 5.2.
Acquisition potentielle d'un terrain puisque le propriétaire du terrain concerné appartient au père de son oncle.

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-44

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Carl Grimard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

5.1. Adoption du procès-verbal - 20 février 2019

5.2. Acquisition potentielle d'un terrain

5.3. Dossier de ressources humaines - Poste d'analyste financier

5.4. Révision de la structure organisationnelle

5.5. Discussion relativement à l'item 10.3. de l'ordre du jour de la réunion régulière.

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 19h34.

RÉSOLUTION 2019-45

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces (aucune)

8. Période de Questions/Commentaires

Sherri Storisson, chemin Baseline, explique que l'an passé une voiture a percuté sa maison alors que sa famille était partie en vacances. Elle demande si la Cité a

trouvé une solution afin de rendre le chemin sécuritaire près de sa maison. Le maire Desjardins confirme que les analyses sont en cours afin de trouver une solution qui servira à protéger la Cité et la propriété de Mme Storisson.

9. Items des membres du Conseil

9.1 Résolution de membre du conseiller Carl Grimard au sujet des rues étroites

RÉSOLUTION 2019-46

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

ATTENDU QUE certaines des anciennes rues de la Cité sont extrêmement étroites pour la circulation; et

ATTENDU QUE plusieurs résidences de ces secteurs sont remplacées par de nouvelles constructions (duplex\condominiums), ce qui engendre un trafic plus élevé et des enjeux de sécurité pour les résidents; et

ATTENDU QUE la Cité recevra prochainement son plan maître pour les transports;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil mandate le département d'Infrastructure et d'aménagement du territoire d'étudier la question, et de préparer un rapport dans le but de recommander un plan pour convertir les rues trop étroites en sens unique, et ce suite à une consultation avec les résidents concernés.

ADOPTÉE

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-47

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Christian Simard

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 4 mars 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du 20 février 2019
- b. Comité plénier du 20 février 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Conseil d'administration de la bibliothèque publique du 15 janvier 2019

10.3. Résolution pour amender la résolution 2019-33 afin de changer le niveau de salaire du coordonnateur de projets nouvellement embauché

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2019-47

10.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la résolution 2019-33 soit amendée pour établir le salaire de M. Charles Bonneau à la Classe 1, niveau 2 de la grille salariale en vigueur des employés syndiqués.

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Approbation du plan de site – 1984 rue Laurier

RÉSOLUTION 2019-48

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve le plan de site soumis par Etienne Deschenes et Roxanne Peterson pour la conversion du bâtiment existant au 1984 rue Laurier d'usage résidentiel à usage commercial; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise la gestionnaire du développement à signer une lettre d'engagement avec le demandeur pour la mise en œuvre du plan de site approuvé.

ADOPTÉE

11.2 Demande de Valoris pour louer gratuitement la salle Optimiste

RÉSOLUTION 2019-49

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le rapport LOI2019-03-02 soit reçu à titre d'information

ADOPTÉE

11.3 Approbation du plan de site - 1529 rue Laurier

RÉSOLUTION 2019-50**Proposée par** Samuel Cardarelli**Appuyée par** Michel Levert

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve le plan de site soumis par Jean Thivierge pour la conversion du bâtiment existant au 1529 rue Laurier d'usage résidentiel à usage commercial; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise la Gestionnaire du développement à signer une lettre d'engagement avec le demandeur pour la mise en œuvre du plan de site approuvé.

ADOPTÉE**11.4 Poste de Trésorier adjoint****RÉSOLUTION 2019-51****Proposée par** Mario Zanth**Appuyée par** Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve l'élimination des postes de directeur des finances et du développement économique et d'analyste financier; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la création du poste de trésorier adjoint tel que recommandé dans le rapport ADMIN 2019-002

ADOPTÉE**12. Règlements municipaux****RÉSOLUTION 2019-52****Proposée par** Carl Grimard**Appuyée par** Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements municipaux suivants soient adoptés :

12.1. 2019-25 - contrôle de partie de lot – Bloc 39-41, Plan 50M-323

12.2. 2019-26 - Nomination d'un commissaire à l'intégrité

12.3. 2019-27 - Règlement des normes de bienfonds

12.4. 2019-29 - Amendement au règlement sur les frais usagers (Annexe J)

ADOPTÉE**13. Règlement de confirmation**

RÉSOLUTION 2019-53

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-28, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 4 mars 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 19h52.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe



**CORPORATION OF THE
CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
COMMITTEE OF THE WHOLE MINUTES**

March 4, 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRESENT:

- Guy Desjardins, Mayor
- Samuel Cardarelli, Councillor Ward 1
- Mario Zanth, Councillor Ward 2
- Carl Grimard, Councillor Ward 3
- Don Bouchard, Councillor Ward 4
- André J. Lalonde, Councillor Ward 5
- Christian Simard, Councillor Ward 6
- Michel Levert, Councillor Ward 7
- Diane Choinière, Councillor Ward 8
- Helen Collier, Chief Administrative Officer
- Monique Ouellet, Clerk
- Maryse St-Pierre, Deputy Clerk

1. Opening of the meeting

Mayor Desjardins calls the meeting to order at 8:04 pm.

2. Adoption of the agenda

RECOMMENDATION COW2019-24

Moved by Mario Zanth

Seconded by Diane Choinière

THAT the agenda be adopted as presented.

CARRIED

3. Disclosure of pecuniary interests (none)

4. Delegations / Presentations

4.1 Policing in Clarence-Rockland

Brian Wilson through a Power Point presentation, gives an overview of the different options for the delivery of police services.

Further to questions, Mr. Wilson explains that it is possible to have some of the municipal by-laws enforced by the police.

Further to questions, Mr. Wilson explains some of the powers that could be delegated to the police.

Further to questions, Sargent Ken Kee explains that a list of OPP contracts is available on their website.

Further to questions, Sargent Ken Kee confirms that there is always a minimum of four officers in the Clarence-Rockland area.

Further to questions, Brian Wilson explains that he doesn't know any municipality in Ontario where special constables are appointed, in particular because these individuals are affected to a particular territory and have limited powers.

5. Petitions / Correspondence (none)

6. Notice of Motion (none)

7. Comment/Question Period (none)

8. Report from the United Counties of Prescott and Russell

Mayor Desjardins explains that the UCPR Budget has been adopted at 3.8%.

9. Committee/Staff Reports

9.1 Fence by-law exemption request by Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court

RECOMMENDATION COW2019-25

Moved by Don Bouchard

Seconded by André J. Lalonde

THAT Committee of the Whole recommends that Council approves the request for an exemption to the fence by-law 2016-96 Section 5.1 allowing a fence to be higher than (1 m) in the front of the yard for Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court.

CARRIED

9.4 Event organizer - Optimiste Performance Hall

Further to questions, Martin Irwin confirms that a contribution of \$50,000 is required, which would be recovered by revenues.

Further to comments, Helen Collier explains that the purpose of this report is to have the authorization to proceed to tenders.

RECOMMENDATION COW2019-26

Moved by Michel Levert

Seconded by Mario Zanth

WHEREAS City Council mandated Community Services to evaluate the possibility of the City of Clarence-Rockland to become the presenter of an annual program of varied performances at the Optimiste Performance Hall in Rockland; and

WHEREAS Community Services does not have the resources in place to develop an annual program;

THAT Committee of the Whole recommends that City Council authorizes Community Services to solicit proposals for the management of an annual program for the Optimiste Performance Hall; and

THAT Committee of the Whole recommends that Council authorizes Community Services to enter into a service agreement if the proposal is suitable and results in no net cost to the City; as recommended.

CARRIED

9.2 Caron Pond and Notre-Dame Landfill

RECOMMENDATION COW2019-27

Moved by Christian Simard

Seconded by Samuel Cardarelli

WHEREAS staff has committed to provide a resubmission report to the Ministry of Environment, Conservation and Parks in early March, 2019; and

WHEREAS the City and it's consultant WSP have undertaken required additional studies and analyses to address the concerns and requirements expressed by the MECP in its August 15, 2018 letter; and

WHEREAS, the City is now in a position to transmit the resubmission report to the MECP;

THAT Report INF2019-012 be received as information.

CARRIED

9.3 MOU Water Project with the Nation Municipality

Further to questions, Julian Lenhart explains the percentage allocation between the City and the Nation, as outlined in the proposed memorandum of understanding.

Further to questions, Mr. Lenhart explains that OCWA was consulted in order to determine the operational costs associated with the distribution of water to the Nation.

Further to questions, Mr. Lenhart explains that further to the signature of the agreement, a committee of employees of both municipalities will be created.

RECOMMENDATION COW2019-28

Moved by Michel Levert

Seconded by Don Bouchard

WHEREAS Vice and Hunter LLP have been retained by the City to review the terms and conditions of the Memorandum of Understanding and that revisions have been made accordingly; and

WHEREAS the Memorandum of Understanding has been negotiated to the satisfaction of the Director of Infrastructure and Planning;

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts a by-Law to authorize the Mayor and the City Clerk to sign the Memorandum of Understanding with the Nation Municipality to supply potable water to Limoges.

CARRIED

9.5 Partnership with Ontario 211 for emergency communications

RECOMMENDATION COW2019-29

Moved by Carl Grimard

Seconded by Mario Zanth

THAT Committee of the Whole recommends to Council to sign the agreement with the Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) in order to formalize the relationship and information flow paths for emergency information to be shared with the public.

CARRIED

9.6 Protective Services Monthly Statistics (January 2019)

RECOMMENDATION COW2019-30

Moved by Don Bouchard

Seconded by Christian Simard

THAT Report No. PRO2019-008 in regards to monthly statistics, be received as information.

CARRIED

10. Other items

Further to questions, Julian Lenhart confirms that his team is ready for the spring thaw.

Further to comments, Mr. Lenhart confirms that 200 lights remain to be installed.

11. Adjournment

The Mayor adjourns the meeting at 9:24 pm.

Guy Desjardins, Mayor

Maryse St-Pierre, Deputy Clerk



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER**

le 4 mars 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT:

- Guy Desjardins, maire
- Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
- Mario Zanth, conseiller du quartier 2
- Carl Grimard, conseiller du quartier 3
- Don Bouchard, conseiller quartier 4
- André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
- Christian Simard, conseiller quartier 6
- Michel Levert, conseiller du quartier 7
- Diane Choinière, conseillère du quartier 8
- Helen Collier, directrice générale
- Monique Ouellet, greffière
- Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 20h04.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-24

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Diane Choinière

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Délégations / Présentations

4.1 Services de police dans Clarence-Rockland

Brian Wilson, à l'aide d'une présentation Power Point, donne un survol des différentes options de fourniture de services de police.

Suite aux questions, M. Wilson explique qu'il est possible de faire appliquer certains des règlements municipaux par les policiers.

Suite aux questions, M. Wilson explique les pouvoirs qui peuvent être délégués aux policiers.

Suite aux questions, le sergent Ken Kee explique qu'une liste des contrats de la PPO est accessible sur leur site web.

Suite aux questions, le sergent Ken Kee confirme qu'il y a un minimum de quatre officiers dans le secteur de Clarence-Rockland.

Suite aux questions, Brian Wilson explique qu'il n'a connaissance d'aucune municipalité qui a des constables spéciaux, notamment car ce sont des personnes affectées à un territoire en particulier qui ont un pouvoir très limité.

- 5. **Pétitions / Correspondance** (aucune)
- 6. **Avis de motion** (aucune)
- 7. **Période de Questions/Commentaires** (aucune)
- 8. **Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell**

Le maire Desjardins explique que le budget des CUPR a été adopté à 3.8%.

- 9. **Rapports des Comités/Services**
- 9.1 **Demande de Pierre Lafontaine pour une exception au règlement sur les clôtures pour le 25 Clarence Court**

RECOMMANDATION COW2019-25

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le comité plénier recommande que le conseil approuve la demande de dérogation au règlement 2016-96 sur les clôtures, article 5.1 permettant à une clôture d'être plus haute que (1m) à l'avant de la cour, visant Pierre Lafontaine, au 25 Clarence Court.

ADOPTÉE

- 9.4 **Organisateur de spectacle - Salle de spectacle Optimiste**

Suite aux questions, Martin Irwin confirme qu'une contribution de 50 000\$ est nécessaire, laquelle pourrait être récupérée en revenus.

Suite aux commentaires, Helen Collier explique que ce rapport a pour but d'obtenir la permission de procéder avec un appel d'offres.

RECOMMANDATION COW2019-26

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Mario Zanth

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires n'ont pas les ressources en place pour gérer une programmation annuelle ;

QUE le comité plénier recommande que le conseil municipal autorise les Services communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste ; et

QUE le comité plénier recommande que le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord de service si la proposition est convenable et n'entraîne aucun coût net pour la Cité ; tel que recommandé.

ADOPTÉE

9.2 Étang Caron et site d'enfouissement Notre-Dame

RECOMMANDATION COW2019-27

Proposée par Christian Simard

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE le personnel s'est engagé à présenter de nouveau un rapport au ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs au début de mars 2019 ; et

ATTENDU QUE la Cité et son consultant WSP ont entrepris des études et des analyses supplémentaires afin de répondre aux préoccupations et aux exigences exprimées par le MECP dans la lettre du 15 août 2018 ; et

ATTENDU QUE la Cité est maintenant en mesure de transmettre le nouveau rapport au MECP ;

QUE le rapport INF2019-012 soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

9.3 Protocole d'entente pour le projet de fourniture d'eau avec la municipalité de la Nation

Suite aux questions, Julian Lenhart explique la répartition des pourcentages entre la Cité et la Nation, telle que proposée dans le protocole d'entente.

Suite aux questions, M. Lenhart explique qu'OCWA a été consulté dans le but de déterminer les couts opérationnels pour fournir de l'eau à la Nation.

Suite aux questions, M. Lenhart explique que suite à la signature de l'entente, un comité formé du personnel des deux municipalités sera créé.

RECOMMANDATION COW2019-28

Proposée par Michel Levert

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE Vice and Hunter LLP ont été retenus par la Cité pour réviser les termes et conditions du protocole d'entente et que les révisions ont été effectuées en conséquence; et

ATTENDU QUE le protocole d'entente a été négocié à la satisfaction du directeur de l'Infrastructure et de l'Aménagement du territoire;

QUE le comité plénier recommande que le conseil adopte un règlement afin d'autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec la municipalité de la Nation pour la fourniture d'eau potable à Limoges.

ADOPTÉE

9.5 Partenariat avec Ontario 211 pour les communications d'urgence

RECOMMANDATION COW2019-29

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Mario Zanth

QUE le comité plénier recommande au conseil de signer l'entente avec le Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) afin de formaliser l'accord et les renseignements véhiculés aux fins d'informations à être partagées avec le public.

ADOPTÉE

9.6 Statistiques mensuelles du service de la Protection (Janvier 2019)

RECOMMANDATION COW2019-30

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par Christian Simard

QUE le rapport No. PRO2019-008 au sujet des statistiques mensuel, soit reçu à titre d'information.

ADOPTÉE

10. Autres items

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que son équipe est prête pour le dégel du printemps.

Suite aux commentaires, M. Lenhart confirme qu'il reste 200 lumières à être installées.

11. Ajournement

Le maire lève l'assemblée à 21h24.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe



**CORPORATION OF THE
CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
COMMITTEE OF ADJUSTMENT MEETING MINUTES**

November 15, 2018
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRESENT: Serge Dicaire
 Marie-Eve Belanger
 Michel Levert
 Claire Lemay
 Sylvie Lalonde
 Jean-Yves Lalonde

ABSENT: Guy Desjardins
 Michel Bergeron

1. Opening of the meeting

The Chair opens the meeting at 7:01 pm.

2. Reading and Adoption of the agenda

Moved by Sylvie Lalonde

Seconded By Michel Levert

THAT the agenda be adopted as presented.

CARRIED

3. Pecuniary declarations

none

4. Adoption of the minutes

Moved by Michel Levert

Seconded By Sylvie Lalonde

That the minutes of the meeting of October 24th, 2018 be approved as presented.

CARRIED

5. Consent Applications

5.1 B-CR-018-2018

Mr. P russe asked more detail about SNC's condition, being condition No. 4. The house is existing as well as the septic system.

Mrs. Lalonde recommends that this condition be removed. The Committee agrees since the lot is already legal non conforming.

Moved by Sylvie Lalonde

Seconded By Michel Levert

THAT the Committee of Adjustment approve the consent application submitted by Louis and Nathalie P russe, file number B-CR-018-2018, concerning the property described as 2254 Landry Road, subject to the following conditions:

1. That the applicant(s) provide to the City of Clarence-Rockland two original paper copies of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-018-2018 as approved by the committee,
2. That the applicant(s) provide to the United Counties of Prescott and Russell one copy to be submitted electronically in PDF and DWG formats of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-018-2018 as approved by the committee.
3. That the applicant(s) provide to South Nation Conservation a written undertaking which acknowledges that the proposed property lines must be at a minimum clearing distance of three (3) metres from all existing private sewage systems.
4. That the Applicant(s) provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland the following:
 - a. A copy of the legal description of the severed land and the deed or instrument conveying the severed land to the owner of the abutting property to the north-east known municipally as 2246 Landry Road, so that no new lot is being created, in accordance with paragraph (b) below;
 - b. A Certificate of Official attached to the deed/transfer required by paragraph (a) above containing the following endorsement:
 "The lands to be severed are for the purpose of a lot addition only to the abutting lands owned by (*insert name*) described as PIN (*insert property*

identification number) being Part(s) (*insert numbers*) on Plan (*insert plan number*), not for the creation of a new lot, and any subsequent transfer, charge or other transaction involving the lands to be severed shall be subject to compliance with Section 50(3) or Section 50(5) of the Planning Act, as applicable. Neither the lands to be severed nor the abutting lands are to be transferred, charged or otherwise re-conveyed in the future without the other parcel unless a further consent is obtained. The Owner shall cause the lands to be severed to be consolidated on title with the abutting lands and for this condition to be entered on the parcel register for the consolidated parcel as a restriction."

c. An Undertaking from a solicitor authorized to practice law in the Province of Ontario, and in good standing with the Law Society of Upper Canada, as follows:

"In consideration of, and notwithstanding the issuance of the Certificate under Section 50(12) of the Planning Act in respect of the subject Application for Consent, I undertake on behalf of the Owner, within 10 days of the registration on title of the transfer document containing the endorsement set out in the Certificate of Official issued by the Committee of Adjustment, to file an Application to Consolidate Parcels including the severed land (Part of PIN *insert number*) and the abutting land (PIN *insert number*). This PIN consolidation is intended to reinforce the Planning Act stipulation in the condition outlined above that both parcels have merged on Title and cannot be conveyed separately in the future. I further undertake to forward a copy of the registered Application to Consolidate Parcels and a copy of the Consolidated Parcel abstract page(s) to the Committee office within 21 days of the registration of the Application to Consolidate Parcels".

d. An undertaking from the applicant's solicitor confirming that the deeds will be registered on title within two (2) years of the date of the certificate.

5. That any mortgage on the property be discharged from any lands being severed and for any lands to be added to a lot with a mortgage, that mortgage shall be extended onto the additional land and that the solicitor provide an undertaking in writing that this condition will be fulfilled.
6. That the applicant provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland a Transfer/Deed of land conveying the severed land for use for the issuance of a Certificate of Consent.
7. That each condition be fulfilled and that the Consent Approval Authority of the City of Clarence-Rockland be notified in writing within one (1) year of

the date of the Decision by the departments and/or agencies having imposed the said conditions.

CARRIED, as modified

5.2 **B-CR-019-2018**

Moved by Sylvie Lalonde

Seconded By Jean-Yves Lalonde

QUE le Comité de dérogation approuve la demande d'autorisation soumise par Martin et France Besner, dossier B-CR-019-2018, concernant la propriété décrite comme étant le 200 chemin Belvédère, partie du lot 16, concession 11;

Sujette aux conditions suivantes :

1. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à la Cité de Clarence-Rockland deux copies originales en papier du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-019-2018** telle qu'accordée.
2. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) aux Comtés Unis de Prescott et Russell une copie en format PDF et une copie en format DWG du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-019-2018** telle qu'accordée.
3. Que le plan de référence fournie et enregistré inclus une partie du terrain à être retenue identifiée pour une servitude de droit de passage pour donner accès à la parcelle de terrain au sud du terrain visé, identifiée comme une partie du lot 16, concession 11, 200 chemin Belvédère. Cette partie aura une largeur d'environ 9 mètres et sera situé à la même place que l'entrée existante du 200 chemin Belvédère.
4. Que l'arpenteur-géomètre embauché par le(s) requérant(s) détermine la largeur de l'emprise du chemin Belvédère et si ladite emprise est inférieure à 20 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la dimension requise pour atteindre 10 mètres (mesurée à partir de la ligne centrale de l'emprise de chemin), longeant les parties du lot à être détachée et retenue au long du chemin soit transférée sans frais et sans encombre à la Cité de Clarence-Rockland. De plus, l'avocat du (des) requérant(s) devra procéder à l'enregistrement d'un règlement municipal dédiant cette partie de terrain public. Un frais devra être payé à la Cité de Clarence-Rockland pour la rédaction du règlement. Une copie du règlement enregistré doit être remise au Département

- des Services d'infrastructure de l'aménagement du territoire pour que la condition soit considérée comme étant remplie.
5. Que le(s) requérant(s) remette à la Cité de Clarence-Rockland un montant représentant 5% de la valeur de la parcelle à être détachée pour fins de parc. La valeur de la parcelle sera déterminée par:
 - a. Une évaluation de marché ou lettre d'opinion, obtenu par le propriétaire et aux frais du propriétaire, d'un évaluateur certifié, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; ou
 - b. L'enregistrement de la vente du terrain le plus récent, pas plus que 24 mois avant la date de la décision, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; pourvu que la vente était au valeur du marché et qu'il n'y a pas eu des modifications qui pourraient affecter la valeur du terrain, incluant mais pas limité à des changements de zonage, de désignation du Plan officiel, ou de morcellement.
 6. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland une étude hydrogéologique et analyse du sol préparée par un professionnel qualifié, afin de démontrer que l'aquifère peut fournir une réserve d'eau viable à long terme et de qualité et quantité acceptables. L'étude doit aussi démontrer par voie de tests que les conditions du sol peuvent accommoder les effluents d'un champ septique et de sa surface de remplacement. L'étude sera préparée par un professionnel qualifié aux frais du(des) requérant(s) et sera révisée et approuvée par la Conservation de la Nation Sud.
 7. Que le(s) propriétaire(s) paye toutes taxes dues à la Cité de Clarence-Rockland et que, avant l'approbation finale par l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland, le(s) propriétaire(s) fournisse(nt) une confirmation de paiement de toutes taxes en retard.
 8. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que la demande B-CR-020-2018 soit estampillé et enregistré avant la demande B-CR-019-2018.
 9. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que les actes seront enregistrés dans les deux (2) ans suivant la date du certificat.
 10. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland un Transfert/Acte de cession transférant le terrain divisé et un Transfert/Acte de cession afin d'enregistrer une servitude sur la partie identifiée pour le droit de passage, dans le but d'émettre un certificat d'autorisation.

11. Que chaque condition soit remplie et que l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland en soit avisée par écrit pas plus tard qu'un (1) an après la date de l'avis de la décision par les départements ou les agences qui ont imposé la/les condition(s) respective(s).

CARRIED

5.3 B-CR-020-2018

Moved by Sylvie Lalonde

Seconded By Michel Levert

QUE le Comité de dérogation approuve la demande d'autorisation soumise par Martin et France Besner, dossier B-CR-020-2018, concernant la propriété décrite comme étant le 200 chemin Belvédère, partie du lot 16, concession 11;

Sujette aux conditions suivantes :

1. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à la Cité de Clarence-Rockland deux copies originales en papier du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-020-2018** telle qu'accordée.
2. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) aux Comtés Unis de Prescott et Russell une copie en format PDF et une copie en format DWG du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-020-2018** telle qu'accordée.
3. Que le plan de référence fourni et enregistré inclus une partie du terrain à être retenu identifié pour une servitude de droit de passage pour donner accès à la parcelle de terrain au sud du terrain visé, identifiée comme une partie du lot 16, concession 11, 200 chemin Belvédère. Cette partie aura une largeur d'environ 9 mètres et sera situé à la même place que l'entrée existante du 200 chemin Belvédère.
4. Que l'arpenteur-géomètre embauché par le(s) requérant(s) détermine la largeur de l'emprise du chemin Belvédère et si ladite emprise est inférieure à 20 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la dimension requise pour atteindre 10 mètres (mesurée à partir de la ligne centrale de l'emprise de chemin), longeant les parties du lot à être détachée et retenue au long du chemin soit transférée sans frais et sans encombre à la Cité de Clarence-Rockland. De plus, l'avocat du (des) requérant(s) devra procéder à l'enregistrement d'un règlement municipal dédiant cette partie de terrain public. Un frais devra être

payé à la Cité de Clarence-Rockland pour la rédaction du règlement. Une copie du règlement enregistré doit être remis au Département d'infrastructure et de l'aménagement du territoire pour que la condition soit considérée comme étant remplie.

5. Que le(s) requérant(s) remette à la Cité de Clarence-Rockland un montant représentant 5% de la valeur de la parcelle à être détachée pour fins de parc. La valeur de la parcelle sera déterminer par:
 - a. Une évaluation de marché ou lettre d'opinion, obtenu par le propriétaire et au frais du propriétaire, d'un évaluateur certifié, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; ou
 - b. L'enregistrement de la vente du terrain le plus récent, pas plus que 24 mois avant la date de la décision, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; pourvu que la vente était au valeur du marché et qu'il n'y a pas eu des modifications qui pourraient affecter la valeur du terrain, incluant mais pas limité à des changements de zonage, de désignation du Plan officiel, ou de morcellement.
6. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland une étude hydrogéologique et analyse du sol préparée par un professionnel qualifié, afin de démontrer que l'aquifère peut fournir une réserve d'eau viable à long terme et de qualité et quantité acceptables. L'étude doit aussi démontrer par voie de tests que les conditions du sol peuvent accommoder les effluents d'un champ septique et de sa surface de remplacement. L'étude sera préparée par un professionnel qualifié aux frais du(des) requérant(s) et sera révisée et approuvée par Conservation de la Nation Sud.
7. Que le(s) propriétaire(s) paye toutes taxes dues à la Cité de Clarence-Rockland et que, avant l'approbation finale par l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland, le(s) propriétaire(s) fournisse(nt) une confirmation de ce paiement de toutes taxes en retard.
8. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que la demande B-CR-020-2018 soit estampillé et enregistré avant la demande B-CR-019-2018.
9. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que les actes seront enregistrés dans les deux (2) ans suivant la date du certificat.
10. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland un Transfert/Acte de cession transférant le terrain divisé et un Transfert/Acte de cession afin d'enregistrer une

servitude sur la partie identifié pour le droit de passage, dans le but d'émettre un certificat d'autorisation.

11. Que chaque condition soit remplie et que l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland en soit avisée par écrit pas plus tard qu'un (1) an après la date de l'avis de la décision par les départements ou les agences qui ont imposé la/les condition(s) respective(s).

CARRIED

5.4 B-CR-021-2018

Mr. Cléroux has questions in regards to the survey plan. He asked if he can survey the retained parcel. Mrs. Lemay indicated that the City does not see an issue with this if the registry office is also ok with it.

Mr. Cléroux asked questions in regards to the SNC's conditions. Mrs. Lemay as well as Mrs. Bélanger indicated that this is a standard question and that only a letter needs to be submitted to SNC which stipulate that the septic field must be at least 3 metres from the property lines.

Mr. Cléroux indicated that he was ok with the size of the land.

Moved by Sylvie Lalonde

Seconded By Jean-Yves Lalonde

THAT the Committee of Adjustment approve the consent application submitted by Jean Cléroux, file number B-CR-021-2018, concerning the property described as 4063 Schnupp Road, Part of Lot 23, Concession 3, Parts 1, 2, and 3, on Plan 50R-6175, subject to the following conditions:

1. That the applicant(s) provide to the City of Clarence-Rockland two original paper copies of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-021-2018 as approved by the committee,
2. That the applicant(s) provide to the United Counties of Prescott and Russell one copy to be submitted electronically in PDF and DWG formats of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-021-2018 as approved by the committee.
3. That the area of the retained parcel be reduced to a maximum of 2.0 hectares and that the area of the severed parcel be increased accordingly.
4. That the reference plan provided and registered include a part on the lot to be enlarged, identified for a right-of-way easement in order to provide access to the existing garage on the retained parcel. This part

will have a continuous width of no less than 3 metres and no more than 9 metres.

5. That copy of all reference plans associated with this application be provided to the Secretary-Treasurer of the Committee of Adjustment for approval prior to registration.
6. That the applicant(s) provide to South Nation Conservation a written undertaking which acknowledges that the proposed property lines must be at a minimum clearing distance of three (3) metres from all existing private sewage systems.

That the Applicant(s) provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland the following:

(a) A copy of the legal description of the severed land and the deed or instrument conveying the severed land to the owner of the abutting property to the south known municipally as 4081 Schnupp Road, so that no new lot is being created, in accordance with paragraph (b) below;

(b) A Certificate of Official attached to the deed/transfer required by paragraph (a) above containing the following endorsement:

"The lands to be severed are for the purpose of a lot addition only to the abutting lands owned by *(insert name)* described as PIN *(insert property identification number)* being Part(s) *(insert numbers)* on Plan *(insert plan number)*, not for the creation of a new lot, and any subsequent transfer, charge or other transaction involving the lands to be severed shall be subject to compliance with Section 50(3) or Section 50(5) of the Planning Act, as applicable. Neither the lands to be severed nor the abutting lands are to be transferred, charged or otherwise re-conveyed in the future without the other parcel unless a further consent is obtained. The Owner shall cause the lands to be severed to be consolidated on title with the abutting lands and for this condition to be entered on the parcel register for the consolidated parcel as a restriction."

(c) An Undertaking from a solicitor authorized to practice law in the Province of Ontario, and in good standing with the Law Society of Upper Canada, as follows:

"In consideration of, and notwithstanding the issuance of the Certificate under Section 50(12) of the Planning Act in respect of the subject Application for Consent, I undertake on behalf of the Owner, within 10 days of the registration on title of the transfer document containing the endorsement set out in the Certificate of Official issued by the Committee of Adjustment, to file an Application to Consolidate Parcels including the

severed land (Part of PIN insert number) and the abutting land (PIN insert number). This PIN consolidation is intended to reinforce the Planning Act stipulation in the condition outlined above that both parcels have merged on Title and cannot be conveyed separately in the future. I further undertake to forward a copy of the registered Application to Consolidate Parcels and a copy of the Consolidated Parcel abstract page(s) to the Committee office within 21 days of the registration of the Application to Consolidate Parcels".

(d) An undertaking from the applicant's solicitor confirming that the deeds will be registered on title within two (2) years of the date of the certificate.

7. That any mortgage on the property be discharged from any lands being severed and for any lands to be added to a lot with a mortgage, that mortgage shall be extended onto the additional land and that the solicitor provide an undertaking in writing that this condition will be fulfilled.
8. That the applicant provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland a Transfer/Deed of land conveying the severed land for use for the issuance of a Certificate of Consent.
9. That each condition be fulfilled and that the Consent Approval Authority of the City of Clarence-Rockland be notified in writing within one (1) year of the date of the Decision by the departments and/or agencies having imposed the said conditions.

CARRIED

6. Minor Variance Applications

6.1 A/14/18

Mrs. Lalonde asked what the use of the garage is.

Mr. Nicholson said that the use was previously for storage. He wants to keep for storage and a place for his kids to play in in winter.

Mrs. Lalonde says that there is a letter from a neighbor indicated that there is a commercial use in the garage, being a gym. He indicated that there is a gym in the garage for personal use only.

Mr. Levert asked again if he was operating a business. He said that he was not. However, he would like at some point to have a business. Mrs. Lemay indicated that a home occupation with 5 students is permitted with a business license.

The owner indicated that he did build without a permit, but is trying to legalize the building.

Moved by Michel Levert

Seconded By Sylvie Lalonde

THAT the Committee of Adjustment accepts the application for Minor Variance submitted by Adam Nicholson, for the property identified as 4002 Champlain Street, Bourget, to:

- Increase the maximum height of a detached garage to 6.1m.

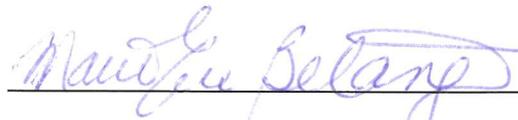
CARRIED

9. Adjournment

The meeting is adjourned at 7:37pm.



Serge Dicaire President



W Marie-Eve Bélanger Secretary
Treasurer



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

PROCÈS-VERBAL RÉUNION COMITÉ DE DÉROGATION

le 15 novembre 2018
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street,
Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Serge Dicaire
Marie-Eve Belanger
Michel Levert
Claire Lemay
Sylvie Lalonde
Jean-Yves Lalonde

ABSENT: Guy Desjardins
Michel Bergeron

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h01.

2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Michel Levert

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations pécuniaires

aucune

4. Adoption des procès-verbaux

Proposé par Michel Levert

Appuyé par Sylvie Lalonde

Que le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Demandes de morcellement

5.1 B-CR-018-2018

M. Pérusse demande des détails à propos de la condition de la SNC, soit la condition no. 4. La maison est déjà existante ainsi que le champ septique.

Mme Lalonde recommande que cette condition soit enlevée. Le comité est d'accord car le terrain est légal non-conforme.

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Michel Levert

THAT the Committee of Adjustment approve the consent application submitted by Louis and Nathalie Pérusse, file number B-CR-018-2018, concerning the property described as 2254 Landry Road, subject to the following conditions:

1. That the applicant(s) provide to the City of Clarence-Rockland two original paper copies of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-018-2018 as approved by the committee,
2. That the applicant(s) provide to the United Counties of Prescott and Russell one copy to be submitted electronically in PDF and DWG formats of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-018-2018 as approved by the committee.
3. That the applicant(s) provide to South Nation Conservation a written undertaking which acknowledges that the proposed property lines must be at a minimum clearing distance of three (3) metres from all existing private sewage systems.
4. That the Applicant(s) provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland the following:

(a) A copy of the legal description of the severed land and the deed or instrument conveying the severed land to the owner of the abutting property to the north-east known municipally as 2246 Landry Road, so

that no new lot is being created, in accordance with paragraph (b) below;

(b) A Certificate of Official attached to the deed/transfer required by paragraph (a) above containing the following endorsement:

"The lands to be severed are for the purpose of a lot addition only to the abutting lands owned by *(insert name)* described as PIN *(insert property identification number)* being Part(s) *(insert numbers)* on Plan *(insert plan number)*, not for the creation of a new lot, and any subsequent transfer, charge or other transaction involving the lands to be severed shall be subject to compliance with Section 50(3) or Section 50(5) of the Planning Act, as applicable. Neither the lands to be severed nor the abutting lands are to be transferred, charged or otherwise re-conveyed in the future without the other parcel unless a further consent is obtained. The Owner shall cause the lands to be severed to be consolidated on title with the abutting lands and for this condition to be entered on the parcel register for the consolidated parcel as a restriction."

(c) An Undertaking from a solicitor authorized to practice law in the Province of Ontario, and in good standing with the Law Society of Upper Canada, as follows:

"In consideration of, and notwithstanding the issuance of the Certificate under Section 50(12) of the Planning Act in respect of the subject Application for Consent, I undertake on behalf of the Owner, within 10 days of the registration on title of the transfer document containing the endorsement set out in the Certificate of Official issued by the Committee of Adjustment, to file an Application to Consolidate Parcels including the severed land (Part of PIN *insert number*) and the abutting land (PIN *insert number*). This PIN consolidation is intended to reinforce the Planning Act stipulation in the condition outlined above that both parcels have merged on Title and cannot be conveyed separately in the future. I further undertake to forward a copy of the registered Application to Consolidate Parcels and a copy of the Consolidated Parcel abstract page(s) to the Committee office within 21 days of the registration of the Application to Consolidate Parcels".

(d) An undertaking from the applicant's solicitor confirming that the deeds will be registered on title within two (2) years of the date of the certificate.

5. That any mortgage on the property be discharged from any lands being severed and for any lands to be added to a lot with a mortgage, that mortgage shall be extended onto the additional land and that the solicitor provide an undertaking in writing that this condition will be fulfilled.

6. That the applicant provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland a Transfer/Deed of land conveying the severed land for use for the issuance of a Certificate of Consent.
7. That each condition be fulfilled and that the Consent Approval Authority of the City of Clarence-Rockland be notified in writing within one (1) year of the date of the Decision by the departments and/or agencies having imposed the said conditions.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5.2 B-CR-019-2018

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Jean-Yves Lalonde

QUE le Comité de dérogation approuve la demande d'autorisation soumise par Martin et France Besner, dossier B-CR-019-2018, concernant la propriété décrite comme étant le 200 chemin Belvédère, partie du lot 16, concession 11;

Sujette aux conditions suivantes :

1. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à la Cité de Clarence-Rockland deux copies originales en papier du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-019-2018** telle qu'accordée.
2. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) aux Comtés Unis de Prescott et Russell une copie en format PDF et une copie en format DWG du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-019-2018** telle qu'accordée.
3. Que le plan de référence fournie et enregistré inclus une partie du terrain à être retenue identifiée pour une servitude de droit de passage pour donner accès à la parcelle de terrain au sud du terrain visé, identifiée comme une partie du lot 16, concession 11, 200 chemin Belvédère. Cette partie aura une largeur d'environ 9 mètres et sera situé à la même place que l'entrée existante du 200 chemin Belvédère.
4. Que l'arpenteur-géomètre embauché par le(s) requérant(s) détermine la largeur de l'emprise du chemin Belvédère et si ladite emprise est inférieure à 20 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la dimension requise pour atteindre 10 mètres (mesurée à partir de la ligne centrale de l'emprise de chemin), longeant les parties du lot à être détachée et retenue au long du chemin soit transférée sans frais

et sans encombre à la Cité de Clarence-Rockland. De plus, l'avocat du (des) requérant(s) devra procéder à l'enregistrement d'un règlement municipal dédiant cette partie de terrain public. Un frais devra être payé à la Cité de Clarence-Rockland pour la rédaction du règlement. Une copie du règlement enregistré doit être remise au Département des Services d'infrastructure de l'aménagement du territoire pour que la condition soit considérée comme étant remplie.

5. Que le(s) requérant(s) remette à la Cité de Clarence-Rockland un montant représentant 5% de la valeur de la parcelle à être détachée pour fins de parc. La valeur de la parcelle sera déterminée par:
 - a. Une évaluation de marché ou lettre d'opinion, obtenu par le propriétaire et aux frais du propriétaire, d'un évaluateur certifié, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; ou
 - b. L'enregistrement de la vente du terrain le plus récent, pas plus que 24 mois avant la date de la décision, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; pourvu que la vente était au valeur du marché et qu'il n'y a pas eu des modifications qui pourraient affecter la valeur du terrain, incluant mais pas limité à des changements de zonage, de désignation du Plan officiel, ou de morcellement.
6. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland une étude hydrogéologique et analyse du sol préparée par un professionnel qualifié, afin de démontrer que l'aquifère peut fournir une réserve d'eau viable à long terme et de qualité et quantité acceptables. L'étude doit aussi démontrer par voie de tests que les conditions du sol peuvent accommoder les effluents d'un champ septique et de sa surface de remplacement. L'étude sera préparée par un professionnel qualifié aux frais du(des) requérant(s) et sera révisée et approuvée par la Conservation de la Nation Sud.
7. Que le(s) propriétaire(s) paye toutes taxes dues à la Cité de Clarence-Rockland et que, avant l'approbation finale par l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland, le(s) propriétaire(s) fournisse(nt) une confirmation de paiement de toutes taxes en retard.
8. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que la demande B-CR-020-2018 soit estampillé et enregistré avant la demande B-CR-019-2018.
9. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que les actes seront enregistrés dans les deux (2) ans suivant la date du certificat.

10. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland un Transfert/Acte de cession transférant le terrain divisé et un Transfert/Acte de cession afin d'enregistrer une servitude sur la partie identifiée pour le droit de passage, dans le but d'émettre un certificat d'autorisation.
11. Que chaque condition soit remplie et que l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland en soit avisée par écrit pas plus tard qu'un (1) an après la date de l'avis de la décision par les départements ou les agences qui ont imposé la/les condition(s) respective(s).

ADOPTÉE

5.3 B-CR-020-2018

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Michel Levert

QUE le Comité de dérogation approuve la demande d'autorisation soumise par Martin et France Besner, dossier B-CR-020-2018, concernant la propriété décrite comme étant le 200 chemin Belvédère, partie du lot 16, concession 11;

Sujette aux conditions suivantes :

1. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à la Cité de Clarence-Rockland deux copies originales en papier du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-020-2018** telle qu'accordée.
2. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) aux Comtés Unis de Prescott et Russell une copie en format PDF et une copie en format DWG du plan de référence (plan d'arpentage) dûment enregistrées qui se conforment essentiellement à la demande **B-CR-020-2018** telle qu'accordée.
3. Que le plan de référence fourni et enregistré inclus une partie du terrain à être retenu identifié pour une servitude de droit de passage pour donner accès à la parcelle de terrain au sud du terrain visé, identifiée comme une partie du lot 16, concession 11, 200 chemin Belvédère. Cette partie aura une largeur d'environ 9 mètres et sera situé à la même place que l'entrée existante du 200 chemin Belvédère.
4. Que l'arpenteur-géomètre embauché par le(s) requérant(s) détermine la largeur de l'emprise du chemin Belvédère et si ladite emprise est inférieure à 20 mètres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la dimension requise pour atteindre 10 mètres (mesurée à partir de la

ligne centrale de l'emprise de chemin), longeant les parties du lot à être détachée et retenue au long du chemin soit transférée sans frais et sans encombre à la Cité de Clarence-Rockland. De plus, l'avocat du (des) requérant(s) devra procéder à l'enregistrement d'un règlement municipal dédiant cette partie de terrain public. Un frais devra être payé à la Cité de Clarence-Rockland pour la rédaction du règlement. Une copie du règlement enregistré doit être remis au Département d'infrastructure et de l'aménagement du territoire pour que la condition soit considérée comme étant remplie.

5. Que le(s) requérant(s) remette à la Cité de Clarence-Rockland un montant représentant 5% de la valeur de la parcelle à être détachée pour fins de parc. La valeur de la parcelle sera déterminer par:
 - a. Une évaluation de marché ou lettre d'opinion, obtenu par le propriétaire et au frais du propriétaire, d'un évaluateur certifié, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; ou
 - b. L'enregistrement de la vente du terrain le plus récent, pas plus que 24 mois avant la date de la décision, révisé et accepté par le Département d'infrastructures et aménagement; pourvu que la vente était au valeur du marché et qu'il n'y a pas eu des modifications qui pourraient affecter la valeur du terrain, incluant mais pas limité à des changements de zonage, de désignation du Plan officiel, ou de morcellement.
6. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland une étude hydrogéologique et analyse du sol préparée par un professionnel qualifié, afin de démontrer que l'aquifère peut fournir une réserve d'eau viable à long terme et de qualité et quantité acceptables. L'étude doit aussi démontrer par voie de tests que les conditions du sol peuvent accommoder les effluents d'un champ septique et de sa surface de remplacement. L'étude sera préparée par un professionnel qualifié aux frais du(des) requérant(s) et sera révisée et approuvée par Conservation de la Nation Sud.
7. Que le(s) propriétaire(s) paye toutes taxes dues à la Cité de Clarence-Rockland et que, avant l'approbation finale par l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland, le(s) propriétaire(s) fournisse(nt) une confirmation de ce paiement de toutes taxes en retard.
8. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que la demande B-CR-020-2018 soit estampillé et enregistré avant la demande B-CR-019-2018.

9. Que le procureur de l'auteur de la demande fournisse un engagement confirmant que les actes seront enregistrés dans les deux (2) ans suivant la date du certificat.
10. Que le(s) requérant(s) fournisse(nt) à l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland un Transfert/Acte de cession transférant le terrain divisé et un Transfert/Acte de cession afin d'enregistrer une servitude sur la partie identifié pour le droit de passage, dans le but d'émettre un certificat d'autorisation.
11. Que chaque condition soit remplie et que l'Autorité approbatrice de la Cité de Clarence-Rockland en soit avisée par écrit pas plus tard qu'un (1) an après la date de l'avis de la décision par les départements ou les agences qui ont imposé la/les condition(s) respective(s).

ADOPTÉE

5.4 B-CR-021-2018

M. Cléroux pose des questions à propos du plan d'arpentage. Il demande s'il peut arpenter le terrain retenu.

Mme Lemay indique que oui si le bureau d'enregistrement est d'accord avec ceci.

M. Cléroux demande des questions à propos de la demande de la CNS. Mme Lemay ainsi que Mme Bélanger indique que ceci est une demande standard et seulement une lettre doit être envoyé à la CNS qui stipule que le champ est au moins à 3 mètres des lignes.

M. Cléroux indique qu'il est d'accord avec la grosseur du terrain.

Proposé par Sylvie Lalonde

Appuyé par Jean-Yves Lalonde

THAT the Committee of Adjustment approve the consent application submitted by Jean Cléroux, file number B-CR-021-2018, concerning the property described as 4063 Schnupp Road, Part of Lot 23, Concession 3, Parts 1, 2, and 3, on Plan 50R-6175, subject to the following conditions:

1. That the applicant(s) provide to the City of Clarence-Rockland two original paper copies of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-021-2018 as approved by the committee,
2. That the applicant(s) provide to the United Counties of Prescott and Russell one copy to be submitted electronically in PDF and DWG

formats of a registered Reference Plan (plan of survey) that identifies the severance B-CR-021-2018 as approved by the committee.

3. That the area of the retained parcel be reduced to a maximum of 2.0 hectares and that the area of the severed parcel be increased accordingly.
4. That the reference plan provided and registered include a part on the lot to be enlarged, identified for a right-of-way easement in order to provide access to the existing garage on the retained parcel. This part will have a continuous width of no less than 3 metres and no more than 9 metres.
5. That copy of all reference plans associated with this application be provided to the Secretary-Treasurer of the Committee of Adjustment for approval prior to registration.
6. That the applicant(s) provide to South Nation Conservation a written undertaking which acknowledges that the proposed property lines must be at a minimum clearing distance of three (3) metres from all existing private sewage systems.
7. That the Applicant(s) provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland the following:
 - (a) A copy of the legal description of the severed land and the deed or instrument conveying the severed land to the owner of the abutting property to the south known municipally as 4081 Schnupp Road, so that no new lot is being created, in accordance with paragraph (b) below;
 - (b) A Certificate of Official attached to the deed/transfer required by paragraph (a) above containing the following endorsement:

"The lands to be severed are for the purpose of a lot addition only to the abutting lands owned by *(insert name)* described as PIN *(insert property identification number)* being Part(s) *(insert numbers)* on Plan *(insert plan number)*, not for the creation of a new lot, and any subsequent transfer, charge or other transaction involving the lands to be severed shall be subject to compliance with Section 50(3) or Section 50(5) of the Planning Act, as applicable. Neither the lands to be severed nor the abutting lands are to be transferred, charged or otherwise re-conveyed in the future without the other parcel unless a further consent is obtained. The Owner shall cause the lands to be severed to be consolidated on title with the abutting lands and for this condition to be entered on the parcel register for the consolidated parcel as a restriction."

- (c) An Undertaking from a solicitor authorized to practice law in the Province of Ontario, and in good standing with the Law Society of Upper Canada, as follows:

"In consideration of, and notwithstanding the issuance of the Certificate under Section 50(12) of the Planning Act in respect of the subject Application for Consent, I undertake on behalf of the Owner, within 10 days of the registration on title of the transfer document containing the endorsement set out in the Certificate of Official issued by the Committee of Adjustment, to file an Application to Consolidate Parcels including the severed land (Part of PIN insert number) and the abutting land (PIN insert number). This PIN consolidation is intended to reinforce the Planning Act stipulation in the condition outlined above that both parcels have merged on Title and cannot be conveyed separately in the future. I further undertake to forward a copy of the registered Application to Consolidate Parcels and a copy of the Consolidated Parcel abstract page(s) to the Committee office within 21 days of the registration of the Application to Consolidate Parcels".

- (d) An undertaking from the applicant's solicitor confirming that the deeds will be registered on title within two (2) years of the date of the certificate.
8. That any mortgage on the property be discharged from any lands being severed and for any lands to be added to a lot with a mortgage, that mortgage shall be extended onto the additional land and that the solicitor provide an undertaking in writing that this condition will be fulfilled.
9. That the applicant provide to the Approval Authority of the City of Clarence-Rockland a Transfer/Deed of land conveying the severed land for use for the issuance of a Certificate of Consent.
10. That each condition be fulfilled and that the Consent Approval Authority of the City of Clarence-Rockland be notified in writing within one (1) year of the date of the Decision by the departments and/or agencies having imposed the said conditions.

ADOPTÉE

6. Demandes de dérogation mineure

6.1 A/14/18

Mme Lalonde demande l'usage du garage.

M. Nicholson indique que l'usage était pour de l'entreposage et que ses enfants jouent dans le garage l'hiver.

Mme Lalonde indique qu'il y a une lettre d'un voisin qui indique que le garage est commercial, soit un gym. Il indique qu'il a y un gym dans le garage mais pour usage personnel.

M. Levert lui demande une autre fois s'il opère un commerce. M. Nicholson indique que non. Par contre, il aimerait possiblement un jour avoir une entreprise. Mme Lemay indique qu'il est possible d'avoir une occupation à la maison avec 5 étudiants maximum, suite à l'émission d'un permis d'affaire.

Le propriétaire indique également qu'il a bâti sans permis et essaie de rendre le garage légal.

Proposé par Michel Levert

Appuyé par Sylvie Lalonde

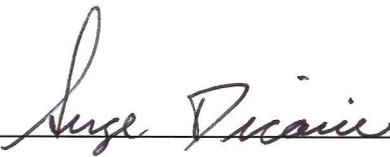
THAT the Committee of Adjustment accepts the application for Minor Variance submitted by Adam Nicholson, for the property identified as 4002 Champlain Street, Bourget, to:

- Increase the maximum height of a detached garage to 6.1m.

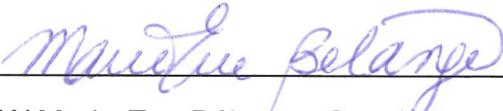
ADOPTÉE

9. Ajournement

La réunion est ajournée à 19h37.



Serge Dicaire Président



W Marie-Eve Bélanger Secrétaire-Trésorière



**CORPORATION OF THE
CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
PLANNING COMMITTEE MEETING MINUTES**

February 6, 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRESENT: Mario Zanth, President
 Guy Desjardins, Mayor (ex-officio)
 Carl Grimard, Councillor Ward 3
 Michel Levert, Councillor Ward 7
 Sylvie Lalonde, Member
 Michel Talbot, Member
 Maryse St-Pierre, Deputy Clerk

1. Opening of the meeting

The President opens the meeting at 7:05 p.m.

2. Adoption of the agenda

RECOMMENDATION AME2019-05

Moved by Carl Grimard

Seconded By Guy Desjardins

THAT the agenda be adopted as presented.

CARRIED

3. Declaration of pecuniary interests (none)

4. Adoption of the minutes

4.1 Minutes of December 5, 2018

RECOMMENDATION AME2019-06

Moved by Guy Desjardins

Seconded By Carl Grimard

THAT the minutes of the Planning Committee meeting of December 5, 2018 be adopted.

CARRIED

4.2 Minutes of January 9, 2019**RECOMMENDATION** AME2019-07**Moved by** Sylvie Lalonde**Seconded By** Michel Talbot

THAT the minutes of the Planning Committee meeting of January 9, 2019 be adopted.

CARRIED

5. Planner's Statement

The planner's statement is presented.

6. Deferred Items (none)**7. Presentations / Reports****7.1 Zoning By-law and Official Plan Amendment – Stéphane J. Lalonde for Eastern Ontario R. E. Investors Inc. – 1026 Laurier Street****a. Presentation**

Mrs. Claire Lemay presents the joint application for an amendment to the Official Plan and to the Zoning By-Law presented by Stéphane J. Lalonde for Eastern Ontario R. E. Investors for the 1026 Laurier Street.

b. Committee/Public comments

Further to questions, Mr. Jacques Maisonneuve, 523 Emerald, owner of the building, explains that those units will be built in a former storage area. He adds that this will be low-cost housing units.

Further to questions, Mr. Maisonneuve confirms that there are 35 parking spaces.

c. Recommendation**RECOMMENDATION** AME2019-08**Moved by** Guy Desjardins**Seconded By** Michel Talbot

WHEREAS the Provincial Policy Statement, the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell and the Official Plan of the

Urban Area of the City of Clarence-Rockland all include policies to promote infill and intensification development within the built-up urban area; and

WHEREAS the owners of the property known as 1026 Laurier Street intend to add 5 additional apartment units to the basement of the existing condominium apartment building, for a total of 32 units on the property;

THAT the Planning Committee recommends to Municipal Council the adoption of the proposed amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland to change the designation of the property at 1026 Laurier Street from “Medium Density Residential” to “High Density Residential” and to add a new policy 5.6.4.3, as recommended by the Infrastructure and Planning Department; and

THAT the Planning Committee recommends to Municipal Council the adoption of the proposed amendment to the Zoning By-law 2016-10 to change the zoning category of a portion of the property at 1026 Laurier Street from “Urban Residential First Density (R1) Zone” to “Urban Residential Third Density – Exception 36 (R3-36) Zone” and to change the provisions of the R3-36 zone, as recommended by the Infrastructure and Planning Department.

CARRIED

8. Other Items (none)

9. Adjournment

The meeting is adjourned at 7:18 p.m.

Mario Zanth, President

Maryse St-Pierre, Deputy Clerk



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

le 6 février 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, président
Guy Desjardins, maire (ex-officio)
Carl Grimard, conseiller quartier 3
Michel Levert, conseiller quartier 7
Sylvie Lalonde, membre
Michel Talbot, membre
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion à 19h05.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION AME2019-05

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Guy Desjardins

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclaration d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Procès-verbal du 5 décembre 2018

RECOMMANDATION AME2019-06

Proposée par Guy Desjardins

Appuyée par Carl Grimard

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 5 décembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

4.2 Procès-verbal du 9 janvier 2019**RECOMMANDATION AME2019-07****Proposée par****Appuyée par**

QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 9 janvier 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

5. Énoncé de l'urbaniste

L'énoncé de l'urbaniste est présenté.

6. Items différés (aucune)**7. Présentations / Rapports**

7.1 Amendement au plan officiel et au règlement de zonage – Stéphane J. Lalonde pour Eastern Ontario R. E. Investors Inc. – 1026 rue Laurier

a. Présentation

Mme Claire Lemay fait la présentation de la demande conjointe de modification de plan officiel et au règlement de zonage faite par Stéphane J. Lalonde pour Eastern Ontario R. E. Investors pour le 1026 rue Laurier.

b. Commentaires du comité et du public

Suite aux questions, M. Jacques Maisonneuve, 523 Emerald, propriétaire de la bâtisse, explique que ces appartements seront construits dans une ancienne zone d'entreposage. Il ajoute que ce seront des logements à prix modiques.

Suite aux questions, M. Maisonneuve confirme qu'il y a 35 espaces de stationnement.

c. Recommandation**RECOMMANDATION AME2019-08****Proposée par** Guy Desjardins**Appuyée par**

ATTENDU QUE la Déclaration de principes provinciale, le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, et le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland incluent tous des politiques pour promouvoir le développement intercalaire et la densification à l'intérieure de la zone bâtit de l'aire urbaine; et

ATTENDU QUE les propriétaires de la propriété décrite comme étant le 1026 rue Laurier ont l'intention d'ajouter 5 appartements additionnels au sous-sol du bâtiment de condos existant, pour un total de 32 unités sur la propriété;

QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation de « Résidentielle à moyenne densité » à « Résidentielle à haute densité », ainsi que d'ajouter la politique 5.6.4.3 pour la propriété au 1026 rue Laurier, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire; et

QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 (R1) » à « Zone résidentielle de densité 3 – exception 36 (R3-36) » pour une partie de la propriété au 1026 rue Laurier et afin de changer les dispositions de la zone R3-36, tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

8. **Autres items** (aucune)

9. **Ajournement**

La réunion est ajournée à 19h18.

Mario Zanth, président

Maryse St-Pierre, greffière adjointe



REPORT N° PRO2019-002

| | |
|---------------------|--|
| Date | 04/03/2019 |
| Submitted by | Yves Roy |
| Subject | Fence by-law exemption request by Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court |
| File N° | CO1 FEN |

1) **NATURE/GOAL :**

To obtain an exemption under the fence by-law 2016-96 Section 5.1 at 25 Clarence court for Pierre Lafontaine.

Pour obtenir une exemption en vertu du règlement de clôture 2016-96, article 5.1, au 25 Clarence court pour Pierre Lafontaine.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

None

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

THAT Council approves by resolution the request for an exemption to the fence by-law 2016-96 Section 5.1 allowing a fence to be higher than (1m) in the front of the yard for Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court.

QUE Le conseil approuve par résolution la demande de dérogation au règlement 2016-96 sur les clôtures, article 5.1 permettant à une clôture d'être plus haute que (1m) à l'avant de la cour, visant Pierre Lafontaine, au 25 Clarence Court.

4) **BACKGROUND :**

On October 15, 2018 The City of Clarence-Rockland received a request by Pierre Lafontaine for an exemption to the fence by-law 2016-96, Section 5.1. Under section 8.2. (The City may authorize a variance from this By-law by approval of the Director or by resolution of Council.)

It is the opinion of the Director of Protective Services that precedent deviations of municipal bylaws should not be decided at the administration level, however future similar variations could be considered on a case-by-case basis (e.g. if Council decides to approve this exemption request, future similar exemptions could be considered by the Director as the precedent would have already been set.)

Le 15 octobre, 2018 La Cité de Clarence-Rockland a reçus de Pierre Lafontaine une demande de dérogation pour le règlement de clôture 2016-96, Section 5.1. Sous la section 8.2. (La Ville peut autoriser une dérogation à ce règlement par approbation du directeur ou par résolution du conseil.)

Le directeur des services de protection est d'avis que les dérogations précédentes aux règlements municipaux ne devraient pas être décidées au niveau de l'administration, mais que de futures variations similaires pourraient être examinées au cas par cas (par exemple, si le Conseil décide d'approuver cette demande de dérogation, le directeur pourrait envisager d'autres exemptions similaires, car le précédent a déjà été créé.)

5) **DISCUSSION :**

Upon an inspection of the property at 25 Clarence court, it appears that the proposed fence would not cause any public safety concerns nor would it cause any problems with the sight triangle. As a result, the Municipal Enforcement department has no objections to the exemption, however should not engage in setting precedence in regards to bylaw exemptions, as the original bylaw was established by Council.

Suite à l'inspection de la propriété au 25, cour Clarence, il semble que la clôture proposée ne poserait pas de problème de sécurité publique ni de problème avec le triangle de visibilité. Par conséquent, le service de l'application des règlements municipaux n'émet aucune objection à la dérogation. Toutefois, il ne devrait pas s'engager à établir un précédent en ce qui concerne les dérogations aux règlements, car le règlement original a été établi par le Conseil.

6) **CONSULTATION:**

None

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

None

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

None

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

None

10) **RISK MANAGEMENT :**

None

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

None

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Request from Pierre Lafontaine

Le 15 octobre 2018

La Cité de Clarence-Rockland
1560 rue Laurier
Rockland, ON K4K 1P7

Sujet: demande de dérogation pour le règlement de clôture

Bonjour chers conseillers/conseillères,

Je, Pierre Lafontaine, ainsi que ma conjointe Line Denis habitons le 19 Clarence Court dans la belle communauté de Clarence-Rockland depuis 1998. La campagne, un grand terrain dans un rond points, quoi de mieux pour fonder notre famille.

Depuis plus d'un an, nous n'avons plus d'intimité dû au voisin du 25 Clarence Court. Des regards constants à travers leurs fenêtres, ainsi que de leur stationnement, envahi notre intimité. Ces actes sont très déplaisants. À plusieurs reprises, nous avons reçus des remarques désobligeantes et blessantes. Aucun savoir vivre. L'installation d'une clôture de 6 pieds de haut entre les deux propriétés à partir du coin du garage jusqu'au poteau d'hydro, nous permettrait de retrouver notre intimité. La distance de 20 pieds entre le bout de la clôture (poteau d'hydro) et la rue Clarence Court permettrait au voisin de reculer de son stationnement en toute sécurité.

Le règlement de la Cité de Clarence-Rockland sur l'installation de nouvelle clôture à l'avant de la maison stipule qu'elle ne doit pas excéder 32 pouces de haut. Je demande de prendre en considération notre situation et de considérer ma demande de dérogation.

Je vous remercie à l'avance.



Pierre Lafontaine
613.446.2287 / 613.222.4415

RECEIVED
17 OCT 2018

Je n'ai aucune objection à l'installation d'une clôture du coin du garage jusqu'au poteau d'électricité sur la propriété du 19 Clarence Court.

I have no objection with the installation of a fence in front of the garage from the corner to the hydro post on the property of 19 Clarence Court.

Josee Labelle JOSEE LABELLE OCT 15/18
1 Clarence Court

JIM NARBONNE OCT 15/18
2 Clarence Court

ALEXANDRE BOUZARD OCT 15/2018
7 Clarence Court

CAROLE CLÉMENT OCT 15/18
8 Clarence Court

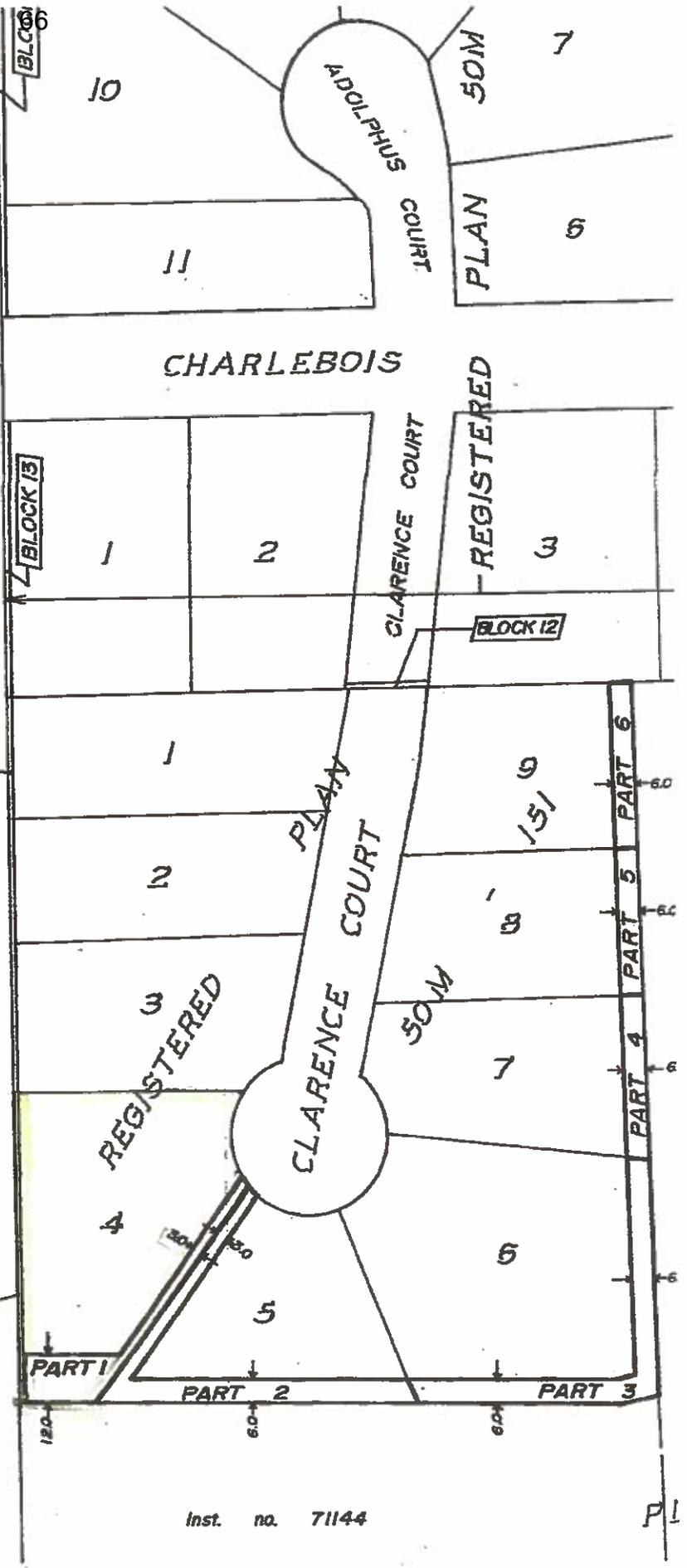
Pietro Di Bernardo 613 295 7360 Partir en vacance
13 Clarence Court

Ian Thompson OCT 15/2018
14 Clarence Court

ERIC ROUSSEL OCT 15/2018
20 Clarence Court

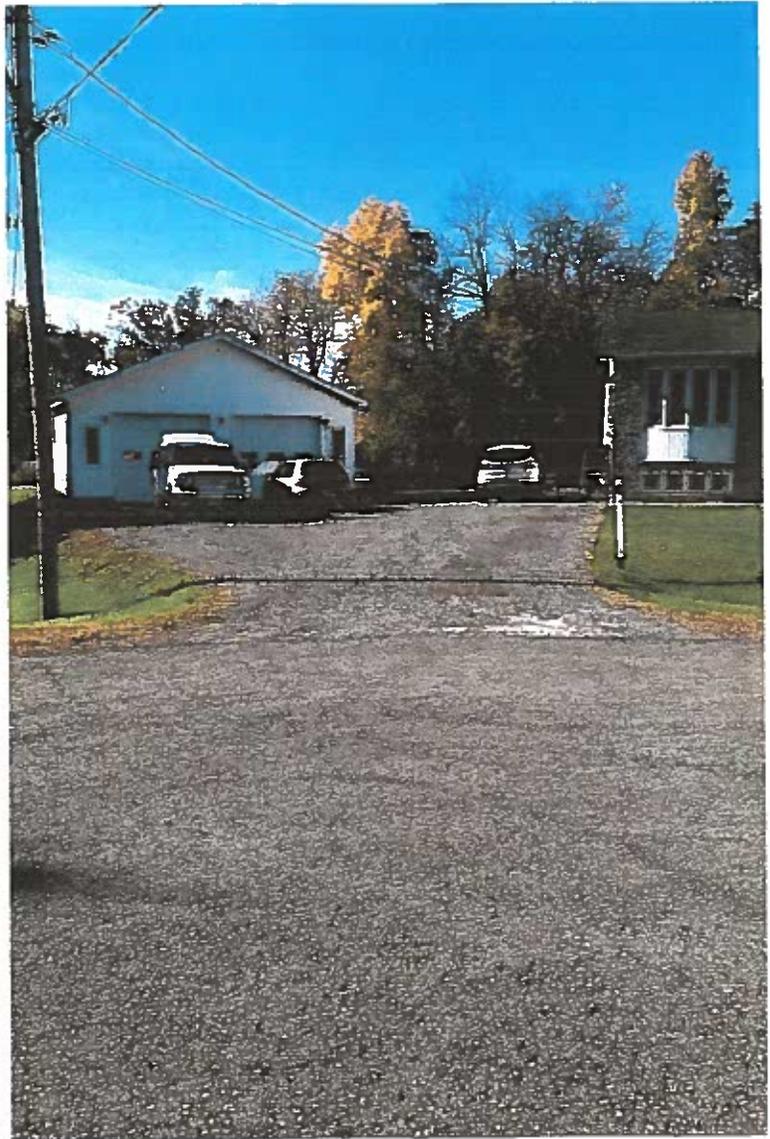
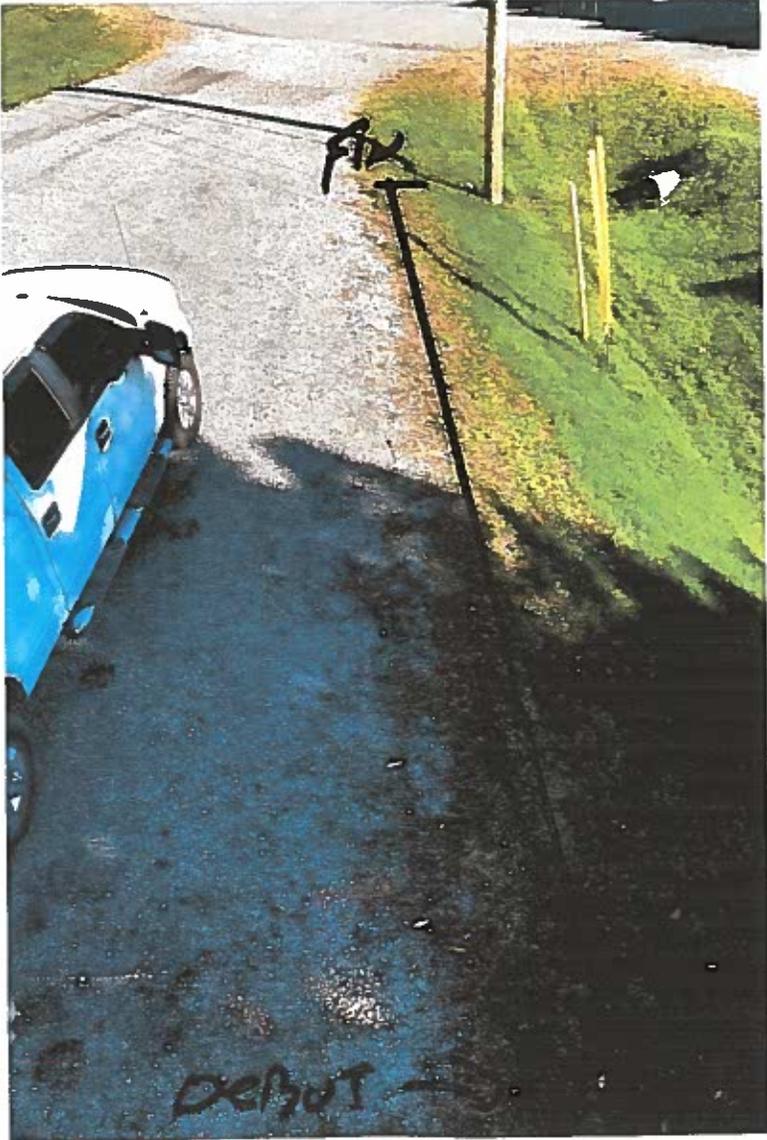
COUNTY ROAD

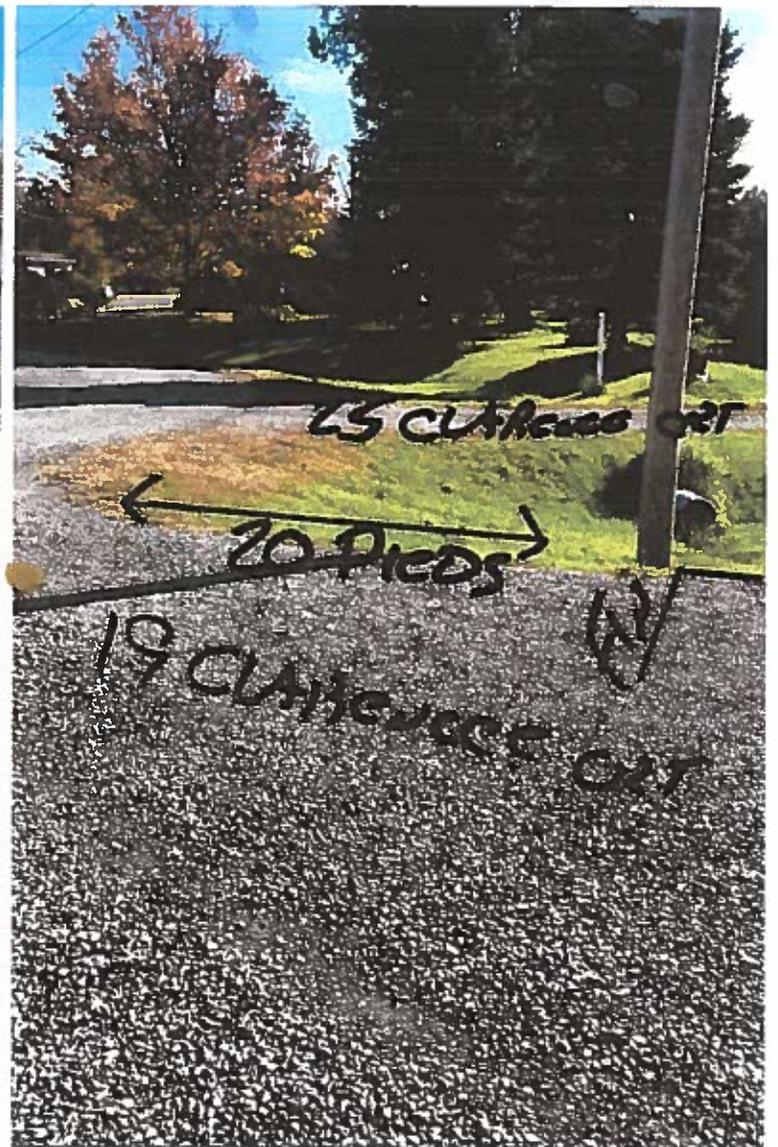
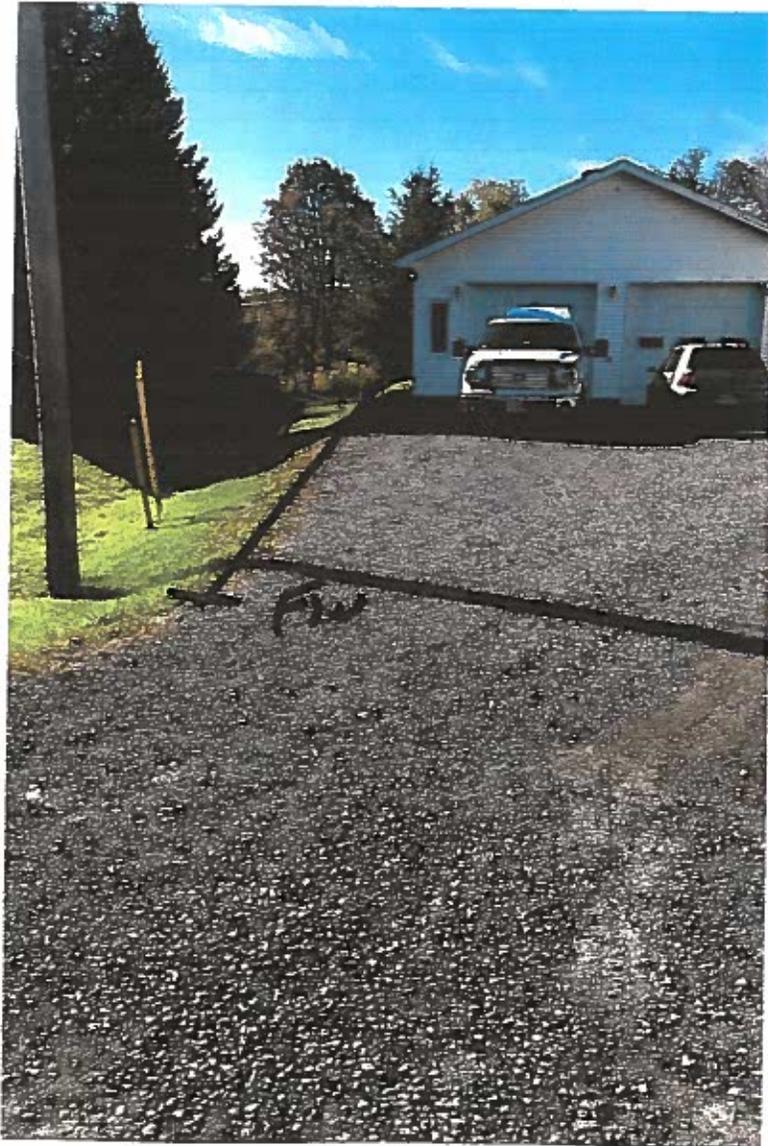
BLOCK 69
0.50 Reserve



Inst. no. 71144

PI







RAPPORT N° LOI2019-03-01

| | |
|---------------------|--|
| Date | 25/02/2019 |
| Soumis par | Martin Irwin |
| Objet | Programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste |
| # du dossier | R06 PRO |

1) NATURE / OBJECTIF :

L'objectif de ce rapport est de recommander au Conseil municipal d'autoriser les Services communautaires à solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle de la Salle de spectacle Optimiste et de conclure un accord avec le plus bas soumissionnaire si la proposition est convenable au service.

2) DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :

Lors de la réunion de budget du 15 janvier, le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland.

Il a aussi été proposé par un membre du conseil de faire l'embauche d'une firme de production de spectacles qui se chargerait de la programmation culturelle pour les Services communautaires.

3) RECOMMANDATION DU SERVICE :

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires n'ont pas les ressources en place pour gérer une programmation annuelle ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal autorise les Services communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal autorise les Services

communautaires de conclure un accord de service si la proposition est convenable et n'entraîne aucun coût net pour la Cité ; tel que recommandé.

WHEREAS City Council mandated Community Services to evaluate the possibility of the City of Clarence-Rockland to become the presenter of an annual program of varied performances at the Optimiste Performance Hall in Rockland; and

WHEREAS Community Services does not have the resources in place to develop an annual program; and

BE IT RESOLVED that City Council authorizes Community Services to solicit proposals for the management of an annual program for the Optimiste Performance Hall; and

BE IT RESOLVED that Council authorizes Community Services to enter into a service agreement if the proposal is suitable and results in no net cost to the City; as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

La salle de spectacle Optimiste, partenariat entre le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, la Cité de Clarence-Rockland et le Club Optimiste de Rockland, a été inaugurée le 13 novembre 2009. C'est l'endroit local pour assister à des productions locales, semi-professionnelles et professionnelles.

Depuis son ouverture, se sont produits sur la scène de la salle de spectacle Optimiste des artistes de renom tels que Patrick Groulx, Marie Mai et Éric Lapointe. De plus, cette salle est disponible pour location pour des artistes, des écoles artistiques et des organismes à but non lucratif.

La Cité de Clarence-Rockland a pour mission de travailler de concert avec la population et les groupes communautaires afin de rendre disponible un éventail complet d'activités culturelles et de loisirs propres à améliorer la qualité de vie de tous les résidents et favoriser l'émergence d'un environnement harmonieux.

5) **DISCUSSION :**

Le rôle du diffuseur sous contrat avec la Cité de Clarence-Rockland devrait inclure, entre autre :

- Assurer le lien entre la création artistique, la communauté et les Services communautaires ;

- Être à l'affût des nouveautés artistiques et sélectionner des produits culturels qui plairont et feront vibrer les membres de sa communauté ;
- Accueillir de façon professionnelle les artistes et les professionnels à salle de spectacle Optimiste ;
- Faire de la publicité, de la vente pour les spectacles présentés et assurer un développement de public ;
- Avoir une vision artistique et offrir une programmation variée et audacieuse à sa communauté afin de développer son appréciation pour différentes formes d'arts ;
- Faire des choix éclairés de programmation qui répondent au profil et aux différentes clientèles de la communauté (besoin et goût de la communauté, rentabilité, découverte, etc.) ;
- Participer au développement professionnel des artistes locaux et en émergence en offrant des occasions de présenter leur création à la communauté.
- Respecter la *Politique de la salle de spectacle Optimiste*, compléter le formulaire *Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste* et déboursier les frais de location tels que stipulés dans la *Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste*.

6) **CONSULTATION :**

S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

« Qu'il soit résolu que le comité consultatif culturel recommande au conseil municipal de procéder avec la programmation annuelle à la salle de spectacle Optimiste et que les profits soient versés dans un fonds de réserve pour assurer la durabilité du projet et le remplacement de bris d'équipement de la salle. »

- Proposé par Jocelyn Beauchamp, appuyé par Patrick Bergeron et adopté à l'unanimité lors de la réunion du mardi 29 janvier.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.) :**

Le diffuseur devra déboursier les frais de location tels que stipulés dans la *Politique de la salle de spectacle Optimiste* afin de couvrir les coûts de remplacement d'équipement et de payer le salaire de l'agent de clés de la Salle de spectacle.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

Le diffuseur devra respecter la *Politique de la salle de spectacle Optimiste* de la Cité de Clarence-Rockland.

Le diffuseur et les Services communautaires devront respecter l'accord conclu entre les deux partis.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

S/O

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon le Plan stratégique 2015-2018, 64% des résidents sondés estiment que les arts et la culture sont très importants, mais 24% des répondants ne sont pas satisfaits des services offerts.

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « la Cité (...) considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland. »

12) **DOCUMENTS D'APPUI :**

1. CityofClarenceRocklandKeyFindings.pdf
2. plandirecteurfr.pdf
3. LOI2009-01 Politique_tarifs révisés (2019-2020).pdf



CITY OF / CITÉ DE CLARENCE ROCKLAND



**2015-2018 Strategic Plan
Plan stratégique 2015-2018**

**ONLINE SURVEY AND WORKSHOPS – KEY FINDINGS
PRINCIPAUX RÉSULTATS - SONDAGE EN-LIGNE ET ATELIERS**





Objectives

The purpose of the strategic planning workshops and survey was to:

- Measure the importance and satisfaction of services offered;
- Determine the strengths, weaknesses, opportunities and threats;
- Seek input for the Vision;

Objectifs

Le but des ateliers et du sondage pour la planification stratégique était pour:

- Mesurer l'importance et la satisfaction des services offerts;
- Déterminer les forces, faiblesses, possibilités et menaces;
- À la recherche de suggestions pour la Vision;





Objectives *(cont'd)*

- Determine key sources that respondents use when seeking information about municipal issues;
- Identify the importance of having more retail opportunities and more employment opportunities;
- Identify priorities.

Objectifs *(suite)*

- Déterminer quelles sources les répondants utilisent lorsqu'ils cherchent des informations municipales;
- Identifier l'importance d'avoir plus de vente au détail et plus d'opportunités d'emplois;
- Identifier les priorités.





Methodology

- A total of 23 workshops were held between April and June 2015 with a total of 474 participants.
- On-line survey available from May 1st until July 8th, 2015. A total of 812 citizens participated in the survey representing 4% of the population.
- Workshops and the survey were advertised via mail-out, local newspaper, buses, bus shelter ads, electronic message boards and website.

Façon de procéder

- Un total de 23 ateliers ont eu lieu d'avril à juin 2015, avec un total de 474 participants.
- Le sondage était disponible du 1er mai au 8 juillet 2015. Un total de 812 citoyens ont participé dans le sondage ce qui représente 4% de la population.
- La publicité pour les ateliers et le sondage a été fait par l'entremise d'envoi postal, journal local, autobus et abris bus, tableaux électroniques et site web.



Services important to family's quality of life/ Importance des services pour la famille

| SERVICES | Very important / Très important | Not important / Pas important |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Arts & Culture | 63% | 37% |
| By-law / Règlementation | 77% | 23% |
| Website / Site web | 75% | 25% |
| Construction | 70% | 30% |
| Daycare / Service de garde | 52% | 48% |
| Downtown / Centre-ville | 69% | 31% |
| Fire services / Services d'incendies | 92% | 8% |
| Garbage / Cueillette d'ordures | 89% | 11% |
| Library / Bibliothèque | 59% | 41% |
| Parks / Parcs | 86% | 14% |
| Planning / Aménagement | 78% | 22% |
| Police services / Services policiers | 87% | 13% |

| SERVICES | Very important / Très important | Not important / Pas important |
|---|---------------------------------|-------------------------------|
| Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs | 82% | 18% |
| Recycling / Recyclage | 84% | 16% |
| Sidewalks / Trottoirs | 71% | 29% |
| Snow clearing / Déneigement | 92% | 8% |
| Street lighting / Éclairage de rues | 76% | 24% |
| Street maintenance / Entretien de rues | 96% | 4% |
| Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation | 81% | 19% |
| Transit – CRT | 55% | 45% |
| Widening/Élargissement 17 - 174 | 80% | 20% |

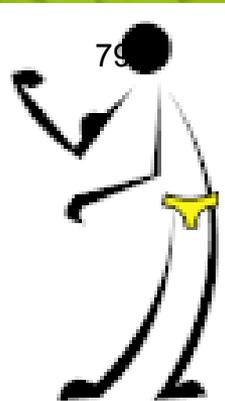
Level of satisfaction with services / Satisfaction avec les services

| SERVICES | Very satisfied / Très satisfait | Not satisfied / Pas satisfait | N/A Sans objet |
|--------------------------------------|--|--|---------------------------|
| Arts & Culture | 32% | 24% | 44% |
| By-law / Règlementation | 52% | 25% | 23% |
| Website / Site web | 57% | 24% | 19% |
| Construction | 36% | 35% | 29% |
| Daycare / Service de garde | 34% | 12% | 54% |
| Downtown / Centre-ville | 25% | 44% | 31% |
| Fire services / Services d'incendies | 77% | 6% | 17% |
| Garbage / Cueillette d'ordures | 80% | 13% | 7% |
| Library / Bibliothèque | 56% | 9% | 35% |
| Parks / Parcs | 63% | 23% | 14% |
| Planning / Aménagement | 34% | 33% | 33% |
| Police services / Services policiers | 71% | 14% | 15% |

| SERVICES | Very satisfied / Très satisfait | Not satisfied / Pas satisfait | N/A Sans objet |
|---|--|--|---------------------------|
| Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs | 54% | 27% | 19% |
| Recycling / Recyclage | 74% | 17% | 9% |
| Sidewalks / Trottoirs | 46% | 32% | 22% |
| Snow clearing / Déneigement | 63% | 28% | 9% |
| Street lighting / Éclairage de rues | 64% | 19% | 17% |
| Street maintenance / Entretien de rues | 22% | 71% | 7% |
| Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation | 50% | 17% | 33% |
| Transit – CRT | 26% | 25% | 49% |



STRATEGIC PLANNING



Have your say...it's your future!

STRENGTHS

72 % of participants commented on strengths

- Parks
- Garbage, recycling and snow removal
- Sense of community
- Council and city staff
- Recreational activities
- Retail and businesses
- Police and Fire services
- Library

FORCES

72% des participants ont offert des commentaires sur les forces

- Parcs
- Cueillette des ordures, recyclage et déneigement
- Le sens d'appartenance à la communauté
- Le conseil et les employés
- Activités récréatives
- Vente au détail et commerces
- Services policiers et incendies
- Bibliothèque



PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Faites entendre votre voix...C'est votre futur!



Have your say...it's your future!

WEAKNESSES

70% of participants commented on weaknesses

- Roads and ditches
- Downtown
- Sidewalks
- Communication
- Economic development
- Taxes
- Waterfront development
- Public transportation

FAIBLESSES

70% des participants ont offert des commentaires sur les faiblesses

- Chemins et fossés
- Centre-ville
- Trottoirs
- Communication
- Développement économique
- Taxes
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun





OPPORTUNITIES

55% of participants commented on opportunities

- Retail and businesses
- Economic development
- Bike paths
- Water and sewers
- Waterfront development
- Public transportation
- Employee talent/retention/attrition
- Downtown revitalization

POSSIBILITÉS

55% des participants ont offert des commentaires sur les possibilités

- Vente au détail et commerces
- Développement économique
- Pistes cyclables
- Eau et égouts
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun
- Personnel compétent/maintien/attrition
- Redonner souffle au centre-ville





Have your say...it's your future!

THREATS

39% of participants commented on the threats

- Infrastructures
- Hwy 17/174
- Public transportation
- Planning and construction
- Taxes
- Deforestation

MENACES

39% des participants ont offert des commentaires sur les menaces

- Infrastructures
- Route 17/174
- Transport en commun
- Aménagement du territoire et construction
- Taxes
- Déforestation





Have your say...it's your future!

THE VISION (PROPOSED)



Clarence-Rockland is a great place to live! It is welcoming, bilingual, self-sufficient, safe and family oriented. We are proud of our heritage, our natural beauty and rural charm that contribute to our sense of belonging in the community.

LA VISION (PROPOSÉE)

Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, auto-suffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribue à notre sentiment d'appartenance à la communauté.





PRIORITIES

- Asset Management
- Communication
- Economic Development
- Planning and Infrastructure
- Public Transportation

PRIORITÉS

- Gestion des actifs
- Communication
- Développement économique
- Aménagement du territoire et les infrastructures
- Transport en commun





NEXT STEPS

- Present draft plan to Council, Employees, Community and Business Community – Date to be determined
- Seek council approval at regular meeting – Date to be determined

PROCHAINES ÉTAPES

- Présenter l'ébauche du plan au conseil, les employés, la communauté et la communauté d'affaires – date à être déterminée.
- Demander l'approbation du conseil à la réunion régulière – date à être déterminée



CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

| | |
|---|----|
| Préambule du plan..... | 1 |
| En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?..... | 1 |
| Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil..... | 1 |
| Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur..... | 2 |
| 1 Antécédents et contexte communautaire..... | 3 |
| 1.1 Emplacement et communautés constitutives..... | 3 |
| 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population..... | 4 |
| 1.2.1. Historique de la croissance démographique..... | 4 |
| 1.2.2. Croissance démographique prévue..... | 6 |
| 1.2.3. Langue..... | 8 |
| 1.2.4. Revenu et éducation..... | 8 |
| 1.3 Conditions actuelles : Inventaire..... | 10 |
| 1.4 Provisions des parcs et loisirs..... | 13 |
| 2 Analyse et résumé des observations..... | 16 |
| 2.1 Préambule..... | 16 |
| 2.1.1. Normes en matière de provisions..... | 16 |
| 2.2 Processus de consultation..... | 17 |
| 2.3 Installations intérieures..... | 18 |
| 2.3.1. Glace..... | 18 |
| 2.3.2. Centres communautaires..... | 24 |

| | | |
|--------|--|----|
| 2.3.3. | Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland | 27 |
| 2.4 | Installations extérieures..... | 29 |
| 2.4.1. | Terrains de balle..... | 30 |
| 2.4.2. | Terrain de soccer..... | 32 |
| 2.4.3. | Tennis..... | 34 |
| 2.4.4. | Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau | 35 |
| 2.4.5. | Secteur riverain..... | 36 |
| 2.4.6. | Pistes cyclables..... | 37 |
| 2.5 | Parcs..... | 38 |
| 2.5.1. | Parc à chiens | 40 |
| 2.5.2. | Acquisition d'aires de parc..... | 41 |
| 2.6 | Programmation des activités récréatives | 42 |
| 2.7 | Partenariats..... | 44 |
| 2.8 | Événements..... | 45 |
| 2.9 | Frais et droits | 46 |
| 2.10 | Organisation interne..... | 49 |
| 3 | Recommandations | 53 |
| 3.1 | La vision :..... | 53 |
| 3.2 | La mission :..... | 53 |
| 3.3 | Principes directeurs : | 53 |
| 3.4 | Buts et objectifs | 55 |
| 3.5 | Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures..... | 58 |
| 3.5.1. | Glace intérieure..... | 58 |

| | | |
|--------|---|----|
| 3.5.2. | Centres communautaires..... | 59 |
| 3.6 | Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures : | 60 |
| 3.6.1. | Terrains de balle..... | 60 |
| 3.6.2. | Terrain de soccer..... | 61 |
| 3.6.3. | Terrain de tennis..... | 61 |
| 3.6.4. | Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau | 61 |
| 3.6.5. | Secteur riverain..... | 62 |
| 3.6.6. | Pistes cyclables..... | 62 |
| 3.6.7. | Parcs..... | 63 |
| 3.7 | Recommandations relatives à la programmation..... | 71 |
| 3.8 | Recommandations fondées sur les partenariats | 72 |
| 3.9 | Recommandations fondées sur les événements..... | 72 |
| 3.10 | Recommandations relatives aux frais et aux droits..... | 73 |
| 3.11 | Recommandations relatives à l'organisation interne..... | 73 |
| 4 | Mise en œuvre..... | 75 |
| 4.1 | Échéanciers et affectations budgétaires..... | 75 |
| 4.2 | Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan..... | 85 |
| 5 | Références | 87 |

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d'une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s'élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d'autres communautés des comtés unis.

Le profil d'âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l'ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l'ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

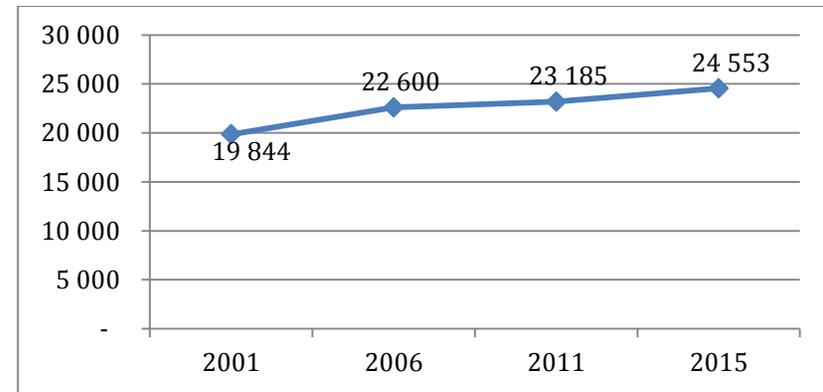


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

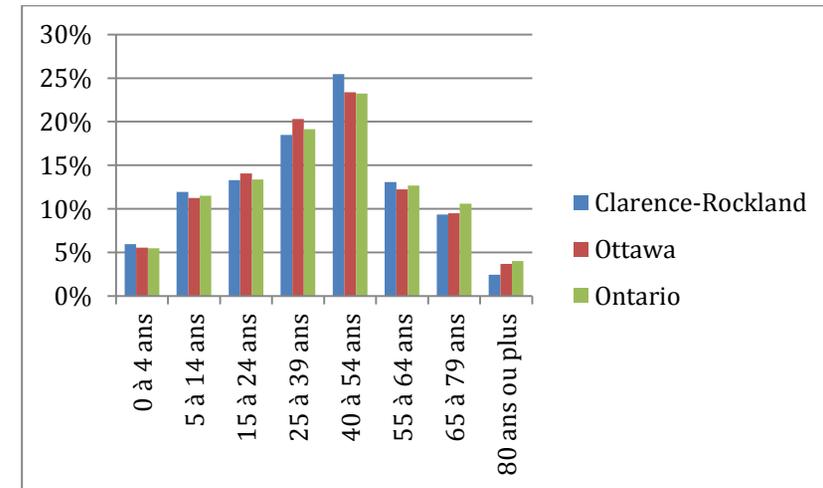


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

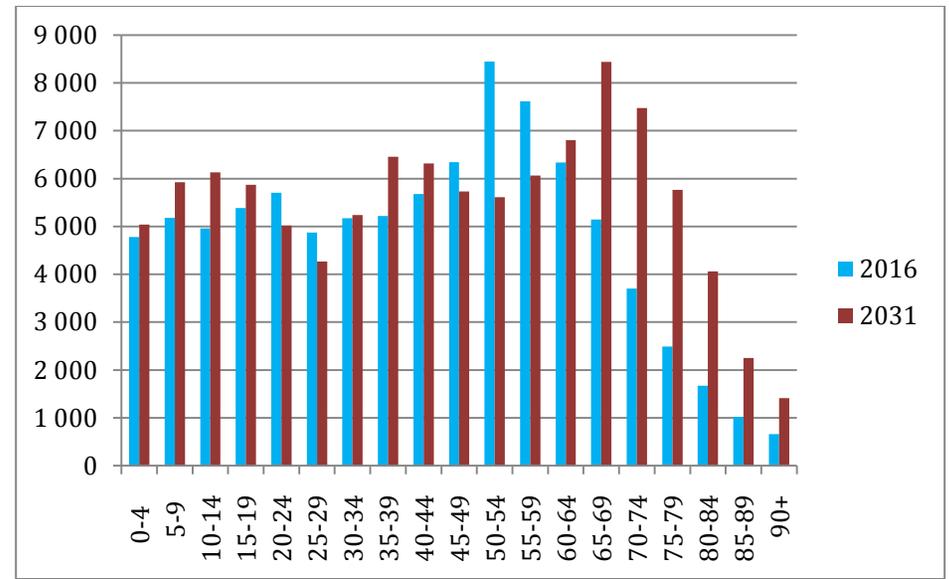


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

| Communauté | Population en 2015 | Population en 2030 | Croissance du nombre de résidents | % de croissance |
|--------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Rockland | 12 441 | 18 285 | 5 844 | 47 % |
| Bourget | 1 090 | 1 445 | 355 | 33 % |
| Clarence Creek | 620 | 877 | 257 | 41 % |
| Clarence Point | 1 059 | 1 212 | 153 | 14 % |
| Cheney | 238 | 302 | 64 | 27 % |
| Hammond | 492 | 684 | 192 | 39 % |
| St. Pascal-Baylon | 212 | 251 | 39 | 19 % |
| Rural | 8 401 | 9 386 | 985 | 12 % |
| TOTAL | 24 553 | 32 442 | 7 889 | -- |

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d'Ottawa et à 4 % des résidents de l'ensemble de la province.

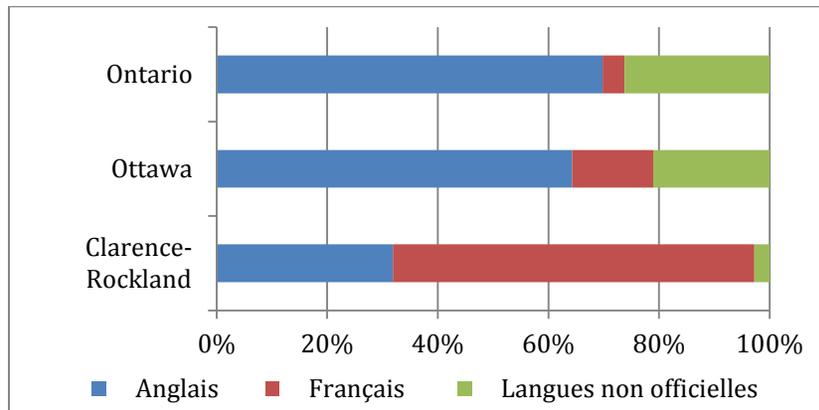


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d'études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d'Ottawa.

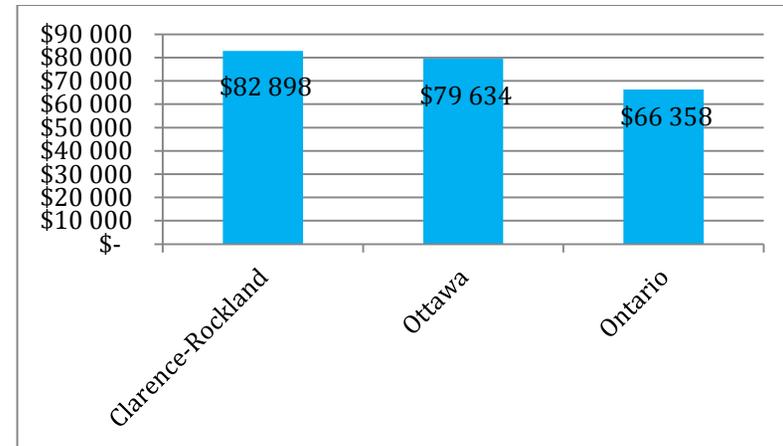


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)

Sierra Planning and Management avec données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

*En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland
En bas : Aréna de Clarence-Rockland*



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

| Date | Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues |
|---------------------------|---|
| À court terme : 2016-2018 | -- |

| | |
|---------------------------|------------|
| À moyen terme : 2019-2022 | 139 000 \$ |
| À long terme : 2023-2030 | 329 000 \$ |

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

| | À court terme 2016-2018 | À moyen terme 2019-2022 | À long terme 2023-2030 | TOTAL |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| Aréna de Clarence Creek | 470 000 \$ | 257 000 \$ | 533 000 \$ | 1 260 000 \$ |
| Aréna Jean-Marc Lalonde | 477 000 \$ | 637 000 \$ | 591 000 \$ | 1 705 000 \$ |
| Centre communautaire de Hammond | 14 000 \$ | 33 000 \$ | 11 000 \$ | 58 000 \$ |
| Centre communautaire de Bourget | 146 000 \$ | -- | 36 000 \$ | 182 000 \$ |
| Centre communautaire Ronald-Lalonde | 50 000 \$ | -- | -- | 50 000 \$ |

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

| Type d'installation | Nbre |
|--|-----------|
| Terrains de balle | 5 |
| Terrains de basket-ball | 4 |
| Rampes à bateaux | 1 |
| Planchodromes | 2 |
| Terrains de soccer (pleine grandeur) | 2 |
| Terrains de soccer (terrain junior/général) | 7 |
| Aires de jeux d'eau | 1 |
| Terrain de tennis | 7 |
| Parcs | 77,81 ha. |

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

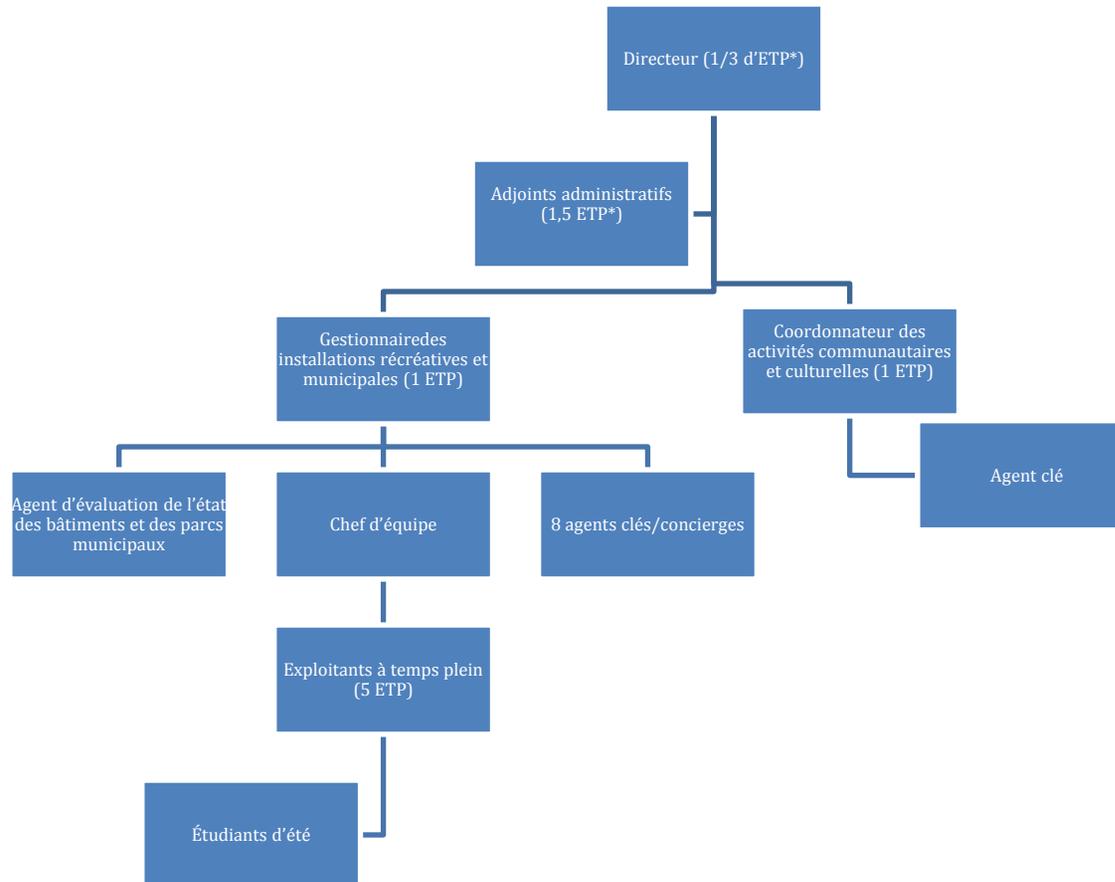
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Nom/Catégorie de l'installation | Entente au sujet de l'exploitation | | |
|---|--|--|------------------|
| | Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland | Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation | Exploitant tiers |
| Aréna de Clarence-Rockland | | | ✓ |
| Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland | | | ✓ |
| Aréna de Clarence Creek | ✓ | | |
| Aréna Jean-Marc Lalonde | ✓ | | |
| Centre communautaire de Bourget | | ✓ | |
| Centre communautaire Alphonse-Carrière | ✓ | | |

| Nom/Catégorie de l'installation | Entente au sujet de l'exploitation | | |
|--|--|--|------------------|
| | Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland | Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation | Exploitant tiers |
| Centre Chamberland | ✓ | | |
| Centre communautaire Ronald-Lalonde | ✓ | | |
| Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures). | ✓ | | |

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

Bien que la Cité compte actuellement trois arénas intérieurs, seuls les arénas de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aréna de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aréna Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aréna Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

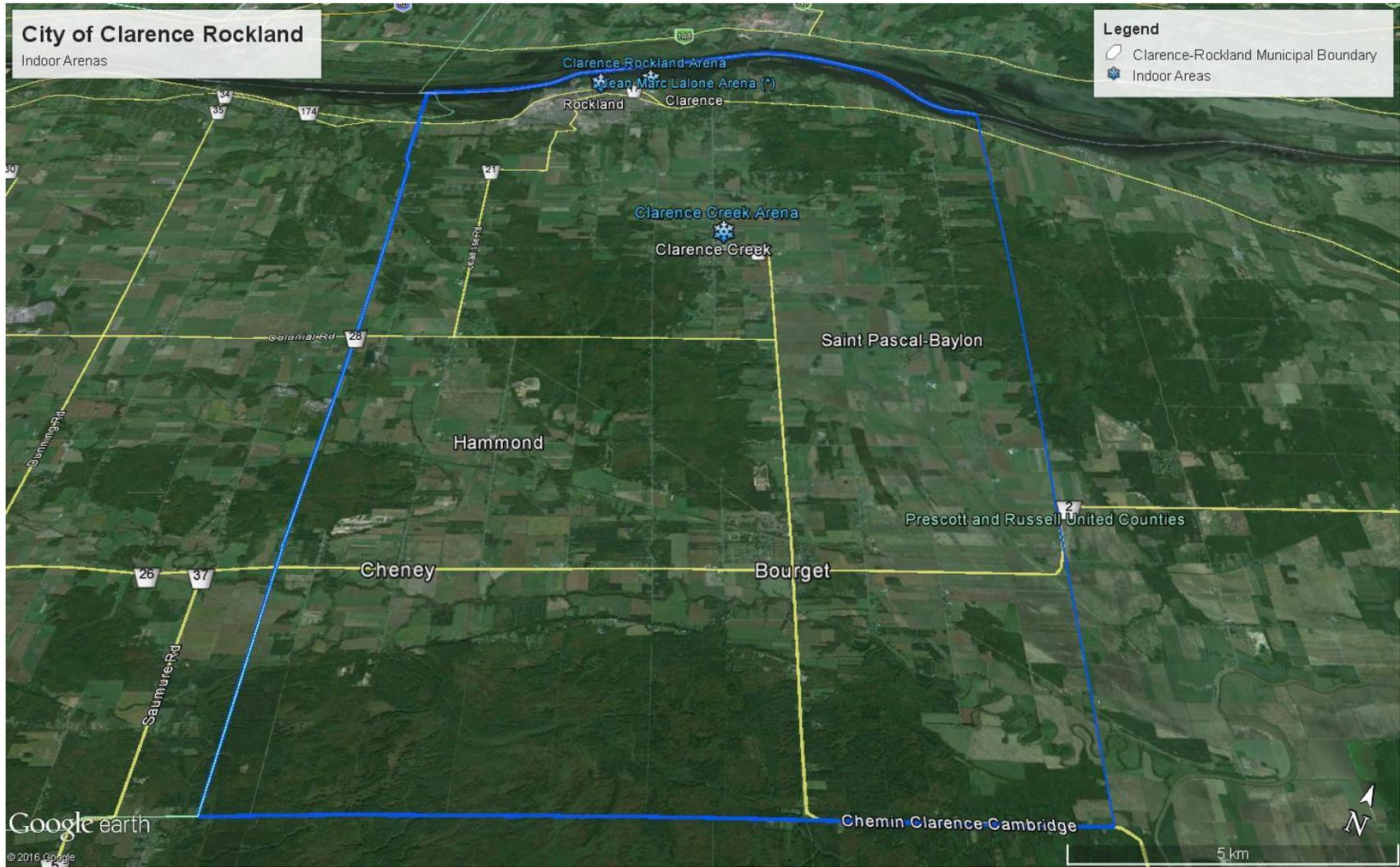
Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

| | Population (2011) | Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures | Assiette fiscale résidentielle (2014) |
|--------------------------|-------------------|--|---------------------------------------|
| Clarence-Rockland | 25 685 (2016) | 1 : 8 562 | 92 % |
| Orangeville | 27 975 | 1 : 6 993 | 85 % |
| Grimsby | 25 325 | 1 : 12 662 | 92 % |
| Canton de Russell | 15 247 | 1 : 7 937 | 84 % |
| Pembroke | 14 360 | 1 : 7 180 | 69 % |

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario

Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des aréas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréa de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréa est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréa de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréa pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

| Aréna | Utilisation aux heures de pointe | Utilisation aux heures creuses |
|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Aréna de Clarence-Rockland | 84 % | 75 % |
| Aréna de Clarence Creek | 65 % | 20 % |

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

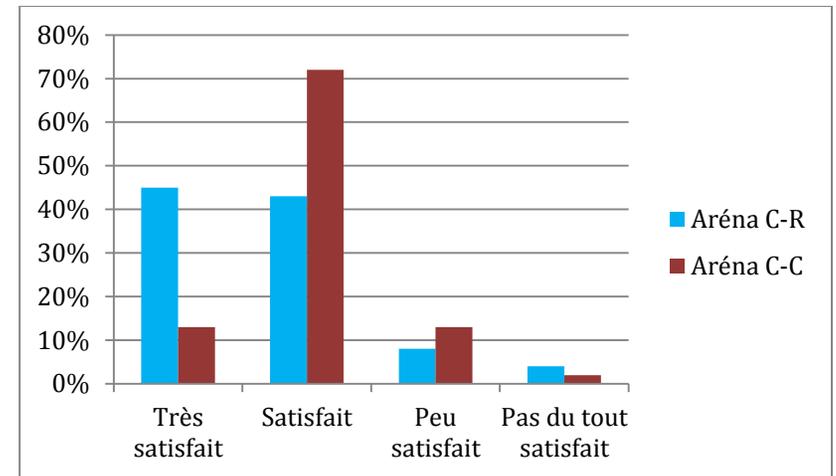


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

| Année | Normes en matière de provisions fondées sur la population |
|-------|---|
| 2016 | 1 : 8 562 résidents |
| 2021 | 1 : 9 347 résidents |
| 2026 | 1 : 10 132 résidents |
| 2031 | 1 : 10 917 résidents |

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

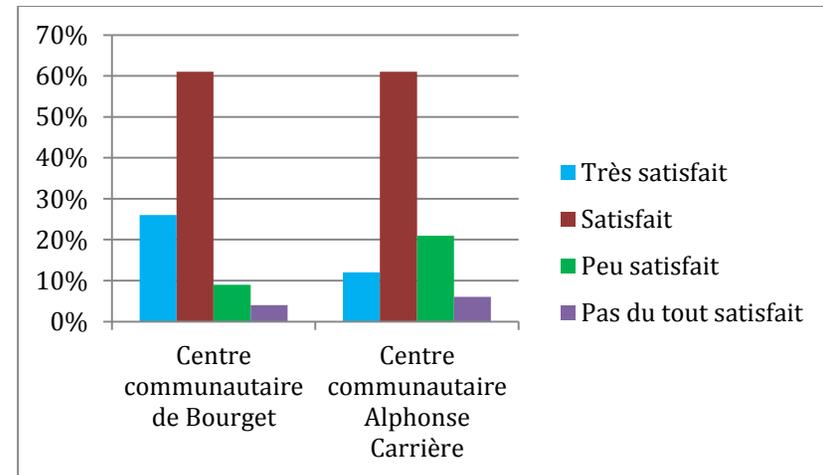
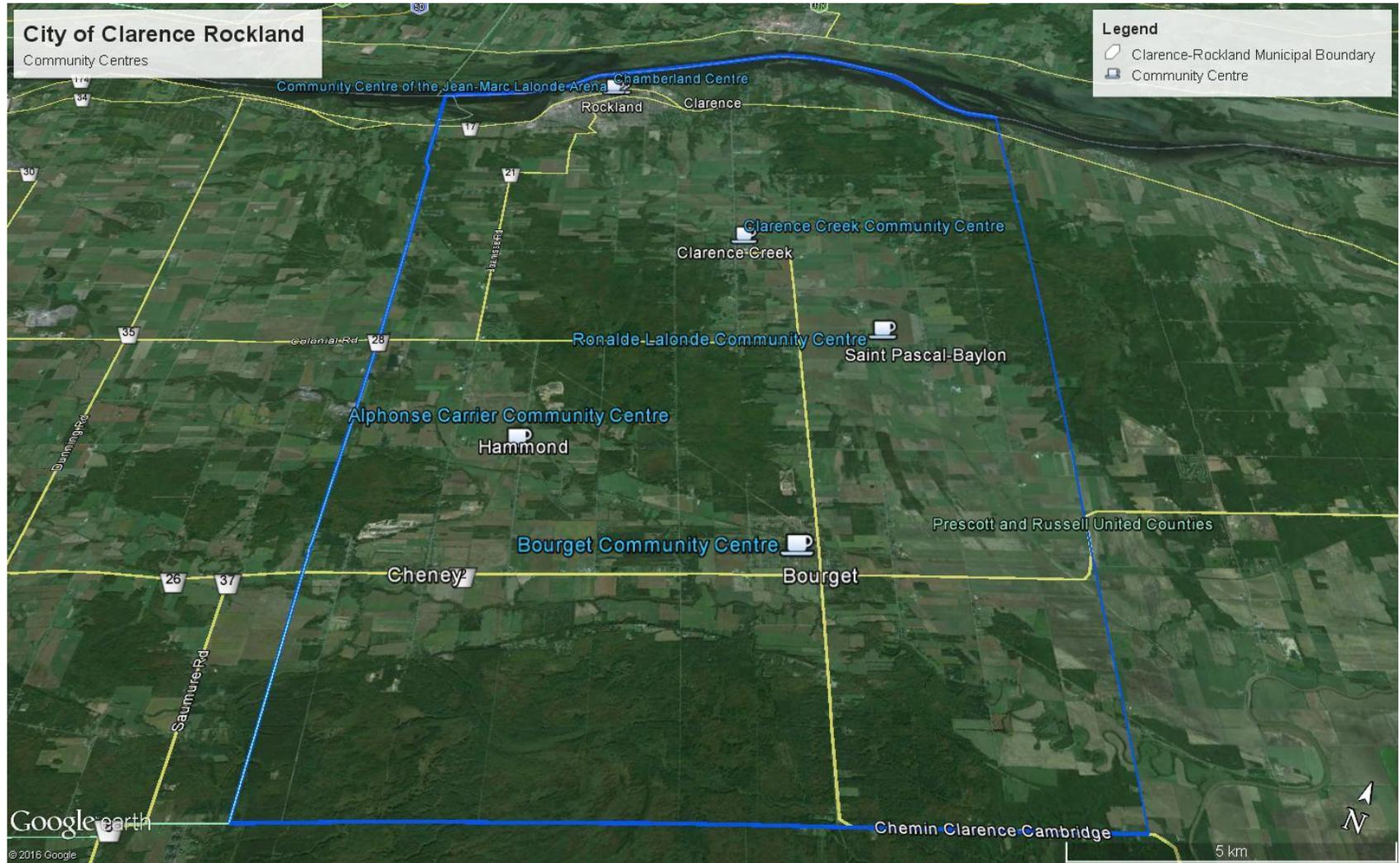


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.



Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

| | Court terme (2015-2018) | Moyen terme (2019-2023) | Long terme (2024-2030) |
|---|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Centre communautaire de Bourget | 146 000 \$ | -- | 36 000 \$ |
| Centre communautaire Alphonse Carrière | 14 000 \$ | 33 000 \$ | 11 000 \$ |
| Centre Chamberland | -- | -- | 30 000 \$ |

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires

Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escale et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

| Année | Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales) |
|-------|--|
| 2012 | 1 337 |
| 2013 | 1 337 |
| 2014 | 1 273 |

| Communauté | Total pour 2014 | % |
|-------------------|-----------------|--------------|
| Rockland | 1909 | 71 % |
| Clarence Creek | 151 | 6 % |
| Hammond | 120 | 4 % |
| Wendover | 87 | 3 % |
| Bourget | 78 | 3 % |
| Ottawa | 76 | 3 % |
| St. Pascal-Baylon | 69 | 3 % |
| Plantagenet | 59 | 2 % |
| Cumberland | 43 | 2 % |
| Curran | 37 | 1 % |
| Alfred | 28 | 1 % |
| Autre (combinés) | 27 | 1 % |
| Lefavre | 8 | 0 % |
| Orleans | 7 | 0 % |
| TOTAL | 2699 | 100 % |

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'usagers.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

| Type d'installation | Nbre | Norme fondée sur la population (2016) | Norme comparable |
|---|-----------|---|--|
| Terrains de soccer (terrain junior/général) | 7 | 1 : 3 325 résidents | 1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté. |
| Terrains de soccer (pleine grandeur) | 2 | | |
| Terrain de tennis | 7 | 1 : 3 669 résidents | 1 : 4 000 à 5 000 résidents |
| Terrains de balle | 5 | 1 : 5 137 résidents | 1 : 2 500 à 4 000 résidents |
| Terrains de basket-ball | 4 | S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire | S.O. |
| Points de mise à l'eau | 1 | S.O. : spécifique à l'emplacement géographique | S.O. |
| Aires de jeux d'eau | 1 | S.O. : spécifique à l'emplacement géographique | S.O. |
| Planchodromes | 2 | 1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans) | 1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans) |
| NOMBRE TOTAL DE SURFACES : | 29 | | |

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

| | Bourget | Cheney | Clarence | Clarence Creek | Hammond | St. Pascal- Baylon |
|-------------------------------|---------|--------|----------|-------------------|---------|--------------------------|
| Structure de jeux | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Terrain de jeux | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Terrain de basket-ball | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Terrain de balle | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Planchodrome | ✓ | | | | | |
| Aire de jeux d'eau | | | | | | |
| Terrain de volley-ball | ✓ | | | | | |
| Terrain de tennis | | | | ✓ | ✓ | |

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être rénovées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

| Année | Norme fondée sur la population | Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel |
|-------|--------------------------------|---|
| 2016 | 1 : 5 137 | - |
| 2021 | 1 : 5 608 | 5,4 |
| 2026 | 1 : 6 079 | 5,8 |
| 2031 | 1 : 6 550 | 6,3 |

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

| Type de terrain | Niveau de provision en 2016 | Niveau de provision en 2031 | Norme comparable |
|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Pleine grandeur – avec éclairage | 1 : 14 727 | 1 : 16 375 | 1 : 15 000 - 20 000 |
| Junior | 1 : 3 325 | 1 : 3 639 | 1 : 2 000 - 4 000 |

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'utilisateurs locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

| Année | Normes en matière de provisions fondées sur la population |
|-------------|---|
| 2016 | 1 : 3 669 résidents |
| 2021 | 1 : 4 006 résidents |
| 2026 | 1 : 4 342 résidents |
| 2031 | 1 : 4 679 résidents |

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

| Année | Sans ajout | Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget |
|-------------|------------|--|
| 2016 | 1 : 4 592 | 1 : 2 296 |
| 2021 | 1 : 5 013 | 1 : 2 506 |
| 2026 | 1 : 5 434 | 1 : 2 717 |
| 2031 | 1 : 5 855 | 1 : 2 928 |

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables  taient le besoin communautaire le plus fr quemment mentionn  dans toutes les consultations.

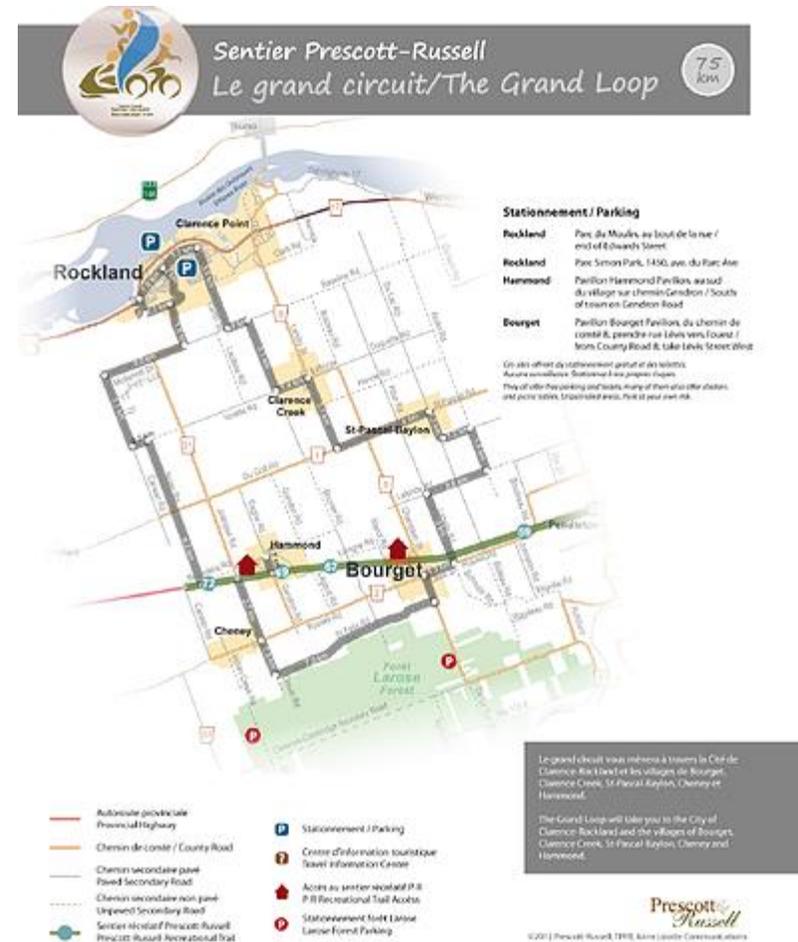
  l'heure actuelle, la municipalit  fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communaut s de la Cit . Il n'y a aucune d signation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comt s unis de Prescott-Russell.

La Cit  h berge  galement une section du sentier r cr atif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages   la communaut , y compris :

- encourager l'activit  physique chez les r sidents;
- cr er des liens entre les communaut s;
- encourager le tourisme sportif; et
- am liorer la s curit  des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'am nagement de pistes cyclables se limite g n ralement au trac  d'une voie d'un c t  de la route, sans s parateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

| Communauté | Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents |
|---------------------|--|
| Bourget | 3,71 |
| Clarence Creek | 7,63 |
| Clarence Point | 1,76 |
| Cheney | 13,78 |
| Hammond | 3,14 |
| Rockland | 1,18 |
| Saint Pascal Baylon | 7,09 |
| Rural | 5,51 |
| Moyenne | 3,17 |

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

| | Court terme 2016 -2019 | Moyen terme (2020-2025) | Long terme 2026 -2030 |
|----------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Tous les parcs | 585 000 \$ | 1 171 000 \$ | 551 000 \$ |

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'usagers d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

| Installation | Propriétaire | Partenariat/convention de partenariat |
|--|---|--|
| Aréna de Clarence-Rockland | Cité de C-R | CIH |
| Centre de loisirs | Cité de C-R | YMCA/YWCA de la région de la capitale |
| École secondaire L'Escale | Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien | Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains |
| Centre communautaire de Bourget | Cité de C-R | Comité récréatif de Bourget |

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

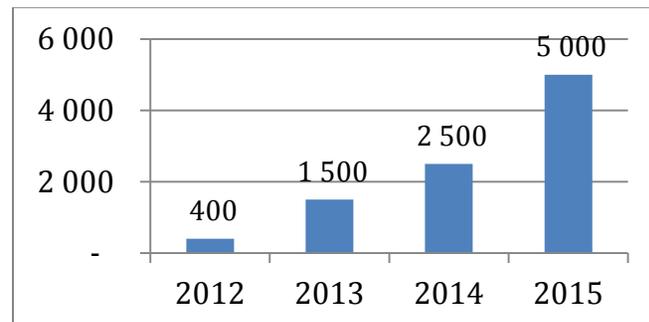


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

| Glace | Clarence-Rockland | Ottawa | Canton de Russell | Le pays | Casselman | Champlain |
|--|-------------------|-----------|-------------------|--------------------|-----------|-----------|
| Adultes, heures creuses | | \$ 126.65 | \$ 110.00 | \$ 105.00 | \$ 100.00 | \$ 93.50 |
| Adultes, heures de pointe | \$ 235.00 | \$ 271.60 | \$ 174.00 | \$ 160.00 | \$ 250.00 | \$ 150.50 |
| Adultes, fins de semaine | | | | | \$ 225.00 | |
| Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture) | | | | | \$ 195.00 | |
| Mineurs, heures creuses | \$ 105.00 | \$ 126.65 | \$ 110.00 | \$ 120.00 | \$ 140.00 | \$ 64.00 |
| Mineurs, heures de pointe | \$ 130.00 | \$ 162.80 | \$ 150.00 | | \$ 160.00 | \$ 105.00 |
| Mineurs, tarif de tournoi | | | | \$ 90.00 | | |
| Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes) | | \$ 126.65 | | | | |
| Commercial | | \$ 279.60 | | | | |
| Écoles | | | \$ 128.00 | | \$ 80.00 | |
| Primaires | | | | \$ 30.00 | | |
| Secondaires | | | | \$ 105.00 | | |
| Sans rendez-vous | | | | 15 \$ par personne | | |
| Non-résidents, heures de pointe | | | | | | |
| Non-résidents, heures creuses | | | \$ 215.00 | | | |
| Mineurs non résidents, heures de pointe | | | | | | \$ 127.75 |
| Mineurs non résidents, heures creuses | | | | | | \$ 84.00 |
| Dernière minute, heures de pointe | \$ 195.00 | \$ 162.80 | | | \$ 195.00 | |
| Dernière minute, heures creuses | | \$ 126.65 | | | | |

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

| Terrains de balle | Clarence-Rockland | Ottawa | Canton de Russell | Le pays | Casselman | Champlain |
|---|-------------------|------------------------------|---|---|---|-----------------|
| Association de sports mineurs | \$ 30.00 | Le prix dépend de la qualité | 17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage | Politique de non-facturation de frais d'utilisation | Politique de non-facturation de frais d'utilisation | Sans frais |
| Tournois de sports mineurs – jour et soir | \$ 75.00 | | | | | |
| Tournois de sports mineurs – soir et nuit | \$ 20.00 | | | | | |
| Ligues pour adultes | \$ 40.00 | | 21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage | | | 25 \$ par match |
| Tournois pour adultes – jour et soir | \$ 160.00 | | | | | |
| Tournois pour adultes – soir et nuit | \$ 40.00 | | | | | |
| Non-résidents | | | 28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage | | | |

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

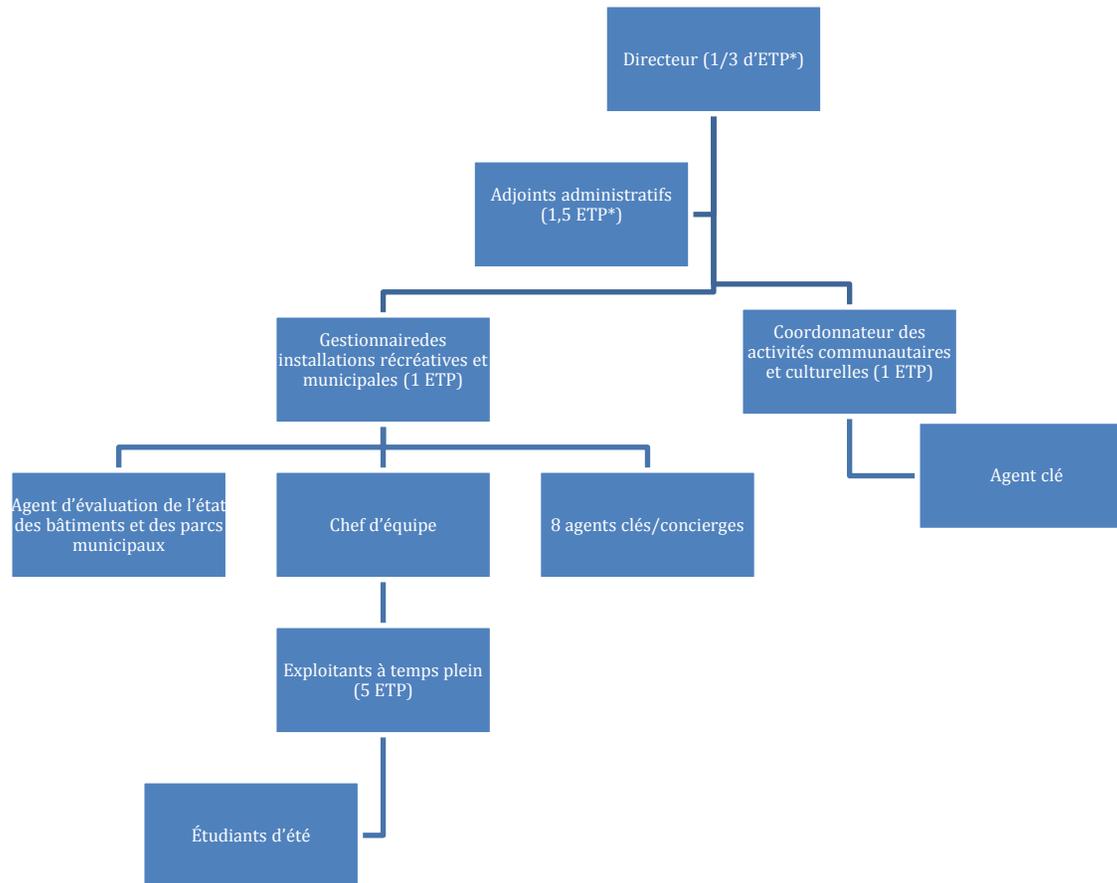
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

| Baignade intérieure | Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour | Ottawa |
|-------------------------------|--|---------|
| Bambins de 2 ans ou moins | 6,50 \$ | GRATUIT |
| Enfants de 3 à 12 ans | 6,50 \$ | 1,95 \$ |
| Adolescents (13 à 18 ans) | 6.50 \$ | 1,95 \$ |
| Étudiants à temps plein | 6.50 \$ | 1,95 \$ |
| Adultes (19 à 64 ans) | 13,00 \$ | 4,40 \$ |
| Aînés (65 ans ou plus) | 8,00 \$ | 2,55 \$ |
| Famille (1 adulte, 2 enfants) | 16,25 \$ | 1,95 \$ |
| Groupe (10 personnes ou plus) | | 1,70 \$ |

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des aréas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs**But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active**

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretenir les terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : *Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.*

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : *Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.*

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : *L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.*

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : *L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.*

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : *Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.*

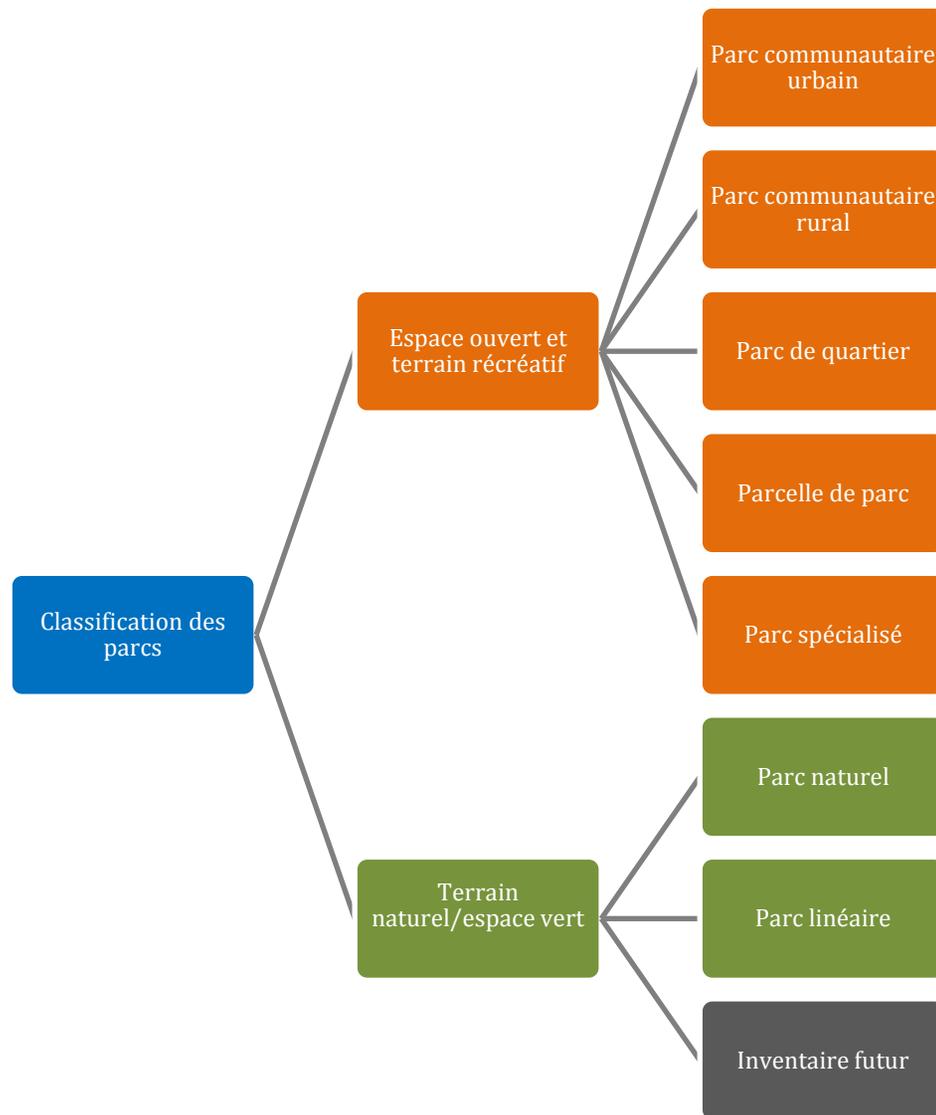
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :

**Parc communautaire urbain :**

Inclut : Une gamme d'usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d'usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d'autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

| Type de parc | Cible suggérée en matière de provision |
|----------------------------------|--|
| Parc communautaire urbain | 0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37) |
| Parc communautaire rural | 1 par communauté rurale. |
| Parc de quartier | 1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux. |
| Parcelle de parc | Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement. |
| Parc spécialisé | Là où il y a une demande pour des installations spécialisées. |
| Parc naturel | Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité. |
| Parc linéaire | Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles. |

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

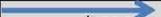
4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatives selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

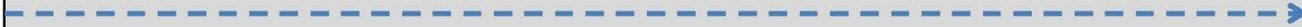
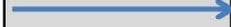
| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|---|------------|------------|------------|------------|---|
| Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures | | | | | | | | |
| 1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents. | | | | | | | | Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant. |
| 2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives. | Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna. | | | | | | | |
| 3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace. | Coût du temps du personnel seulement. | | | | | | | |
| 4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations. | Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours | | | | | | | |
| 5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan. | En cours | | | | | | | |
| 6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales. | Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA | | En cours | | | | | |
| 7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales. | OU | | Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination. | | | | | |
| 8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité. | En cours | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|--|------------|---|---|------------|------------|--|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer. | | | |  <p><i>Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</i></p> | | | | |
| 10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire. |  <p><i>En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</i></p> | | | | | | | |
| 12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité. |  <p><i>En cours</i></p> | | | | | | | |
| | 28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek | | 36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon | | | | | |
| 13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. |  <p>\$150,000</p> | | | | | | | |
| 14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme. | | |  <p>\$150,000</p> | | | | | |
| 15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain. | | | | | | |  <p>\$150,000</p> | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception. | 100 \$ conformément au budget d'immobilisations exist | | | | | | | |
| 17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17. | | \$100,000 | \$100,000 | | | | | |
| 18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement. | En cours | | | | | | | |
| 19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis. | En cours | | | | | | | |
| 20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC. | En cours : 245 000 \$ | | | | | | | |
| 21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur. | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |
| 22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan. | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |

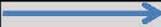
| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional. | \$200,000 | | | | | | | |
| 24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette. | \$150,000 | | | | | | | |
| 25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté. | En cours | | | | | | | |
| 26. Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme. | | | \$150,000 | | | | | |
| 27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires. | En cours | | | | | | | |
| 28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier. | \$100,000 | | | | | | | |
| 29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan. | En cours : Affectation de 300 000 \$ | | | | | | | |
| 30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser. | En cours | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon. | Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$ | | | | | | | |
| 32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional. | \$50,000 | | | | | | | |
| 33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises. | Affectation de 50 000 \$ | | | | | | | |
| 34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme. | Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement. | | | | | | | |
| 35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan. | Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement. | | | | | | | |
| 36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité. | En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$ | | | | | | | |
| 37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc. | \$10,000 | | | | | | | |
| 38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier. | En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés. | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions |  <i>En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.</i> | | | | | | | |
| 40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs. |  <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition. |  <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives à la programmation | | | | | | | | |
| 42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté. | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |
| 43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage. | Partenariat avec le YMCA-YWCA | | | | | | | |
| 44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales. | Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an | | | | | | | |
| 45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales. | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux partenariats | | | | | | | | |
| 46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland. | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| Recommandations fondées sur les événements | | | | | | | | |
| 48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais). | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements. | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations : Frais et droits | | | | | | | | |
| 51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures. | <i>En cours : Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour. | <i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i> | | | | | | | |
| Recommandations : Organisation interne | | | | | | | | |
| 53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités. |  <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail. |  <i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i> | | | | | | | |
| 55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants. |  <i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i> | | | | | | | |
| 56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. |  <i>\$50,000</i> | | | | | | | |
| 57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne. |  <i>\$30,000</i> | | | | | | | |

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

| Catégorie | Note | | | |
|--|------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Bonne concordance 4 | Concordance marginale 3 | Mauvaise concordance 2 | Aucune concordance 1 |
| Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil | | | | |
| Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire | | | | |
| Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets. | | | | |
| Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires. | | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Aborde une lacune déjà reconnue dans les services. | | | | |
| Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés. | | | | |
| Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants. | | | | |
| Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel. | | | | |
| NOTE TOTALE | | | | |

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.



**POLITIQUE DE LA
SALLE DE SPECTACLE OPTIMISTE**

Salle de spectacle
OPTIMISTE
Performance Hall

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| CORPORATION de la Cité de / of the City of Clarence-Rockland | Politique/Policy no: | LOI2009-01 |
| | Objet/Subject | Salle de spectacle Optimiste/ Optimiste Performance Hall |
| | Service/Department: | Services communautaires / Community Services |
| Date : Septembre / September 2009 Préparé par/Prepared by: Thérèse Lefaiivre | Règlement/By-Law No.: | |
| | Résolution/Resolution No.: | 2009-492 |

Exposé de la politique :

- a) Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland sont responsables pour toutes les questions relevant de la location de la salle de spectacle Optimiste.
- b) Il est entendu qu'avec le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien une entente est prévue pour l'utilisation de la salle de spectacle entre ce dernier et la Cité de Clarence-Rockland. La présente politique s'applique à tous les autres utilisateurs.
- c) Pour toutes les activités tenues à la salle de spectacle, le formulaire intitulé **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** doit être respecté et proprement autorisé.
- d) Dès que le versement sera acquitté, le permis de location en cause sera émis en conformité avec la politique de location.

Registre de la salle de spectacle et documents pertinents :

- a) Seul le formulaire **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** est reconnu à titre de formulaire d'enregistrement et de location.

Règle générale, toute demande doit être acheminée au moins (1) un mois précédant l'activité.
- b) Afin d'éviter les réservations en double, toute demande doit être acheminée aux services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland
- c) Le bureau du service se doit de maintenir un registre de location.

Attribution des contrats:

- a) Tout conflit qui survient face à la location de la salle de spectacle sera résolu par la direction des services communautaires.
- b) On peut interjeter appel à la décision de la direction en suivant la règle énoncée ci-après :

L'intimation d'appel doit être soumise par écrit et/ou présentée en personne à la Direction générale/Greffier et/ou le cas échéant au conseil municipal.

Frais de location et versements:

- a) Les frais de location sont tels que stipulés dans le document intitulé "**Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste**". Il en incombe au service de passer en revue les frais de location au besoin.
- b) Pour toute activité offerte avec un permis de circonstance de boissons alcoolisées et où des frais de location sont imposés à la réservation de l'installation, un dépôt de garantie de 100\$ est requis.

Pour toute activité considérée à risque ou les activités à grands rassemblements, un dépôt de garantie supérieur à 100\$ peut être exigé à la discrétion de la Direction du Service.

Rémunération du surveillant :

Toute activité doit être sous surveillance.

La surveillance bénévole approuvée par le service est acceptable.

Si les Services communautaires assument la responsabilité de surveillance, les coûts doivent être acquittés par le locataire lors du versement des frais de location.

Mode de paiement et annulation:

- a) Avant que le formulaire **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** soit dûment complété et signé par le locataire, un dépôt de 25% du frais total de location, comptant ou par chèque libellé, est requis pour confirmer la réservation.

Le chèque doit être daté la journée où la réservation est confirmée.

- b) Si le locataire annule le contrat plus de deux (2) mois avant la tenue de l'activité, il se verra rembourser la totalité des frais de location versés.

Si le locataire annule le contrat moins de deux (2) mois mais plus d'un (1) mois avant la tenue de l'activité, il se verra rembourser la moitié des frais de location versés.

Si le locataire annule le contrat moins d'un (1) mois avant la tenue de l'activité, aucun argent ne lui sera remboursé.

Si la réservation est annulée, le dépôt de garantie sera remboursé.

- c) Le solde du paiement des frais de location (y compris le dépôt de garantie) doit être versé un (1) mois avant l'activité. Le cas échéant, la Direction du Service peut annuler la réservation si toute tentative à rejoindre le locataire s'avère vaine. Dans ce cas, le montant du dépôt sera retenu par la Cité de Clarence-Rockland.

Remboursement au complet suite à une annulation :

Un remboursement sera émis seulement dans le cas où les intempéries ne permettront absolument pas la tenue de l'activité.

En cas de litige, la direction des services communautaires tranchera.

Remboursement du dépôt de garantie :

- a) Le dépôt de garantie sera remboursé dans son intégralité si la salle est remise selon les spécifications du service.
- b) Il y aura déduction du dépôt de garantie (ou des frais à payer) pour toute somme due quant au nettoyage et/ou au remboursement des dommages.
Le service fournira, au locataire, des éclaircissements quant aux retenus ou aux frais à payer.
- c) Les remboursements se feront à toutes les deux (2) semaines.

Organismes sans but lucratif reconnus :

Les organismes sans but lucratif de la Cité de Clarence-Rockland à caractère local, soit :

| | |
|--|--|
| Association du Baseball mineur | Club Optimiste |
| Association du Hockey mineur | Club Richelieu |
| Association de Ringuette | Coloris sur la Baie |
| Association Parc Dalrymple | Comité des Loisirs |
| Association des Artistes Clarence-Rockland | Dénominations religieuses |
| Célébration | Filles d'Isabelle |
| Centre culturel Ste-Famille | Galerie de la rive |
| Centre d'aide | Ligue de Balle molle mineur |
| Centre d'alphabétisation | Ligue de Quilles |
| Centre le Partage | Ligue de Soccer mineur |
| Centre Roger Séguin | Maison de la Famille |
| Chevaliers de Colomb | Majorette de Rockland |
| Chœur du Moulin | Narcotique Anonyme |
| Clarence Creek | Royal Canadian Legion |
| Club d'âge d'or | Scouts et Guides |
| Club de Patinage artistique | Service d'entraide polyvalent pour aînés |
| Club des Castors Jr. B | Théâtre d'Athéna |
| Club Junior C | Union des Associations paroissiales de |
| Club des Lions | Union culturelle des Franco-ontariennes |

Divers :

Si des frais de nettoyage/aménagement excèdent le 100\$ du dépôt de garantie voici ce qui sera applicable :

Des frais de nettoyage/aménagement de 25\$/heure et de 10% d'administration (minimum de 5\$ de frais d'administration) seront facturés à tout locataire n'ayant pas remis la salle dans le même état qu'elle était avant la location.

Il sera possible de décorer / aménager la salle avant la location à condition qu'il n'y ait aucune autre utilisation de la salle précédant la réservation et selon la disponibilité du personnel du service. Le locataire devra assumer tous autres frais reliés à l'ouverture/fermeture de la salle. Il est très important de toujours respecter les codes de santé et sécurité lors de la préparation et l'élaboration d'une activité à la salle de spectacle.

Situations exceptionnelles

La direction du service peut approuver la location gratuite faite par les organismes ou des personnes pour des activités hors de l'ordinaire tel qu'une levée de fonds pour venir en aide à une famille de la communauté qui a vécu un sinistre. Ces demandes doivent être remises par écrit à la direction du service.

Les groupes qui organisent des activités de levées de fonds pour des activités dont les recettes sont remises en entier pour l'amélioration de l'aménagement d'un parc municipal, l'achat d'équipement pour un parc municipal et/ou pour la salle de spectacle et la rénovation d'un édifice municipal peuvent faire la location de la salle de spectacle gratuitement. Ces groupes devront remettre une demande par écrit aux Services communautaires de la municipalité de Clarence-Rockland ainsi qu'une description du projet que cette levée de fonds financerait.

Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste

Frais de location

| Période | n° d'heure | Organisme sans but lucratif | Organisme à fin commerciale |
|---|------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Tarif journalier</i> | Max : 24h | 406\$ | 812\$ |
| | | | |
| <i>Tarif horaire</i> | Min : 4h | 40\$/h (min: 160\$) | 100\$/h (min : 400\$) |
| | | | |
| <i>Tarif spéciaux pour pratique avant un spectacle (max de 2 pratiques par spectacle)</i> | Max : 4h | 70\$ | 70\$ |
| | | | |
| <i>Activités répétitives (sans système de son et éclairage)</i> | Max : 4h | 70\$ | 100\$ |

*Les tarifs sont en vigueur entre l'adoption du budget 2014 à l'adoption du budget 2015 et peuvent changer sans préavis.

Frais de techniciens (si un technicien est nécessaire)

Frais de techniciens (son et lumière)

Frais fixe pour tous les groupes

- | | | |
|--------------------------|------------|--------------------|
| - Technicien de classe A | 400\$/jour | 45\$/hre min 4hres |
| - Technicien de classe B | 350\$/jour | 40\$/hre min 4hres |

En tout temps les utilisateurs de la salle de spectacle devront avoir recours au service technique embauché par la Cité.

Selon les besoins de l'activité, le locataire devra retenir les services techniques de plus d'un technicien (pour son et lumières). Le locataire doit assumer le coût des techniciens en service.

Gérant de salle : toute activité doit être sous surveillance.

Frais supplémentaires :

Assurance-responsabilité civile : L'utilisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant d'un million de dollars (1,000,000\$) (exempte de TPS). La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assurés additionnels sur le certificat d'assurance. Veuillez vous renseigner pour obtenir les taux des primes offerts dans le cadre de la police d'assurance de la Cité de Clarence-Rockland.

Socan : La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique exige le versement de redevances pour l'exécution de pièces de musique devant public. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca.
TPS applicable

Permis de circonstance de boissons alcoolisées :

Le locataire de la salle est responsable d'obtenir ce permis et doit en assumer les frais. Le locataire doit respecter la politique d'alcool en vigueur à la Cité de Clarence-Rockland.

Autres main-d'œuvre nécessaire :

Le groupe ou l'individu qui utilise la salle est responsable d'obtenir toute autre main d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'activité. Ex : accueil à la porte, régisseur de plateau, préposés aux déplacements de décors...

Location d'équipement :

Si le groupe locataire a besoin d'équipement de son ou de lumière en surplus de l'équipement qui est fourni par la salle de spectacle il devra l'obtenir au travers le service de techniciens embauché par la Cité et devra assumer les frais supplémentaires. Si notre service technique ne peut fournir l'équipement supplémentaire demandé, le locataire sera libre d'obtenir l'équipement d'une autre source et devra assumer les frais. Pour raison de sécurité et pour respecter tous les codes applicables, il est très important que cet équipement soit approuvé par les divers services municipaux.

Renseignements généraux :

La salle de spectacles Optimiste peut servir aux représentations de danse, musicales, théâtrales, de chorales, à la projection de films et vidéos. Elle peut aussi être le lieu de conférences ou tout autre événement.

Installations et services;**Salle de spectacle multifonctionnelle**

Capacité: 370 sièges fixes aux gradins
130 chaises régulières au parterre (avec gradins déployés)

Capacité banquet : 200

Largeur : 62 pieds

Profondeur : 62 pieds avec gradins non-déployés

24 pieds avec gradins déployés

Profondeur des gradins déployés 37,5 pieds

Scène :

Largeur : 62 pieds

Profondeur : 30 pieds

Hauteur du plateau de scène : 3 pieds

Sonorisation (acoustique) :

La salle est entourée de panneaux acoustiques.

Finition :

Plancher de la scène : tuile de vinyle de couleur noire

Plancher de la salle : tuile de vinyle

Cuisine : L'utilisateur de la salle qui désire aussi se servir de la cuisine devra utiliser les services du traiteur embauché par le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien. Les coûts reliés à ce service seront assumés par le locataire et seront ceux établis par le pourvoyeur en question. Si le pourvoyeur existant ne peut offrir le service, le groupe pourra embaucher un autre traiteur tout en respectant l'entente établie entre le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien et le pourvoyeur officiel de la cuisine.

Loges :

Grandeur du studio de danse; 27 pieds 8 pouces x 39 pieds 4 pouces

Grandeur de la salle des arts : 47 pieds 4 pouces x 46 pieds

Salles de toilettes : 1 pour les hommes avec 1 douche
1 pour les dames avec 1 douche

Salle de maquillage : munie de miroirs et éclairage approprié

Vestiaire et billetterie :

L'entrée vers la salle est munie d'un grand vestiaire qui peut aussi servir de billetterie. L'utilisateur doit s'assurer d'avoir les gens pour y travailler.

Salles de toilettes :

Le foyer de la salle de spectacle comprend 2 salles de toilettes publiques
(1 pour les hommes et 1 pour les dames)

Hall d'entrée :

Hall d'entrée spacieux qui peut servir de lieu de rassemblement, de socialisation avant un spectacle ou durant les entractes. Ce lieu sert aussi à exposer des œuvres d'art.

Services pour clients ayant des besoins spéciaux :

La salle de spectacles Optimiste offre aux gens des espaces pour les fauteuils roulants. Une rampe est disponible derrière la scène pour se rendre sur l'estrade. Le stationnement comprend une aire réservée aux personnes handicapées.

Enfants fréquentant la salle :

La salle de spectacles accueille favorablement les enfants; toutefois, les enfants en bas âge peuvent gêner les autres auditeurs et les artistes. Par conséquent, les bébés et les enfants de moins de trois ans ne sont pas autorisés à assister aux représentations, à l'exception des événements destinés spécialement aux familles.

Les enfants de trois ans et plus incapables de rester assis calmement pour toute la durée d'une représentation risquent d'être invités à quitter la salle, avec l'adulte qui les accompagne. Vous devez donc faire preuve de discernement dans votre décision d'amener ou non un enfant à un spectacle.

Notes importantes :

La salle de spectacle est désignée comme un endroit « non-fumeurs ».



SERVICE COMMUNAUTAIRE DE LA CITÉ
DE CLARENCE-ROCKLAND

LOCATION DE LA SALLE DE
SPECTACLE OPTIMISTE

Section 1 : PROFIL DU LOCATAIRE

This form is also available in English

| | | | |
|--|--|--|---------------------|
| Nom de l'organisme ou locataire : | | | |
| Adresse (siège social ou lieu de résidence): | | Ville: | Province: |
| | | | Code postal: |
| Personne-ressource / contact : | | Titre (si applicable): | |
| Adresse courriel : | | N° de téléphone : | N° de télécopieur : |
| Avez-vous déjà fait la location de la salle de spectacle : | | Dans l'affirmative, précisez en quelle année : | |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | | |

Section 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LA LOCATION DE LA SALLE

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| Nom de l'activité : | | Date de l'activité: (AAAA/MM/JJ) | |
| | | De : | À : |
| <u>Date : (AAAA/MM/JJ)</u> | <u>Heure d'ouverture de la salle :</u> (ne peut pas être avant 16h les jours de semaine pendant l'année scolaire) | <u>Heure de fermeture de la salle:</u> | <u>Besoin d'un technicien :</u> |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Section 3 : RENSEIGNEMENTS POUR LES TECHNICIENS

Attention :

- Une discussion de vos besoins techniques avec l'un des techniciens est fortement suggérée afin de remplir la partie suivante. Veuillez communiquer avec Daniel Coghlan de ME production au 613-524-9020 afin qu'il puisse soumettre une estimation des coûts au responsable de la salle de spectacle.
- La définition de chacune des classes de technicien est disponible à la prochaine page.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <u>Date :</u> <u>(AAAA/MM/JJ)</u> | <u>Type de technicien</u> (Son vs Éclairage) | <u>Heure d'arriver du technicien :</u> (pas avant 16h les jours de semaine pendant l'année scolaire) | <u>Heure de départ du technicien:</u> | <u>Classe du technicien :</u> (Voir la description des différentes classes dans la politique de la salle de spectacle) |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |

Nom :

Date(s) de location :

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |

Section 4 : DOCUMENT REQUIS

L'organisme doit fournir les documents suivants au moins une semaine avant le jour de la location :

Preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un million de dollars (1 000 000\$). La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assuré additionnels sur le certificat d'assurance.

Un chèque de dépôt de 100\$ qui vous sera remis ou détruit (selon vos préférences) après l'utilisation de la salle de spectacle.

L'organisme a la responsabilité de se procurer une licence SOCAN s'il y a lieu. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca.

Contrat dûment signé au minimum trois jours avant l'utilisation de la salle.

La totalité de la facture se doit d'être payé une semaine avant la tenue du spectacle.

Pour les activités avec boisson :

La permission du conseil scolaire du district de l'Est Ontarien (C.S.D.C.E.O) afin d'obtenir un permis d'alcool. (Personne contact : François Bertrand)

Permis d'alcool valide émis par la LCBO.

Section 5 : DÉCLARATION ET SIGNATURE

Attention : Les renseignements inscrits sur ce formulaire seront utilisés afin d'effectuer la réservation de la salle de spectacle. Si des changements doivent être apportés aux informations inscrites sur ce formulaire, le responsable de la salle de spectacle doit en être avisé le plus rapidement possible afin d'ajuster la réservation en conséquence.

Le locataire s'engage à :

1. respecter la politique de la salle de spectacle;
2. respecter les règlements qui sont associés à la salle de spectacle;
3. soumettre tous les documents nécessaire sans quoi la location pourrait se voir annulé;

Je confirme que les renseignements inscrits sur ce formulaire sont complets et exacts. Je confirme avoir lu et compris la politique de la salle de spectacle.

Signature :

X

Date :

Définition des Classes de technicien

1- Technicien Classe A – technicien en audio et en éclairage - Performance

Technicien certifié ayant de l'expérience en événements musicaux qui comprennent plus de 500 spectateurs.

i. Technicien en éclairage

Devrait être compétent et démontrer de l'expérience dans l'opération de la « strand lighting console ». Devrait démontrer de l'expérience dans l'utilisation des systèmes d'éclairages DMX, incluant l'utilisation d'appareils automatisés. Devrait être compétent et démontrer de l'expérience avec l'utilisation ainsi que l'entretien d'appareils théâtraux conventionnels. Devrait avoir une connaissance de base des systèmes électriques ainsi qu'une connaissance de base de l'entretien simple de câbles, de connecteurs électriques et de prises de courant.

ii. Technicien de Performance Audio

Il est compétent et démontre de l'expérience dans la façon d'opérer des consoles analogue et des effets « outboard ». Il démontre de l'expérience dans la projection vidéo ainsi que de l'expérience en concerts et en performances théâtrales. Il a une compréhension avancée des systèmes audio ainsi qu'une compréhension avancée de l'entretien d'équipement et l'entretien d'accessoires.

2- Technicien Classe B – Technicien en audio et en éclairage - Corporatif

Technicien certifié avec de l'expérience en événement comprenant moins de 500 spectateurs tel que des conférences de presses, et des ateliers.

i. Technicien audio :

Il est compétent et démontre de l'expérience dans l'opération de consoles analogues. Doit démontrer de l'expérience dans les événements corporatifs ainsi que dans la projection vidéo. Devrait avoir une compréhension de base des systèmes audio et du traitement ainsi qu'une compréhension de base de l'entretien d'équipement et l'entretien d'accessoires.

3- Technicien Classe C

Technicien apprenti – assiste les techniciens de Classe A et B

Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste

Note importante :

Si le locataire demande plus de temps, que spécifiés dans le contrat, au niveau des services du ou des techniciens, le groupe sera responsable de défrayer les coûts supplémentaires. Le coût/horaire applicable se trouve dans la politique de location de la salle de spectacle. Il en est de même pour l'équipement supplémentaire. Si le locataire a besoin d'équipement, en surplus de l'équipement qui est fourni par la salle de spectacle, il devra l'obtenir au travers le service de techniciens embauché par la Cité et devra assumer les frais supplémentaires.

Assurance :

Selon la politique de location de la salle, le locataire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant d'un million de dollars. La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assurés additionnels sur le certificat d'assurance. Il vous suffit de demander un certificat de votre compagnie d'assurance.

SOCAN : (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

La Cité de Clarence-Rockland n'est pas responsable de payer les frais de SOCAN applicables. Le locataire en est responsable et doit faire preuve qu'il est détenteur d'une licence. La Cité de Clarence-Rockland se réserve le droit de vérifier auprès de SOCAN si le locataire possède la licence convenable à l'activité. Pour information et obtenir une licence : www.socan.ca 613-323-5292. Le locataire peut choisir de remettre les redevances à SOCAN par l'entremise de la Cité de Clarence-Rockland qui possède une licence.

Règlements

- 1- Indemniser la Corporation de la Cité Clarence-Rockland ou ses agents contre toute dette ou autre obligation monétaire encourue par le locataire de l'installation avant, après ou durant l'utilisation de l'installation.
- 2- Indemniser la Corporation de la Cité Clarence-Rockland ou ses agents contre toute réclamation pour blessures corporelles ou mort de toute(s) personne(s) ou suite à un dommage à la propriété d'autrui causé par l'utilisation par le locataire de l'installation.
- 3- Seulement les installations identifiées au contrat doivent être utilisées par le locataire. Les permis ne sont pas transférables de personne à personne ou d'installation à installation sans obtenir l'autorisation du Service des loisirs et communautaires.
- 4- Le demandeur doit se conformer à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales sur les taxes, les permis, etc., qui peuvent régir l'utilisation pour laquelle le contrat est émis.
- 5- Le locataire est responsable du comportement et de la surveillance de toutes les personnes qui utilisent l'installation pour la durée de son occupation, et respectera tous les règlements affichés dans l'installation.
- 6- Le locataire doit observer toutes instructions du personnel sur les lieux.
- 7- Les décorations ou gadgets spéciaux qui ne se trouvent pas déjà dans l'installation doivent être conformes aux normes de sécurité publique, au règlement du Service des incendies et autorisés d'avance par la direction du service des loisirs et communautaires ou par son remplaçant.
- 8- Toutes personnes ou organisme à qui on a accordé les installations a la responsabilité de laisser l'endroit propre et comme il était avant la location.
- 9- La Corporation de la Cité Clarence-Rockland n'est pas responsable des objets apportés à l'installation à l'usage du locataire ou des personnes qui utilisent l'installation. Le locataire doit rapporter tous ses biens personnels à la fin de l'événement.

- 10- La direction du service (ou son remplaçant) peut annuler le contrat lorsque :
- qu'il y a des actes de violence pendant les activités qui sont tolérés par le locataire.
 - le permis a été obtenu par fausse représentation ou transféré sans autorisation.
 - pour toute période pendant laquelle la condition de l'immeuble ou de l'équipement est jugée insatisfaisante.
 - l'installation n'est pas utilisée aux fins établies sur le contrat
 - qu'il y a eu infraction au règlement affiché à l'installation ou établi par la présente.
 - l'installation nécessite des réparations d'ordre technique ou urgentes qui ne peuvent pas être faites en d'autres temps.
 - qu'il survient des circonstances imprévues.
- 11- La consommation ou la vente de drogues illicites est interdite. La consommation ou la vente de boissons alcoolisées est interdite à moins qu'elle ne soit autorisée au contrat et que le locataire a obtenu le permis de circonstance.
- 12- Le locataire ne permettra que l'assistance dans l'installation ne dépasse le nombre indiqué au contrat.
- 13- Tout paiement sera fait à l'Hôtel de ville de Rockland, 1560, rue Laurier, Rockland K4K 1P7, ou par la poste au nom de : Cité Clarence-Rockland, location salle de spectacle Optimiste.
- 14- Un dépôt de garantie de 100\$ est requis lorsque la salle de spectacle est réservée.
- 15- Si l'installation est endommagée ou laissée en désordre, le dépôt de garantie sera retenu.
- 16- Si les dommages excèdent le dépôt de garantie, le plein coût sera la responsabilité du locataire.
- 17- Le dépôt de garantie sera remboursé dans son intégrité si la salle est remise selon les spécifications du service.
- 18- Tout permis émis pour une ou des installations ne constitue aucun engagement d'allocation au-delà des dates sur ce dit contrat.
- 19- Pour toute réservation ou location faite un an à l'avance, les frais d'utilisation pourront être augmentés sur un avis écrit envoyé au moins 90 jours avant l'activité par la Corporation de la Cité Clarence-Rockland.
- 20- Toutes autres informations additionnelles qui se retrouvent dans la politique officielle LOI2009-01 est également en vigueur.

SIGNATURE DU LOCATAIRE

DATE

DIRECTION DU SERVICE DES LOISIRS

DATE



REPORT N° PRO2019-006

| | |
|---------------------|---|
| Date | 04/03/2019 |
| Submitted by | Brian Wilson |
| Subject | Partnership with Ontario 211 for emergency communications |
| File N° | Click here to enter text. |

1) **NATURE/GOAL :**

That Committee recommend to Council to enter into an agreement to use Ontario 211 as a communications tool before, during and after potential emergency situations.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

None.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

THAT Committee recommend to Council to sign the attached agreement with the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) in order to formalize the relationship and information flow paths for emergency information to be shared with the public.

4) **BACKGROUND :**

The City of Clarence-Rockland has established an emergency plan for use prior to, during, and after emergencies affecting the City. One of the key pieces of any emergency plan is effective communication with the public.

Ontario 211 is a non-profit organization whose goals are to be the primary source of information and gateway to human services for individuals and planners. Specifically, for municipal governments, Ontario 211 strives to be a trusted resource to help them find services for their clients, and to receive qualitative caller needs data that provide additional insight about the needs in the community. From an emergency management perspective, 211 will provide a channel for authoritative information to the public regarding non-urgent needs and services, allowing them to focus their resources on their core mandate.

Following the floods in 2017, Ontario 211 has approached the City of Clarence-Rockland to offer its call centre services to assist the City in providing reliable, accurate, and bilingual information to residents and visitors both in times of emergency, and during normal day-to-day operations. These services are offered at no cost, as the call centre in our region is wholly funded by United Way.

Client Services has been referring residents to Ontario 211 for over a year when they inquire about services the City does not offer.

5) **DISCUSSION :**

Entering into an agreement with the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) provides the City with an additional communications tool in providing information to residents and visitors. This service is provided at no cost to the City as the service is wholly funded by United Way.

Engaging Ontario 211 in improving our communication provides a solution for a challenge identified during the 2017 floods, namely improving communication with the public. This helps to centralize all messaging, and provides a 'one stop shop' for all types of municipal information. It also allows the Emergency Information Officer to focus her efforts in writing press releases, responding to media inquiries and monitoring the municipal social media pages.

6) **CONSULTATION:**

None.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

None.

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

None.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

None.

10) **RISK MANAGEMENT :**

None.

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

None.

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Agreement - Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region)

**Service Agreement
Between
Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region
and
the City of Clarence-Rockland**

1. Introduction

This Service Agreement between the City of Clarence-Rockland and the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) aims to address the assistance the 211 can provide to the City of Clarence-Rockland and its residents in before, during, and after an emergency incident. Regardless of the existence of this Service Agreement, CICO expects to receive incident-related calls from the public, making it important to ensure the best possible communication protocols are in place.

2. 211

The three-digit phone number 211 was approved for information and referral purposes by the CRTC in 2001. 211 is a free number helping people find the services they need quickly and easily. CICO, a non-profit organization located in Ottawa, is the 211 Ontario Regional Service Partner for Eastern Ontario and includes in its catchment the Counties of Stormont Dundas Glengarry, Prescott Russell, Leeds and Grenville, Lennox & Addington, Frontenac, Hastings and Prince Edward, Lanark, Renfrew including individual municipalities within those counties.

CICO and its 211 Ontario Regional Service Partners answer thousands of calls every day about social, health, community and related government services. A caller could be anyone: an individual, a service provider, a refugee, a business owner, a government employee or even an elected official. The 211 public inquiry line is supported by a searchable database of 56,000 services which can be found online at www.211ontario.ca. Ontario Regional Service Partners also regularly prepare reports for planners about trends and needs using information gathered from providing the service.

The 211 information and referral service is standards-driven. 211 Service Providers are accredited by the Alliance of Information and Referral Systems (AIRS). The 211's goal is to be the first and best place for Ontarians to find, and connect with human services. In the event of an incident, the 211 public information line is available for use as a complement to the community's existing communication capacities.

3. Everyday Information and Referral Services

Everyday information and referral services are provided 24/7 by Regional Service Partners and continue in the event of an emergency incident. They include:

Public Inquiry

- Information and Referral Specialists assess the needs of callers (or members of the public getting in touch using channels other than the phone) evaluate and indicate appropriate resources including organizations capable of meeting the identified needs, as well as redirecting callers to alternative resources when services are unavailable to them
- 24/7, confidential and multilingual phone (including TTY) and email service
- Specially trained staff equipped to serve vulnerable populations, provide advocacy and follow-up support
- Specially trained staff equipped to handle crisis intervention scenarios and create safety plans for endangered callers
- Protocols with 911, crisis and distress lines, and volunteer centres
- Monitor conventional and social media and posting facts or notices to encourage residents to call 211

Online Databases

- Continually update comprehensive databases of human services across Ontario
- Province-wide database accessible online at 211Ontario.ca
- Annually update pre-disaster portal for database of organizations providing services during a disaster

Needs and Trends Reporting

- Collect non-identifying details about calls, TTY, social media and email exchanges and tracks needs, unmet needs, trends and service gaps
- Support community planning and advocacy organizations

4. Requests for Assistance

(a) The City of Clarence-Rockland may request assistance from the CICO/ 211 Eastern Region in anticipation of, or upon either a declared or non-declared emergency

(b) The request for assistance could be made by the CAO or designate to the most senior staff person at CICO/ 211 Eastern Region or designate by following the notification procedures as outlined in the Appendix.

(c) The initial request for assistance may be made verbally, however an emailed request would follow as soon as reasonably practicable and would be responded to, so that both parties have a record of the request.

(d) CICO/ 211 Eastern Region will be provided with any additional information requested and as required to determine the existence of the emergency incident and to assess type, scope, nature and amount (if known) of assistance to be provided.

(e) The parties may by mutual agreement verbally amend the assistance to be provided and confirm the revised agreement in writing as soon as reasonably practicable.

(f) CICO/ 211 Eastern Region may work with other 211 Regional Service Partners to provide the requested assistance.

(g) Where a municipal customer service department exists, CICO/ 211 Eastern Region may back up and support the customer service department.

5. 211 Services Provided during Emergency Response and Recovery

Public Inquiry

- a) Connect callers to critical resources by assessing their needs, identifying appropriate resources and linking them to needed services
- b) Provide a central access point for information about volunteering and donations
- c) Monitor conventional and social media for rumour control

Online Databases

- (a) Deploy and continually update a disaster record with information and services that emerge throughout the response and recovery periods
- (b) Make the disaster record available to other organizations in the community
- (c) Maintain a continual information exchange with the Emergency Information Officer or designate to ensure only authoritative and verified information is disseminated
- (d) Collect customized details about people who want to volunteer and donations of goods as a result of an incident; and make information available in real-time to emergency management personnel
- (e) Support case management for vulnerable populations with dissemination procedures

Needs and Trends Reporting

- a) Collect demographic information about callers, types of referrals, access to services, service availability and unmet needs
- b) Produce timely reports to the community
- c) Produce after-action reports with aggregated data and key learnings to support community planning activities
- d) Participate in de-briefing meetings.

6. Information Flow (Procedures)

- (a) The City of Clarence-Rockland through its Emergency Information Officer, Liaison Officer or their delegate will determine procedures to keep CICO / 211 Eastern Region informed with current, accurate information about services and assistance for the public, as well as press releases and updates on new and changing services including escalation and de-escalation of the emergency incident.
- (b) CICO/ 211 Eastern Region will determine procedures to keep the Emergency

Information Officer, Liaison Officer or their delegate up to date on relevant service needs and service gaps identified through the 211 public inquiry service, as well as provide customized reports that may be required.

7. Limitations

(a) CICO/ 211 Eastern Region retains the right to refuse certain requests outside of its mandate in its sole discretion.

(b) No liability shall arise against CICO/ 211 Eastern Region if it fails for any reason to respond to a request for assistance made under this agreement or withdraws the provision of assistance.

Agreed to and signed this _____ day of _____, 2019

City of Clarence-Rockland: _____

Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region:

Executive Director



REPORT N° HR 2019-06

| | |
|---------------------|---|
| Date | 11/03/2019 |
| Submitted by | Chantal Vachon |
| Subject | HR 2019-06 Violence, Harassment, and Sexual Harassment Policy |
| File N° | HR 2019-06 |

1) **NATURE/GOAL :**

In accordance with Occupational Health and Safety Act, and in protecting City employees from violence and harassment in the workplace, the City of Clarence-Rockland created a Workplace Violence, Harassment, and Sexual Harassment Policy.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

The City of Clarence-Rockland currently has a violence and harassment policy but this policy needs to be reviewed every year.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS the Council of the City of Clarence-Rockland acknowledges the importance of workplace violence, harassment and sexual harassment policy and recognizes that such a policy needs to be implemented;

BE IT RESOLVED THAT Municipal Council hereby adopts the 2019 workplace violence, harassment and sexual harassment policy.

ATTENDU QUE le conseil de la cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance d'une politique relative à la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail et reconnaît qu'une telle politique doit être mise en œuvre;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le Conseil municipal adopte la politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail.

4) **BACKGROUND :**

The City's Human Resources policies have been designed to create a culture of inclusion, fairness, transparency and consistency. They provide a description of the City's obligations and responsibilities to its employees and serve to ensure that employees receive equal treatment regardless of where in the City they work. Policies provide guidance to managers and Human Resources staff in determining the appropriate course of action when dealing with specific issues. The City's policies also provide critical guidance to our employees on a

myriad of workplace issues. These include expectations regarding professional conduct and responsibility for contributing to a safe and healthy workplace.

5) **DISCUSSION :**

As per occupational health and safety legislation across Ontario, employers have a duty to provide a safe work environment and take all reasonable precautions to protect the health and safety of employees and others in the workplace.

6) **CONSULTATION:**

The workplace violence, harassment and sexual harassment policy has been reviewed, discussed with human resources professionals and Directors.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

N/A

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

N/A

10) **RISK MANAGEMENT :**

The workplace violence, harassment and sexual harassment policy will provide staff and managers a clear guideline to work within.

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

N/A

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

- Workplace violence, harassment and sexual harassment policy in Ontario
- Politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail en Ontario



Workplace Violence, Harassment, and Sexual Harassment Policy – Ontario

Note: *This document complies with the Occupational Health and Safety Act, including changes made by Bills 168 and 132.*

Intent

The City of Clarence-Rockland is committed to building and preserving a safe, productive, and healthy working environment for its employees, free from violence and harassment. The City will take all reasonable measures to ensure job candidates, employees, managers, and clients are not subject to any form of violence or harassment. This commitment applies to all areas of business, including training, performance, assessment, promotions, transfers, layoffs, remuneration, and all other employment practices and working conditions.

Acts of violence or harassment against or by any employee will not be condoned or tolerated by the City of Clarence-Rockland. This policy outlines the City of Clarence-Rockland violence and harassment program, including how incidents of violence and harassment will be handled and investigated.

Definitions

Complainant: A person who has made a complaint about another individual who they believe committed an act of violence or harassment against them.

Respondent: A person whom another individual has accused of committing an act of violence or harassment.

Workplace harassment: Engaging in a course of vexatious comment or conduct against a worker in a workplace that is known or ought reasonably to be known to be unwelcome, or workplace sexual harassment.

Workplace sexual harassment: Engaging in a course of vexatious comment or conduct against a worker in a workplace because of sex, sexual orientation, gender identity, or gender expression, where the course of comment or conduct is known or ought reasonably to be known to be unwelcome, or making a sexual solicitation or advance where the person making the solicitation or advance is in a position to confer, grant, or deny a benefit or advancement to the worker and the person knows or ought reasonably to know that the solicitation or advance is unwelcome.

Workplace violence: The exercise of physical force by a person against a worker, in a workplace, that causes or could cause physical injury to the worker; an attempt to exercise physical force against a worker, in a workplace, that could cause physical injury to the worker; or a statement or behaviour that is reasonable for a worker to interpret as a threat to exercise physical force against the worker, in a workplace, that could cause physical injury to the worker.

Guidelines

This policy has been developed in consultation with the City of Clarence-Rockland management and the certified employer health and safety representative. It will be reviewed annually, or more



frequently if necessary to ensure that it accurately represents the City of Clarence-Rockland prevention program.

The City of Clarence-Rockland will provide all employees with appropriate training and information regarding the City's violence and harassment prevention practices and procedures. Employees are responsible for adhering to this policy, and should report every incident of violence or harassment immediately to management. This includes any incidents that have been witnessed, experienced by, or reported to an employee.

For the purposes of this policy, workplace harassment or violence can occur:

- At the workplace;
- At employment-related social functions;
- In the course of work assignments outside the workplace;
- During work-related travel;
- Over the telephone, if the conversation is work-related; or
- Elsewhere, if the person is there as a result of work-related responsibilities or a work-related relationship.

Reasonable day-to-day actions by a manager that help manage, guide, or direct workers or the workplace and appropriate employee performance reviews, counselling, or discipline by a manager does **not** constitute harassment.

Violence Risk Assessment

The City of Clarence-Rockland will conduct a risk assessment of the work environment to identify potential risks that could impact the organization and the health and safety of employees and will institute measures to eliminate or control any identified risks to employee safety.

The following factors will be considered during the assessment:

- Past incidents of violence;
- Violence that is known to occur in similar workplaces;
- The circumstances in which work takes place, including the type of work and conditions of work;
- The interactions that occur in the course of performing work; and
- The physical location and layout of the workplace.

The risk assessment may include reviews of records, security reports, employee incident reports, staff perception surveys, health and safety inspection reports, first aid records, or other related records. Areas that will be considered and may contribute to risk of violence include but are not limited to contact with the public, exchange of money, receiving doors, and working alone or at night.

The City will provide the workplace health and safety committee with a written copy of the assessment and advise of the results.

The City of Clarence-Rockland will disclose information to workers who are likely to encounter a known person with a history of violence in the performance of their job duties, or if there is a potential risk of workplace violence as a result of interactions with the person with a history of



violence. However, the City will only disclose personal information that is deemed reasonably necessary to protect the worker from physical harm.

Workplace Violence and Harassment Program

Control Measures and Procedures

The following measures have been implemented to eliminate or reduce the identified risks of workplace violence:

- Prepare policies on preventing workplace violence and harassment;
- Develop and maintain programs to implement the policies;
- Assess the risks of workplace violence based on the nature of the workplace and the type of work;
- Develop measures and procedures to control the risks;
- If you're aware of the potential for domestic violence, take reasonable precautions to protect workers who are at risk of physical injury;
- Alert certain workers to the risk of workplace violence from persons with a history of violent behaviour.

Reporting Incidents of Workplace Violence and Harassment

An employee who believes they have been subject to violence or harassment should submit a complaint to the Human Resources department. The complaint should be made as soon as possible following the incident and must include the following information:

- The date and time of the incident;
- The name of any persons involved in the incident;
- The name of any persons who witnessed the incident; and
- A thorough description of what occurred.

An employee who believes they have been subject to harassment may also choose to confront the harasser without filing a formal complaint. They can confront the harasser directly or through writing, detailing the unwelcome behaviour and requesting it to stop.

If the alleged harasser is the employee's manager, or in a position of power, the complainant is welcome to file a complaint with the Human Resources department or another manager or supervisor.

Investigation Procedures

Once a complaint has been received, the City of Clarence-Rockland will complete a thorough investigation. The City will ensure that, where practicable, the investigation is completed within 60 days of the complaint being filed.

The investigation will include:

- Informing the respondent of the complaint;
- Interviewing the complainant and any persons involved in the incident;
- Identifying and interviewing any witnesses; and
- Obtaining statements from all parties involved.



All of the above information will be documented and used to determine whether an incident of violence or harassment occurred. If necessary, the City of Clarence-Rockland may employ outside assistance or request the use of legal counsel. The workplace health and safety committee or worker health and safety representative will not be involved in investigations and will not be provided with any identifying information of the parties involved.

A copy of the complaint, detailing the complainant's allegations will be provided to the respondent, who will be invited to reply in writing to the complainant's allegations. The reply will be made known to the complainant before the case proceeds.

The City will take all measures to prevent any disclosure of the incident and the identities of the parties involved, unless the disclosure is necessary for the investigation, for taking corrective action or required by law.

Results of Investigation

Upon completion of the investigation, the City of Clarence-Rockland will inform both the complainant and respondent in writing of the findings of the investigation and any corrective action that has been or will be taken as a result of the investigation. This written notification will be provided within 30 days of the investigation being completed.

Control Measures

Where it is determined that violence or harassment has occurred, control measures will be implemented to eliminate or control the risk of violence or harassment to a worker as a result of the investigation. These control measures will be determined on a case-by-case basis, depending on the situation investigated. Any control measure enacted will be communicated to the complainant and respondent, as well as any other employees the measure affects.

Disciplinary Measures

Any disciplinary action will be determined by the Department Head in consultation with the Human Resources department and will be proportional to the seriousness of the behaviour or action involved in the incident.

If it is determined by the City of Clarence-Rockland that an employee has been involved in an incident of violence or harassment towards another employee, immediate disciplinary action will be taken, up to and including immediate dismissal.

Domestic Violence

If the City of Clarence-Rockland becomes aware that domestic violence is likely to expose an employee to physical injury in the workplace, the City will take every precaution reasonable in the circumstances for the protection of the worker.

Recommendations to Victims

The City of Clarence-Rockland will provide appropriate assistance to any employee who is a victim of violence or harassment. The City recommends that a worker who has been harmed as a result



of an incident of violence at the workplace is advised to consult the worker's health care provider for treatment or referral for post-incident counselling, if appropriate.

The Right to Refuse Unsafe Work

Employees have the right to refuse work if they have a reason to believe that workplace violence is likely to endanger them. Upon refusing to work, the employee must report the circumstance of the refusal to their manager or supervisor. An investigation will follow in the presence of the workplace health and safety committee and a worker representative.

Fraudulent or Malicious Complaints

It is a violation of this policy for anyone to knowingly make a false complaint, or to provide false information about a complaint. Unfounded or frivolous allegations may cause both the accused person and the City significant damage. Any employee who knowingly makes a false allegation related to violence or harassment will be subject to immediate disciplinary action, up to and including termination of employment.

Record Keeping

The City of Clarence-Rockland will ensure that appropriate records of complaints and investigations relating to incidents of violence and workplace harassment are kept, including:

- A copy of the complaint or details about the incident;
- Any records related to the investigation, including notes;
- A copy of the investigation report (if applicable);
- A summary of the investigation results, including the reports provided to the complainant and respondent; and
- A copy of any corrective action taken to address the complaint or incident.

Confidentiality

The City of Clarence-Rockland will not disclose the name of a complainant or a respondent or the circumstances related to the complaint to any person except where disclosure is necessary to investigate the complaint or take corrective action with respect to the complaint, or required by law. The City will only disclose the minimum amount of personal information or details necessary for these purposes.

All records of harassment, and subsequent investigations, are considered confidential and will not be disclosed to anyone except to the extent required by law. The City will do everything reasonably possible to protect the privacy of any individuals involved and to ensure that complainants and respondents are treated fairly and respectfully.

Policy Review

In accordance with the *Occupational Health and Safety Act*, this policy will be posted in a conspicuous place in the workplace and reviewed annually.

Acknowledgement and Agreement



I, (Employee Name), acknowledge that I have read and understand the (Name of Policy) of the City of Clarence-Rockland. I agree to adhere to this policy and will ensure that employees working under my direction adhere to this policy. I understand that if I violate the rules set forth by this policy, I may face disciplinary action up to and including termination of employment.

Name: _____

Signature: _____

Date: _____

Witness: _____



Politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail – Ontario

Remarque : *Ce document est conforme à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, y compris les modifications apportées en vertu des projets de loi 168 et 132.*

Objet

La Cité de Clarence-Rockland s'engage à bâtir et à préserver, pour ses employés, un milieu de travail sécuritaire, productif et sain, exempt de violence et de harcèlement. Elle prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les candidats, les employés, les gestionnaires et les clients ne sont victimes d'aucune forme de violence ou de harcèlement. Cet engagement s'applique à tous les aspects de l'entreprise : formation, rendement, évaluations, promotions, mutations, mises à pied, rémunération et autres pratiques et conditions de travail.

Les actes de violence ou de harcèlement commis par ou contre un employé ne seront pas excusés ou tolérés par la Cité de Clarence-Rockland. La présente politique décrit le programme de prévention de la violence et du harcèlement de la Cité de Clarence-Rockland, présentant notamment la façon dont les incidents de violence et de harcèlement seront traités et feront l'objet d'enquêtes.

Définitions

Plaignant(e) désigne la personne ayant déposé une plainte au sujet d'une autre personne qui, selon elle, a commis un acte de violence ou de harcèlement à son endroit.

Personne mise en cause désigne la personne accusée d'avoir commis un acte de violence ou de harcèlement.

Harcèlement au travail désigne le fait pour une personne d'adopter, dans un lieu de travail, une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur/une travailleuse lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns; ou tout harcèlement sexuel au travail.

Harcèlement sexuel au travail désigne le fait pour une personne d'adopter, dans un lieu de travail, une ligne de conduite caractérisée par des remarques ou des gestes vexatoires contre un travailleur/une travailleuse pour des raisons fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou l'expression de l'identité sexuelle, lorsqu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces remarques ou ces gestes sont importuns; ou le fait pour une personne de faire des sollicitations ou des avances sexuelles alors qu'elle est en mesure d'accorder au travailleur/à la travailleuse ou de lui refuser un avantage ou une promotion et qu'elle sait ou devrait raisonnablement savoir que ces sollicitations ou ces avances sont importunes.

Violence au travail désigne l'emploi par une personne, dans un lieu de travail, d'une force physique contre un travailleur/une travailleuse qui lui cause ou pourrait lui causer un préjudice corporel; toute tentative d'employer contre un travailleur/une travailleuse, dans un lieu de travail, une force physique qui pourrait lui causer un préjudice corporel; tout propos ou comportement qu'un travailleur/une travailleuse peut raisonnablement interpréter comme une menace d'employer



contre lui/elle, dans un lieu de travail, une force physique qui pourrait lui causer un préjudice corporel.

Lignes directrices

La présente politique a été rédigée en consultation avec la direction de la Cité de Clarence-Rockland et le/la représentant(e) certifié(e) de l'employeur en matière de santé et de sécurité. Elle fera l'objet d'un examen annuel, ou plus fréquemment au besoin, pour s'assurer qu'elle représente fidèlement le programme de prévention de la Cité de Clarence-Rockland.

La Cité de Clarence-Rockland fournira à tous ses employés la formation et l'information nécessaires sur les pratiques et procédures de prévention de la violence et du harcèlement de la Cité. Il incombe aux employés de respecter la présente politique, et de signaler immédiatement tout incident de violence ou de harcèlement à la direction. Cela comprend tout incident dont un(e) employé(e) est témoin ou victime, ou qui lui est signalé.

Aux fins de la présente politique, le harcèlement ou la violence au travail peut se produire :

- sur le lieu de travail;
- dans le cadre de fonctions sociales liées à l'emploi;
- dans le cadre d'affectations de travail à l'extérieur du lieu de travail;
- pendant les déplacements liés au travail;
- au téléphone, s'il s'agit d'une conversation liée au travail; ou
- ailleurs, si la personne est là en raison de responsabilités ou de relations liées au travail.

Les gestes quotidiens raisonnables des gestionnaires qui visent à gérer, guider ou diriger les travailleurs ou le lieu de travail, ainsi que les évaluations du rendement, les conseils et les mesures disciplinaires appropriés des gestionnaires **ne** constituent **pas** des actes de harcèlement.

Évaluation du risque de violence

La Cité de Clarence-Rockland procédera à une évaluation des risques au travail afin de cerner ceux qui pourraient avoir une incidence sur l'organisation, la santé et la sécurité des employés, et prendra les mesures nécessaires pour éliminer ou contrôler tout risque ainsi identifié.

Les facteurs suivants seront pris en compte au cours de l'évaluation :

- les incidents de violence antérieurs;
- les incidents de violence qui sont réputés se produire dans des lieux de travail similaires;
- les circonstances dans lesquelles le travail s'effectue, y compris le type de travail et les conditions de travail;
- les interactions qui se produisent dans le cadre de l'exécution du travail; et
- l'emplacement physique et l'aménagement du lieu de travail.

L'évaluation des risques peut comprendre l'examen des dossiers, des rapports de sécurité, des rapports d'incident des employés, des sondages sur la perception du personnel, des rapports d'inspection en santé et sécurité, des dossiers de premiers soins ou d'autres dossiers connexes.



Parmi les aspects pris en compte et susceptibles de contribuer au risque de violence, notons le contact avec le public, l'échange d'argent, l'aire de réception, et le travail seul ou la nuit.

La Cité fournira au comité en santé et sécurité au travail une copie de l'évaluation et l'informerá des résultats.

La Cité de Clarence-Rockland partagera des renseignements avec les travailleurs qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont susceptibles de rencontrer une personne ayant des antécédents de violence, ou s'il existe un risque potentiel de violence au travail en raison d'interactions avec une personne ayant des antécédents de violence. Toutefois, la Cité ne divulguera que les renseignements personnels jugés raisonnablement nécessaires pour protéger le travailleur/la travailleuse d'un préjudice physique.

Programme de prévention de la violence et du harcèlement

Mesures et procédures de contrôle

Les mesures suivantes ont été mises en œuvre pour éliminer ou réduire les risques de violence au travail :

- préparer des politiques sur la prévention de la violence et du harcèlement au travail;
- définir et tenir à jour des programmes pour mettre en œuvre les politiques;
- évaluer les risques de violence au travail en fonction de la nature et du type de travail;
- définir des mesures et procédures pour maîtriser les risques;
- prendre les précautions raisonnables pour protéger les travailleurs susceptibles de subir des blessures corporelles du fait de violence familiale connue ou présumée; et
- avertir certains travailleurs du risque de violence au travail de la part de personnes ayant des antécédents de comportement violent.

Signalement des incidents de violence et de harcèlement au travail

Un(e) employé(e) qui croit avoir été victime de violence ou de harcèlement doit déposer une plainte auprès du service des ressources humaines. La plainte doit être déposée le plus tôt possible après l'incident, et doit comprendre les renseignements suivants :

- la date et l'heure de l'incident;
- le nom de toute personne impliquée dans l'incident;
- le nom des personnes qui ont été témoins de l'incident; et
- une description complète de ce qui s'est passé.

Un(e) employé(e) qui croit avoir été victime de harcèlement peut également, s'il/si elle le souhaite, s'adresser au harceleur/à l'harceuse sans déposer de plainte officielle. Il/Elle peut le/la confronter directement ou par écrit, en détaillant le comportement importun et en lui demandant d'y mettre fin.

Si le prétendu harceleur/la prétendue harceuse est gestionnaire de l'employé(e) ou s'il/si elle est en position d'autorité, le plaignant ou la plaignante peut déposer une plainte auprès du service des ressources humaines ou d'un(e) autre gestionnaire ou superviseur/superviseuse.



Procédures d'enquête

Une fois la plainte reçue, la Cité de Clarence-Rockland mènera une enquête approfondie. Elle veillera à ce que, dans la mesure du possible, l'enquête soit terminée dans les 60 jours du dépôt de la plainte.

L'enquête permettra :

- d'informer la personne mise en cause de la plainte;
- d'interroger le plaignant ou la plaignante, ainsi que toute autre personne impliquée dans l'incident;
- d'identifier et d'interroger les témoins; et
- d'obtenir les déclarations de toutes les parties concernées.

Tous les renseignements ci-dessus seront documentés et utilisés pour déterminer si un incident de violence ou de harcèlement s'est produit. Au besoin, la Cité de Clarence-Rockland pourra avoir recours à une aide extérieure ou demander l'aide d'un(e) conseiller/conseillère juridique. Le comité en santé et sécurité au travail ou le/la représentant(e) en santé et sécurité des travailleurs ne participera pas aux enquêtes et ne recevra aucun renseignement permettant d'identifier les parties concernées.

Une copie de la plainte, détaillant les allégations du plaignant ou de la plaignante, sera fournie à la personne mise en cause, laquelle sera invitée à répondre par écrit aux allégations du plaignant ou de la plaignante. La réponse sera communiquée au plaignant ou à la plaignante avant que l'affaire ne se poursuive.

La Cité prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation de l'incident et de l'identité des parties en cause, à moins que la divulgation ne soit nécessaire à l'enquête ou à la prise de mesures correctives, ou exigée par la loi.

Résultats de l'enquête

Une fois l'enquête terminée, la Cité de Clarence-Rockland informera par écrit le plaignant ou la plaignante et la personne mise en cause des conclusions de l'enquête, et de toute mesure corrective qui a été ou sera prise à la suite de celle-ci. L'avis écrit à cet effet sera transmis dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête.

Mesures de contrôle

Lorsqu'il est établi qu'il y a eu violence ou harcèlement, des mesures de contrôle seront mises en œuvre pour éliminer ou contrôler les risques de violence ou de harcèlement conformément aux conclusions de l'enquête. Ces mesures de contrôle seront déterminées au cas par cas, en fonction de la situation ayant fait l'objet de l'enquête. Toute mesure de contrôle adoptée sera communiquée au plaignant ou à la plaignante et à la personne mise en cause, ainsi qu'à tous les autres employés visés par cette mesure.



Mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires seront déterminées par le chef de département en consultation avec le département des ressources humaines. Elles seront proportionnelles à la gravité du comportement ou de l'action en cause dans l'incident.

Si la Cité de Clarence-Rockland détermine qu'un(e) employé(e) a été impliqué(e) dans un incident de violence ou de harcèlement envers un(e) autre employé(e), des mesures disciplinaires seront prises, pouvant aller jusqu'au congédiement immédiat.

Violence familiale

Si la Cité de Clarence-Rockland prend connaissance du fait qu'un(e) employé(e) est victime de violence familiale susceptible de l'exposer à des blessures corporelles au travail, elle prendra toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection du travailleur/de la travailleuse.

Recommandations aux victimes

La Cité de Clarence-Rockland fournira une aide appropriée aux employés victimes de violence ou de harcèlement. Elle recommandera, selon le cas, à tout travailleur/toute travailleuse ayant subi des blessures à la suite d'un incident de violence au travail de consulter un professionnel de la santé pour recevoir les soins nécessaires ou avoir recours à des services de consultation psychologique.

Le droit de refuser un travail dangereux

Un(e) employé(e) a le droit de refuser de travailler s'il/si elle a des raisons de croire que la violence au travail est susceptible de le/la mettre en danger. Lorsqu'il/elle refuse de travailler, l'employé(e) doit signaler les circonstances du refus à son/sa gestionnaire ou à son superviseur/sa superviseuse. Une enquête suivra en présence du comité en santé et sécurité au travail et d'un(e) représentant(e) des travailleurs.

Plaintes frauduleuses ou malveillantes

Toute personne qui dépose sciemment une fausse plainte ou fournit de faux renseignements au sujet d'une plainte contrevient à la présente politique. Les allégations non fondées ou frivoles peuvent causer des dommages importants à la fois à la personne accusée et à la Cité. Un(e) employé(e) qui fait sciemment une fausse allégation de violence ou de harcèlement fera l'objet de mesures disciplinaires immédiates, pouvant aller jusqu'au congédiement.

Tenue des dossiers



La Cité de Clarence-Rockland veillera à ce que les dossiers pertinents sur les plaintes et les enquêtes relatives aux incidents de violence et de harcèlement au travail soient conservés. En particulier, les documents suivants seront conservés :

- une copie de la plainte ou des détails au sujet de l'incident;
- tous les documents liés à l'enquête, y compris les notes;
- une copie du rapport d'enquête (s'il y a lieu);
- un résumé des résultats de l'enquête, y compris les rapports fournis au plaignant ou à la plaignante et à la personne mise en cause; et
- une copie de toute mesure corrective prise pour donner suite à la plainte ou à l'incident.

Confidentialité

La Cité de Clarence-Rockland ne divulguera le nom des plaignants et des personnes mises en cause ou les circonstances liées à la plainte que si la cela est nécessaire à l'enquête ou à la mise en œuvre de mesures correctives, ou si la loi l'exige. La Cité ne divulguera que les renseignements personnels et les détails nécessaires à ces fins.

Tous les dossiers de harcèlement et les enquêtes subséquentes sont confidentiels, et ne seront divulgués à personne, sauf dans la mesure requise par la loi. La Cité fera tout ce qui est raisonnablement possible pour protéger la vie privée des personnes concernées, et s'assurer que les plaignants et les personnes mises en cause seront traités avec équité et respect.

Examen des politiques

Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, cette politique sera affichée à un endroit bien en vue dans le lieu de travail, et examinée chaque année.

Reconnaissance et engagement

Je, (nom de l'employé(e)), reconnais avoir lu et compris la présente politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail de la Cité de Clarence-Rockland. Je m'engage à y adhérer et à m'assurer que les employés travaillant sous mon autorité respecteront ces principes directeurs. Je comprends que si je contreviens aux règles et procédures décrites dans la présente politique, je pourrais faire face à des mesures correctives, pouvant aller jusqu'au congédiement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Témoin : _____



REPORT N° HR 2019-04

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Date | 11/02/2019 |
| Submitted by | Gerry Lalonde |
| Subject | HR Performance Management Policy |
| File N° | HR 2019-04 |

1) **NATURE/GOAL :**

The City of Clarence-Rockland has adopted this policy to ensure that all staff members are provided with accurate and appropriate feedback regarding their performance within the organization. By utilizing a performance management system, the City will work with its employees to ensure organizational objectives are met through the achievement of individual performance goals and objectives.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

The City of Clarence-Rockland currently does not have a Performance Management Policy

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS the Council of the City of Clarence-Rockland acknowledges the importance of a Performance Management Policy and recognizes that such a policy needs to be implemented;

BE IT RESOLVED THAT Municipal Council hereby adopts the Performance Management Policy.

ATTENDU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance d'une Politique de Gestion de la Performance et reconnaît qu'une telle politique doit être mise en œuvre;

QU'IL SOIT RESOLU QUE le Conseil municipal adopte la Politique de Gestion de la Performance.

4) **BACKGROUND :**

Policies provide guidance to managers and Human Resources staff in determining the appropriate course of action when dealing with specific issues. The City's policies also provide critical guidance to our employees on a myriad of workplace issues.

The City requires that all full time employees and supervisors take part in the performance management process with records of individual performance plans and reviews to be discussed and kept on file for each staff member.

1) **DISCUSSION :**

The City of Clarence-Rockland values its workforce and will endeavour to aid in employee achievement of professional goals and objectives. Performance management will be utilized as a tool to help ensure the alignment of individual performance goals with that of the strategic direction of the organization through the use of collaborative performance planning, coaching and feedback, and yearly performance reviews. A user-friendly platform has been introduced to centralize employee information (profile, career development planning, historical reviews, etc.) with automated workflows and forms to decrease the time needed to complete reviews.

2) **CONSULTATION:**

Director's

3) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/a

4) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

N/a

5) **LEGAL IMPLICATIONS :**

N/a

6) **RISK MANAGEMENT :**

N/a

7) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

N/a

8) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Performance Management Policy-English

Performance Management Policy-French



Performance Management Policy

Intent

The City of Clarence-Rockland has adopted this policy to ensure that all staff members are provided with accurate and appropriate feedback regarding their performance within the organization. By utilizing a performance management system, the City will work with its full time employees to ensure organizational objectives are met through the achievement of individual performance goals and objectives.

All full time employees and management staff will be subject to annual performance reviews. Performance reviews will be benchmarked against previously determined goals and objectives for the position.

The City of Clarence-Rockland values its workforce and will endeavor to aid in employee achievement of professional goals and objectives. Performance management will be utilized as a tool to help ensure the alignment of individual performance goals with that of the strategic direction of the organization through the use of collaborative performance planning, coaching and feedback, and yearly performance reviews. A user-friendly platform has been introduced to centralize employee information (profile, career development planning, historical reviews, etc.) with automated workflows and forms to decrease the time needed to complete reviews.

The City of Clarence-Rockland requires that all full time employees and supervisors take part in the performance management process with records of individual performance plans and reviews to be discussed and kept on file for each staff member.

The Performance Management Process

Performance management is on-going and cyclical in nature with the process being broken down into three interrelated phases of planning, coaching/feedback and review.

Planning

The City of Clarence-Rockland supervisors will review each of their employee's job duties and requirements in order to identify key areas of responsibility. Areas of responsibility will be utilized to aid the supervisor in creating individual performance plans for each employee.

Each Performance Plan will include the following information:

- A set of specific goals and objectives for achieving the requirements of the job;
- An action plan or outline of how these goals or objectives will be met; this will include plans for training and development;
- A time-frame for when goals or objectives should be met by the employee;
- Additional comments and areas of concern or anticipated restraints.

The performance plan will be reviewed by the employee with their supervisor to discuss the goals and objectives that have been established. The performance plan will be utilized to not only establish performance objectives but will also act as a tool for which actual performance can be measured against.



The performance plan must be signed by both the supervisor and the employee following a discussion of its contents with a copy of the plan being kept on the employee's profile. These plans are changeable and can be amended throughout the course of the performance review period.

Coaching and Feedback

Coaching will be continually utilized by supervisors throughout the performance review period. The coaching period will consist of informal and formal feedback being provided to the employee directly pertaining to the progress of the individual towards their established goals and objectives.

Formal feedback sessions will be scheduled for each employee at quarterly intervals of the performance review period, or as required based upon the individual's performance and length of time with the organization and within the department. Formal feedback sessions are conducted to allow for discussion of the employee's progression towards the established goals and objectives. During the quarterly reviews performance concerns may be formally addressed and documented and the performance plan may be formally altered.

Review

On the anniversary date of the employee all supervisors will be required to schedule time with each of their employees to conduct a period ending performance review. Prior to the scheduled performance review meeting, supervisors will start the performance management work flows for the employee self-evaluation and optional peer reviews. Self-evaluations are used to help initiate a dialogue, encourage personal growth, and facilitate employee development. Peer reviews are totally confidential and allow an employee's colleagues to help the supervisor assess the individual's performance.

The performance review meeting will consist of:

- A full review and discussion of the individual's performance in the review period based upon the goals and objectives established in the performance plan;
- A full review and discussion of the individual's performance review;
- The establishment or amendment of the employee's performance plan for the upcoming performance review period.

Timelines for Performance Management Administration

The following timelines should be adhered to when administering employee performance plans and feedback meetings:

- Performance plans should be created or updated yearly and at the end of the performance review period for each employee who is no longer considered probationary and is not exhibiting any performance problems. Employees in this category must also have at least three formal feedback meetings with their supervisor, or as deemed necessary by the incumbent's supervisor;
- Performance reviews must be completed on or before employees anniversary date;
- New, probationary employees should have a performance plan created for them within their first week of employment. A formal review should be held at the end of the probationary period or earlier if the employee is exhibiting performance problems;
- Employees who have been promoted, have changed departments, or have had their duties or responsibilities significantly changed should have a performance plan created within the



first week of their new position. A formal feedback meeting should be scheduled within the first three months so that performance and progression towards established goals and objectives may be assessed within the new role.

The City of Clarence-Rockland

- Will provide a performance management process that is fair and transparent;
- In conjunction with Human Resources, provide the tools and forms necessary to facilitate the performance management process;
- Provide training and guidance to supervisors and employees on the performance management process.

Supervisors

- Will work with their employees to ensure fair and attainable performance goals and objectives are established;
- Must create performance plans for their employees within the specified timeframes;
- Provide ongoing feedback to employees in the form of coaching and formal feedback meetings;
- Accurately report and document performance observations;
- Conduct performance reviews utilizing performance review forms and conducting review meetings;
- Will utilize the proper forms and documentation provided by the City in order to facilitate the performance management process;
- Attend performance management training as required.

Employees

- Work with direct supervisors to provide input in the creation of individual employee performance plans and reviews;
- Complete and submit required performance review forms within the specified time period and to the appropriate party;
- Attend performance management training as required.

Confidentiality

All information including performance management forms and discussions in performance management meetings will be kept strictly confidential. All forms utilized for the performance management process will be signed and kept on the employee's file.

Acknowledgement and Agreement

I, (Employee Name), acknowledge that I have read and understand the Performance Management Policy of The City of Clarence-Rockland. Further, I agree to adhere to this Policy and will ensure that employees working under my direction adhere to these guiding principles. I understand that if I violate the rules/procedures outlined in this Policy, I may face corrective action, up to and including termination of employment.



Name: _____

Signature: _____

Date: _____

Witness: _____



Politique de gestion du rendement

Objet

La Cité de Clarence-Rockland a adopté la présente politique afin de s'assurer que tous les membres du personnel reçoivent une rétroaction juste et pertinente concernant leur rendement au sein de l'organisation. À l'aide d'un système de gestion du rendement, la Cité collaborera avec ses employés à temps plein pour s'assurer que les objectifs organisationnels sont atteints par la réalisation des buts et objectifs de rendement individuels.

Tous les employés à temps plein et tous les membres de la direction feront l'objet d'une évaluation annuelle du rendement. Les évaluations du rendement seront établies en fonction des buts et des objectifs déjà définis pour chaque poste.

La Cité de Clarence-Rockland est consciente de la valeur de ses effectifs et s'efforcera d'aider les employés à atteindre leurs buts et objectifs professionnels. La gestion du rendement sera utilisée comme outil pour assurer l'harmonisation des objectifs de rendement individuels avec ceux de l'orientation stratégique de l'organisation en ayant recours à la planification concertée du rendement, à l'encadrement et à la rétroaction, ainsi qu'aux évaluations annuelles du rendement. Une plateforme conviviale a été mise en place pour centraliser les renseignements sur les employés (profil, planification de carrière, historique des évaluations, etc.), avec des formulaires et des flux de travail automatisés pour réduire le temps nécessaire aux évaluations.

La Cité de Clarence-Rockland exige que tous les employés à temps plein et superviseurs participent au processus de gestion du rendement, et que les plans et les évaluations de rendement individuels fassent l'objet de discussions et soient conservés au dossier de chaque membre du personnel.

Le processus de gestion du rendement

La gestion du rendement est un processus continu et cyclique, divisé en trois phases interreliées de planification, d'encadrement, de rétroaction et d'évaluation.

Planification

Les superviseurs de la Cité de Clarence-Rockland examineront les tâches et les exigences de chaque employé afin de définir les principaux domaines de responsabilité. Ces domaines seront utilisés pour aider le superviseur à créer des plans de rendement pour chaque employé.

Chaque plan de rendement comprendra les renseignements suivants :

- un ensemble de buts et d'objectifs précis pour satisfaire aux exigences du poste;
- un plan d'action ou un aperçu de la façon dont ces buts ou objectifs seront atteints (notamment des plans de formation et de perfectionnement);
- un échéancier pour déterminer à quel moment l'employé doit atteindre ses buts et ses objectifs;
- des commentaires supplémentaires, notamment sur les domaines de préoccupation et les contraintes possibles.



L'employé examinera le plan de rendement avec son superviseur pour discuter des buts et des objectifs qui ont été définis. Le plan de rendement servira non seulement à établir des objectifs de rendement, mais servira également d'outil pour mesurer le rendement effectif de l'employé.

Le superviseur et l'employé devront signer le plan de rendement après avoir discuté de son contenu. Une copie du plan devra être conservée dans le profil de l'employé. Ces plans peuvent être modifiés tout au long de la période d'évaluation du rendement.

Encadrement et rétroaction

Les superviseurs auront continuellement recours à l'encadrement tout au long de la période d'évaluation du rendement. La période d'encadrement consistera en une rétroaction informelle et officielle fournie à l'employé, directement liée à son progrès vers l'atteinte de ses buts et objectifs professionnels.

Des séances de rétroaction officielles seront tenues pour chaque employé chaque trimestre de la période d'évaluation du rendement ou, au besoin, selon le rendement et l'ancienneté de l'employé au sein de l'organisation et du service. Des séances de rétroaction officielles sont organisées pour permettre de discuter de la progression de l'employé vers l'atteinte des buts et des objectifs définis. Au cours des évaluations trimestrielles, les préoccupations relatives au rendement pourront être officiellement abordées et documentées, et le plan de rendement pourra être officiellement modifié.

Évaluation

À la date anniversaire de l'employé, son superviseur devra planifier une rencontre avec lui pour procéder à l'évaluation de son rendement de fin de période. Avant cette rencontre, le superviseur devra commencer le processus de gestion du rendement pour l'autoévaluation de l'employé et son évaluation par les pairs (facultatif). L'autoévaluation est destinée à favoriser le dialogue, la croissance personnelle et le perfectionnement des employés. L'évaluation par les pairs, entièrement confidentielle, permet aux collègues de l'employé d'aider le superviseur à évaluer son rendement.

Les rencontres d'évaluation du rendement comprennent :

- une évaluation complète et une discussion sur le rendement de l'employé au cours de la période d'évaluation en fonction des buts et des objectifs définis dans le plan de rendement;
- une évaluation complète et une discussion sur l'évaluation du rendement de l'employé; et
- la définition ou la modification du plan de rendement de l'employé pour la prochaine période d'évaluation.

Délais pour l'administration de la gestion du rendement

Les superviseurs doivent respecter les délais suivants pour la gestion des plans de rendement et les rencontres de rétroaction de leurs employés :

- Le plan de rendement doit être créé ou mis à jour annuellement, ainsi qu'à la fin de la période d'évaluation du rendement pour chaque employé qui n'est plus en période d'essai et qui ne présente aucun problème de rendement. Les employés de cette catégorie doivent également avoir au moins trois rencontres officielles de rétroaction avec leur superviseur, ou selon ce que le superviseur estime nécessaire.



- Les évaluations de rendement doivent être complétées au plus tard à la date anniversaire de l'employé.
- Les nouveaux employés en période d'essai doivent avoir un plan de rendement élaboré à leur intention au cours de leur première semaine d'emploi. Une évaluation officielle doit avoir lieu à la fin de la période d'essai, ou plus tôt si l'employé présente des problèmes de rendement.
- Les employés qui ont été promus, qui ont changé de service, ou dont les fonctions ou les responsabilités ont été considérablement modifiées doivent faire l'objet d'un plan de rendement au cours de la première semaine suivant le changement de fonctions. Une rencontre officielle de rétroaction doit avoir lieu au cours des trois premiers mois afin que le rendement et la progression vers l'atteinte des buts et des objectifs définis puissent être évalués pour les nouvelles fonctions.

La Cité de Clarence-Rockland doit :

- offrir un processus de gestion du rendement qui est juste et transparent;
- fournir, en collaboration avec le service des ressources humaines, les outils et les formulaires nécessaires pour favoriser le processus de gestion du rendement; et
- offrir de la formation et des conseils aux superviseurs et aux employés sur le processus de gestion du rendement.

Les superviseurs doivent :

- travailler avec leurs employés pour s'assurer que les buts et les objectifs de rendement définis soient justes et réalisables;
- créer des plans de rendement pour leurs employés dans les délais prescrits;
- fournir une rétroaction continue aux employés sous forme d'encadrement et de rencontres officielles de rétroaction;
- signaler et documenter avec précision les observations sur le rendement;
- effectuer des évaluations du rendement à l'aide de formulaires d'évaluation du rendement et tenir des rencontres d'évaluation;
- utiliser les formulaires et la documentation appropriés fournis par la Cité pour faciliter le processus de gestion du rendement; et
- assister à la formation en gestion du rendement, au besoin.

Les employés doivent :

- collaborer avec leurs superviseurs immédiats pour contribuer à l'élaboration de leurs plans et de leurs évaluations de rendement individuels;
- remplir et soumettre les formulaires d'évaluation du rendement requis dans les délais prescrits, et les remettre à la personne concernée; et
- assister aux formations en gestion du rendement, au besoin.

Confidentialité

Tous les renseignements, y compris les formulaires de gestion du rendement et les discussions lors des rencontres de gestion du rendement, demeureront strictement confidentiels. Tous les formulaires utilisés pour le processus de gestion du rendement seront signés et conservés dans le dossier de l'employé.



Reconnaissance et engagement

Je, (nom de l'employé), reconnais avoir lu et compris la Politique de gestion du rendement de la Cité de Clarence-Rockland. Je m'engage à y adhérer et à m'assurer que les employés travaillant sous mon autorité respecteront ces principes directeurs. Je comprends que si je contreviens aux règles et procédures décrites dans la présente politique, je pourrais faire face à des mesures correctives, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Témoin : _____

| City of Clarence-Rockland Council/Board Accounts Payable Report by Department February 11th, 2019 to March 10th, 2019 | | | | | | | | |
|---|-----------------|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------|--|-----------------|-------------------------------------|------------|
| DPT Code | Department Name | Vendor Name | Invoice Number | Invoice Description | GL Account | GL Account Name | Amount | |
| 1 | 25 | TAXES RECEIVABLE | CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE | 30JAN2019 | REMISE D'IMPOT-ORGANISME DE BIENFAISANCE | 1-1-0025-0115 | Temporary Adjustments - Taxes | 10,950.88 |
| 2 | 25 | TAXES RECEIVABLE | SCOTIABANK | 5FEB2019 | OVERPAYMENT PROP.TAX ROLL 016 008 04116 | 1-1-0025-0115 | Temporary Adjustments - Taxes | 5,412.49 |
| 3 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMP | 26FEB2019 DIV1 | PREMIUMS POLICY NO. 136826 DIV 1 | 1-2-0065-0251 | G.W.L. | 27,968.57 |
| 4 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMP | 26FEB2019 DIV3 | PREMIUMS POLICY NO. 136826 DIV 3 | 1-2-0065-0251 | G.W.L. | 56,829.09 |
| 5 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMP | 28JAN2019 DIV1 | PREMIUMS POLICY NO. 136826 DIV 1 | 1-2-0065-0251 | G.W.L. | 27,818.18 |
| 6 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMP | 28JAN2019 DIV3 | PREMIUMS POLICY NO. 136826 DIV 3 | 1-2-0065-0251 | G.W.L. | 56,844.64 |
| 7 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | MINISTER OF FINANCE/EHT | 14FEB2019 | PAY 3 & 4 | 1-2-0065-0242 | Employer Health Tax | 16,626.26 |
| 8 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 14FEB2019 | PAY 4 | 1-2-0065-0243 | Income Tax | 55,885.30 |
| 9 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 14FEB2019 | PAY 4 | 1-2-0065-0245 | E.I. | 11,857.82 |
| 10 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 14FEB2019 | PAY 4 | 1-2-0065-0244 | C.P.P. | 32,544.12 |
| 11 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 28FEB2019 | PAY 5 | 1-2-0065-0244 | C.P.P. | 32,332.28 |
| 12 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 28FEB2019 | PAY 5 | 1-2-0065-0243 | Income Tax | 54,497.97 |
| 13 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 28FEB2019 | PAY 5 | 1-2-0065-0245 | E.I. | 11,739.30 |
| 14 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 14FEB2019 | PAY 4 | 1-2-0065-0244 | C.P.P. | 6,907.36 |
| 15 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 14FEB2019 | PAY 4 | 1-2-0065-0243 | Income Tax | 9,626.16 |
| 16 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 28FEB2019 | PAY 5 | 1-2-0065-0243 | Income Tax | 8,820.09 |
| 17 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | RECEIVER GENERAL - CANADA REVE | 28FEB2019 | PAY 5 | 1-2-0065-0244 | C.P.P. | 6,403.78 |
| 18 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | WORKPLACE SAFETY & INSURANCE B | 14FEB2019 | REPORT PREMIUM FEB1-28/19 ACCNT 1624385 | 1-2-0065-0252 | W.C.B. | 18,881.65 |
| 19 | 70 | GUARANTY DEPOSITS PAYABLE-PLANNING | TRUSTEES OF ROCKLAND CONGREGAT | 2018-008 PD | REFUND PERFORMANCE DEPOSIT 2018-008 | 1-2-0070-0262 | Performance Deposits | 5,000.00 |
| 20 | 2354 | O.P.P. - Contracted Services | MINISTER OF FINANCE | 112801191344038 | RCSPS-OPP (LSR) DEC/18 | 1-4-2354-4170 | O.P.P. Services | 279,087.00 |
| 21 | 3240 | Bridges repairs | HP ENGINEERING | 919013 | REPLACEMENT OF 4 CULVERTS TO JAN31/19 | 2-4-3240-9189 | Vinette East | 5,411.99 |
| 22 | 3734 | Snow Removal - Contracts | CHRIS BERNARD TRANSPORT | 1FEB2019 | TRI-AXLE RENTAL SNOW REMOVAL JAN10-FEB1/19 | 1-4-3734-4200 | Contracts | 13,150.94 |
| 23 | 7343 | Festival de la rive- Material | PIERRE GRAVEL INTERNATIONAL | 24JAN2019 MP | ARTISTE MARTIN PETIT-FESTIVAL 30JUN/19 (DEPOT) | 1-4-7343-3486 | Musical Acts Contracts | 5,650.00 |
| 24 | 7434 | Recreational Complex - Contracts | LANDTECH INC. | 12703 | SNOW REMOVAL - COMPLEX DEC/18 | 1-4-7434-4275 | Contract - Snow | 8,599.30 |
| 25 | 7434 | Recreational Complex - Contracts | LANDTECH INC. | 12741 | SNOW CLEARING @ COMPLEX JAN 2019 | 1-4-7434-4275 | Contract - Snow | 19,526.40 |
| 26 | 7485 | Bourget - Grants | CONSEIL DE GESTION DU CENTRE C | 25JAN2019 | 1er VERSEMENT-GESTION DU CENTRE COMM. BOURGET | 1-4-7485-5540 | Recreation Committee | 13,589.00 |
| 27 | 7550 | Arena - Clarence-Rockland | LRL ASSOCIATES LTD | 009189.04-1 | SITE REVIEW 1450 DU PARC (JML ARENA) DEC/18 | 2-4-7550-9892 | Jean-Marc Lalonde Arena | 5,042.04 |
| 28 | 9300 | Sewers | CLEAN WATER WORKS INC. | W75716 | SANITARY PIPE REHABILITATION PH2 | 2-4-9300-9315 | Station Egout 2 | 16,407.60 |
| 29 | 9313 | Sewers Collection - Materials | COTE DANIEL | 1MAR2019 | SANITARY EASEMENT AGREEMENT | 1-4-9313-3390 | Liability Claims | 30,000.00 |
| 30 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | CUPE - LOCAL 503 | 14FEB2019 | PAY 3 & 4 | 1-2-0065-0254 | Union Dues | 6,031.08 |
| 31 | 65 | PAYABLES - PAYROLL | OMERS | 14FEB2019 | PAY 3 & 4 | 1-2-0065-0250 | O.M.E.R.S. | 125,012.84 |
| 32 | 1000 | Suspense | ASCO CONSTRUCTION LTD. | 31JAN2019 | PP #8 BOURGET & ROCKLAND FS/EMS JAN/19 | 2-4-1000-1000 | Capital projects | 860,565.58 |
| 33 | 1000 | Suspense | ASCO CONSTRUCTION LTD. | 31JAN2019 | PP #8 BOURGET & ROCKLAND FS/EMS JAN/19 | 2-4-1000-1000 | Capital projects | 79,898.00 |
| 34 | 1000 | Suspense | ASCO CONSTRUCTION LTD. | 31JAN2019 | PP #8 BOURGET & ROCKLAND FS/EMS JAN/19 | 2-4-1000-1000 | Capital projects | 6,065.33 |
| 35 | 1000 | Suspense | STP EXCAVATION & CONSTRUCTION | 3160R | PP#5 RODRIGUE ST. DITCH & STORM | 2-4-1000-1000 | Capital projects | 13,271.85 |
| 36 | 1224 | City Clerk - Materials | FRANK COWAN COMPANY LIMITED | IN000008591 | P1810477 -L02-BAN (FINAL) | 1-4-1224-3390 | Liability Claims | 23,526.60 |
| 37 | 1343 | Facilities - Materials | VITRERIE GLASS & MIRROR +++ IN | 28696 | ACHAT DE 3 PORTES EN ACIER + INSTALLATION DEC/18 | 1-4-1343-3070 | Building Maintenance | 7,120.13 |
| 38 | 3143 | Vehicles - Materials | W.O. STINSON & SON LTD. | 5953738 | DIESEL (417 LEMAY) | 1-4-3143-3190 | Diesel | 5,081.55 |
| 39 | 3143 | Vehicles - Materials | W.O. STINSON & SON LTD. | 5978178 | DIESEL (417 LEMAY) | 1-4-3143-3190 | Diesel | 6,895.64 |
| 40 | 3143 | Vehicles - Materials | W.O. STINSON & SON LTD. | V4526897 | DIESEL (417 LEMAY) | 1-4-3143-3190 | Diesel | 6,595.58 |
| 41 | 3200 | Street Construction | WSP CANADA INC. | 0810309 | NOTRE-DAME LANDFILL AUG5-DEC31/18 | 2-4-3200-9279 | Pond Caron | 16,323.99 |
| 42 | 3543 | Gravel resurfacing - Materials | COLACEM CANADA INC | 7081802013 | LIMESTONE GRAN A (PILON-ST-PASCAL) | 1-4-3543-3425 | Materials | 5,238.72 |
| 43 | 3543 | Gravel resurfacing - Materials | COLACEM CANADA INC | 7081802016 | LIMESTONE GRAN A (PILON-ST-PASCAL) | 1-4-3543-3425 | Materials | 7,710.39 |
| 44 | 3543 | Gravel resurfacing - Materials | MUNICIPALITE DE LA NATION | J800151 | UPGRADE BOUNDARY ROAD IN 2018 | 1-4-3543-3425 | Materials | 17,797.50 |
| 45 | 3620 | Guide Rails | LANDROCK EXCAVATION INC | 3526HB | ST-JEAN SIDEWALKS & STREETLIGHTS HB PPC#1 | 2-4-3620-9195 | St-Jean | 21,146.12 |
| 46 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300410281 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 17,634.72 |
| 47 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300410762 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 6,426.34 |
| 48 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300410763 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 6,667.85 |
| 49 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300411377 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 16,976.22 |
| 50 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300411378 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 6,603.21 |
| 51 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300412041 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 13,078.03 |
| 52 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300417464 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 13,554.76 |
| 53 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300419380 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 20,541.32 |
| 54 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300420774 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 10,424.18 |
| 55 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300420775 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 6,852.79 |
| 56 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300421493 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 10,171.91 |
| 57 | 3713 | Snow Plowing & Salting - Materials | K&S SEL WINDSOR LTEE / K&S WIN | 5300422119 | BULK SAFE-T-SALT | 1-4-3713-3425 | Materials | 7,083.53 |
| 58 | 3714 | Snow Plowing & Salting - Contracts | GHYSLAIN LALONDE ENTREPRISE IN | 1138 | GRADER RENTAL DEC21-29/18 + STANDBY | 1-4-3714-4200 | Contracts | 10,016.43 |
| 59 | 3734 | Snow Removal - Contracts | STP EXCAVATION & CONSTRUCTION | 3191 | DOZER ROCKLAND SNOW DUMP JAN/19 | 1-4-3734-4200 | Contracts | 12,305.70 |
| 60 | 3734 | Snow Removal - Contracts | SYNEX CONSTRUCTION LIMITED | 8 | SNOWBANK REMOVAL JAN/19 | 1-4-3734-4200 | Contracts | 8,460.00 |
| 61 | 3914 | Transit - Contracts | LEDUC BUS LINES LTD. | 163 | TRANSPORT EN COMMUN JAN/19 | 1-4-3914-4200 | Contracts - Bus | 128,368.00 |
| 62 | 7250 | Parks | ATREL ENGINEERING LTD. | 1807780 | MORRIS VILLAGE PARK AUG22/18-JAN26/18 | 2-4-7250-9495 | Morris Village Major Park | 8,500.00 |
| 63 | 7250 | Parks | PERMAFIB | F-1265 | ICE HOCKEY RINK SYSTEM (LAVIOLETTE PARK) | 2-4-7250-9021 | Laviolette | 27,930.00 |
| 64 | 7250 | Parks | PERMAFIB | F-1265 | ICE HOCKEY RINK SYSTEM (LAVIOLETTE PARK) | 2-4-7250-9021 | Laviolette | 6,344.08 |
| 65 | 7250 | Parks | PERMAFIB | F-1266 | ICE HOCKEY RINK SYSTEM (RICHELIEU GR.RIV PARK) | 2-4-7250-9184 | Alphone Carriere | 27,930.00 |
| 66 | 7250 | Parks | PERMAFIB | F-1266 | ICE HOCKEY RINK SYSTEM (RICHELIEU GR.RIV PARK) | 2-4-7250-9184 | Alphone Carriere | 6,344.08 |
| 67 | 7434 | Recreational Complex - Contracts | YMCA-YWCA | 004413 | ADMIN FEES JAN/19 | 1-4-7434-4290 | Contract - Rec. Complex - YMCA | 10,000.00 |
| 68 | 8110 | Planning | FOTENN CONSULTANTS INC. | 40237 | EXPANSION LANDS SECONDARY PLAN TO DEC31/18 | 2-4-8110-9282 | Secondary Plan Rockland (Sancor) | 13,391.63 |
| 69 | 8113 | Planning & Zoning - Materials | J.L. RICHARDS & ASSOCIATES LTD | 85558 | IN HOUSE JUNIOR PLANNING SERVICES DEC/18 | 1-4-8113-3165 | Consultant | 12,422.66 |
| 70 | 9100 | Water | WSP CANADA INC. | 0802787 | LANDRY/RUSSEL W/M NOV4/18-DEC1/18 PO308 | 2-4-9100-9260 | Bourget W/M Loop | 5,576.55 |
| 71 | 9100 | Water | STP EXCAVATION & CONSTRUCTION | 3183 | PP#7 WATERMAIN LOOPING LANDRY/RUSSELL | 2-4-9100-9260 | Bourget W/M Loop | 34,674.10 |
| 72 | 9100 | Water | STP EXCAVATION & CONSTRUCTION | 3185 | PP#8 W/M LOOPING LANDRY/RUSSELL HOLDBACKS | 2-4-9100-9260 | Bourget W/M Loop | 247,410.74 |
| 73 | 9114 | Water Treatment - Contracted Services | ONTARIO CLEAN WATER AGENCY | INV000110610 | OPERATIONS & MAINT. JAN/19 | 1-4-9114-4610 | Contract - OCWA - Basic Maintenance | 48,267.27 |
| 74 | 9124 | Water Distribution - Contracts | ONTARIO CLEAN WATER AGENCY | INV000110610 | OPERATIONS & MAINT. JAN/19 | 1-4-9124-4610 | Contract - OCWA - Basic Maintenance | 14,704.18 |

| | DPT Code | Department Name | Vendor Name | Invoice Number | Invoice Description | GL Account | GL Account Name | Amount |
|----|----------|--|--------------------------------|----------------|--------------------------------------|---------------|---|---------------------|
| 75 | 9300 | Sewers | R.V. ANDERSON ASSOCIATES LIMIT | 66157 | SEWAGE PLANT UPGRADES DEC1-31/18 | 2-4-9300-9271 | Pre Screening Bar System | 7,287.09 |
| 76 | 9314 | Sewers Collection - Contrated Services | ONTARIO CLEAN WATER AGENCY | INV000110610 | OPERATIONS & MAINT. JAN/19 | 1-4-9314-4610 | Contract - OCWA - Basic Maintenance | 20,219.32 |
| 77 | 9324 | Sewers Treatment - Contracted Services | ONTARIO CLEAN WATER AGENCY | INV000110610 | OPERATIONS & MAINT. JAN/19 | 1-4-9324-4610 | Contract - OCWA - Basic Maintenance | 45,489.11 |
| 78 | 9513 | Garbage Collection - Materials | RECOLLECT SYSTEMS INC. | 2226 | RENEWAL WASTE WIZARD CALENDAR TOOL | 1-4-9513-3005 | Advertising | 5,864.70 |
| 79 | 9523 | Garbage Disposal - Materials | MICHANIE CONSTRUCTION INC. | J028401 | DOME CRACK REPAIR (BOURGET LANDFILL) | 1-4-9523-3517 | Other Contracts | 7,700.00 |
| | | | | | | | Invoices Paid Greater or Equal to \$5,000 | 2,906,911.61 |
| | | | | | | | Invoices Paid Less or Equal to 4,999\$ | 448,646.43 |
| | | | | | | | MasterCards February 2019 | 15,743.07 |
| | | | | | | | Grand Total AP Council Report - March 19th, 2019 | 3,371,301.11 |

**Transactions de carte de crédit
Février 2019**

| # | Détenteur de carte | Date | Marchant | Description | GL | Montant | Sous total par carte |
|--------------|-----------------------|------------|-------------------------|--|---------------|-------------|-------------------------|
| 1 | BELANGER, MARIE EVE | 22/02/2019 | MAIN STREET PIZZA 1 | STAFF APPRECIATION LUNCH | 1-4-8113-3440 | \$53.25 | |
| 2 | BELANGER, MARIE EVE | 29/01/2019 | SHERATON | CONFERENCE | 1-4-8213-3160 | \$701.58 | \$754.83 |
| 3 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 11/02/2019 | AMZN MKTP CA*MB2XB1WE2 | 16 VERROUS MAGNETIQUES | 1-4-6203-3185 | \$91.00 | |
| 4 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 12/02/2019 | AMZN MKTP CA*M105G9CU2 | CHAISE PLIANTE | 1-4-6203-3185 | \$87.31 | |
| 5 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 13/02/2019 | AMZN MKTP CA*M10UG8CD2 | 4 VERROUS COULISSANTS | 1-4-6143-3185 | \$18.97 | |
| 6 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 12/02/2019 | AMZN MKTP CA*M17SN0JX0 | DICTIONNAIRE GALLAUDET, MOULES DE CUISSON. | 1-4-6143-3185 | \$69.64 | |
| 7 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 01/03/2019 | APL* ITUNES.COM/BILL | ICLOUD MARS 2019 | 1-4-6113-3435 | \$1.46 | |
| 8 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 05/02/2019 | CECCE | INSCRIPTION DU CONGRES DU CSDCEO POUR STE-TRINITE | 1-4-6113-3660 | \$436.00 | |
| 9 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 08/02/2019 | EARLY CHILDHOOD COMMUN | ATELIER DE FORMATION DU CONSEIL SCOLAIRE ANGLOPHONE-ST-PATRICK | 1-4-6113-3660 | \$85.00 | |
| 10 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 08/02/2019 | EARLY CHILDHOOD COMMUN | ATELIER DE FORMATION DU CONSEIL SCOLAIRE ANGLOPHONE-ST-PATRICK | 1-4-6113-3660 | \$85.00 | |
| 11 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 08/02/2019 | EARLY CHILDHOOD COMMUN | ATELIER DU CONSEIL SCOLAIRE ANGLOPHONE-ST-PATRICK | 1-4-6113-3660 | \$150.00 | |
| 12 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 11/02/2019 | EARLY CHILDHOOD COMMUN | ECCEC TRAINING POUR STACEY MCCULLOUGH | 1-4-6113-3660 | \$150.00 | |
| 13 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 01/02/2019 | PPB*TUPPERWARE CANADA | KIT TUPPERWARE (18.27%) | 1-4-6143-3185 | \$67.80 | |
| 14 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 01/02/2019 | PPB*TUPPERWARE CANADA | KIT TUPPERWARE (42.91%) | 1-4-6203-3185 | \$159.27 | |
| 15 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 01/02/2019 | PPB*TUPPERWARE CANADA | KIT TUPPERWARE (25.88%) | 1-4-6133-3185 | \$96.05 | |
| 16 | BOUCHARD, ANNE MORRIS | 01/02/2019 | PPB*TUPPERWARE CANADA | KIT TUPPERWARE (12.94%) | 1-4-6173-3185 | \$48.03 | \$1,545.53 |
| 17 | BOUCHER, PIERRE | 27/02/2019 | EVENTBRITE/CRISISCOMMUN | CONFERENCE (CRISIS COMMUNICATION) - JULIE CHARTRAND | 1-4-2213-3160 | \$559.35 | |
| 18 | BOUCHER, PIERRE | 08/02/2019 | ORFA INC. | LEGAL AWARENESS 1 - LUC DANIS | 1-4-7253-3660 | \$576.30 | |
| 19 | BOUCHER, PIERRE | 08/02/2019 | ORFA INC. | FORMATION LEGAL AWARENESS 1 - STEPHANE GRIGNON | 1-4-7253-3660 | \$576.30 | |
| 20 | BOUCHER, PIERRE | 08/02/2019 | ORFA INC. | LEGAL AWARENESS 1 - JONATHAN BRISEBOIS | 1-4-7253-3660 | \$576.30 | |
| 21 | BOUCHER, PIERRE | 01/02/2019 | WAL-MART #1060 | FRAMES FOR THE CONFERENCE ROOM AT CITY HALL | 1-4-1343-3070 | \$142.31 | \$2,430.56 |
| 22 | COLLIER, HELEN | 12/02/2019 | ONTARIO GOOD ROADS ASS | OGRA CONFERENCE REGIST. -GUY DESJARDINS CANCELLED-UNABLE TO ATTEND | 1-4-1123-3160 | -\$610.20 | |
| 23 | COLLIER, HELEN | 12/02/2019 | ONTARIO GOOD ROADS ASS | OGRA CONFERENCE REGIST. -HELEN COLLIER-CANCELLED UNABLE TO ATTEND | 1-4-1223-3160 | -\$610.20 | |
| 24 | COLLIER, HELEN | 06/02/2019 | SHERATON | CANCELLED HOTEL RESERV. (HELEN COLLIER) ROMA CONFERENCE IN TORONTO | 1-4-1223-3160 | -\$245.21 | |
| 25 | COLLIER, HELEN | 20/02/2019 | SHERATON | OGRA CONFERENCE - TORONTO - ACCOMMODATION FOR JULIAN LENHART | 1-4-3113-3160 | \$948.39 | |
| 26 | COLLIER, HELEN | 20/02/2019 | SHERATON | OGRA CONFERENCE - ACCOMMODATION FOR CHRISTIAN SIMARD | 1-4-1123-3160 | \$948.39 | |
| 27 | COLLIER, HELEN | 20/02/2019 | SHERATON | OGRA CONFERENCE - ACCOMMODATION FOR MARIO ZANTH | 1-4-1123-3160 | \$948.39 | \$1,379.56 |
| 28 | DESNOYERS, FREDERIC | 04/02/2019 | ORDRE DES COMPTABLES P | CPA TRAINING - PUBLIC SECTOR ACCOUNTING STANDARDS (PSAS) UPDATE | 1-4-1313-3743 | \$1,207.24 | |
| 29 | DESNOYERS, FREDERIC | 04/02/2019 | ROTISSERIE ST HUBERT 2 | FINANCE MEETING | 1-4-1233-3440 | \$23.17 | \$1,230.41 |
| 30 | KEHOE, ROBERT | 05/02/2019 | LAVIOLE FLOWERS | FLOWERS FOR HELEN | 1-4-1123-3201 | \$75.00 | \$75.00 |
| 31 | LALONDE, GERALD | 20/02/2019 | INDUSTRIAL SAFETY TRAI | TRAINING | 1-4-1363-3660 | \$1,525.50 | |
| 32 | LALONDE, GERALD | 20/02/2019 | LINKEDIN 4506508303 LN | MANAGER OF ENG. & OP AD FOR JOB | 1-4-1363-3005 | \$142.08 | |
| 33 | LALONDE, GERALD | 31/01/2019 | MUNICIPAL WORLD | MANAGER OF ENG. & OP AD | 1-4-1363-3005 | \$484.77 | |
| 34 | LALONDE, GERALD | 26/02/2019 | OMHRA | CONFERENCE | 1-4-1363-3160 | \$563.87 | |
| 35 | LALONDE, GERALD | 28/02/2019 | POSTES CANADA POST #31 | REGISTERED LETTER | 1-4-1363-3500 | \$11.92 | |
| 36 | LALONDE, GERALD | 26/02/2019 | WORKERS HEALTH SAFET | HEALTH AND SAFETY TRAINING | 1-4-1363-3660 | \$1,073.50 | \$3,801.64 |
| 37 | LENHART, JULIAN | 27/02/2019 | BECK TAXI | AIRPORT TO HOTEL-OGRA | 1-4-3113-3160 | \$15.30 | |
| 38 | LENHART, JULIAN | 24/02/2019 | LIMO AND TAXI SERVICES | HOTEL TO AIRPORT-OGRA | 1-4-3113-3160 | \$14.25 | |
| 39 | LENHART, JULIAN | 27/02/2019 | OTTAWA INTERNATIONAL A | PARKING-OGRA | 1-4-3113-3160 | \$51.00 | |
| 40 | LENHART, JULIAN | 06/02/2019 | PORTER AI | CONFERENCE OGRA | 1-4-3113-3160 | \$415.00 | \$495.55 |
| 41 | OUELLET, MONIQUE | 12/02/2019 | KOODO AIRTIME | FINAL PAYMENT - TELEPHONE CONTRACT TERMINATION | 1-4-1113-3710 | \$118.97 | \$118.97 |
| 42 | ROUSSELLE, YVES | 15/02/2019 | CCI*HOTEL RES | OPBA TRAINING TORONTO | 1-4-1313-3743 | \$297.76 | |
| 43 | ROUSSELLE, YVES | 12/02/2019 | O.A.C.E.T.T | OACETT MEMBERSHIP 2019 | 1-4-1233-3435 | \$249.12 | |
| 44 | ROUSSELLE, YVES | 12/02/2019 | ONTARIO PUBLIC BUYERS | OPBA INTRO TRAINING | 1-4-1313-3743 | \$282.50 | |
| 45 | ROUSSELLE, YVES | 13/02/2019 | ONTARIO PUBLIC BUYERS | OPBA BOOK LEARNING | 1-4-1313-3743 | \$105.00 | |
| 46 | ROUSSELLE, YVES | 13/02/2019 | PORTER AI | OPBA TRAINING TORONTO | 1-4-1313-3743 | \$317.81 | |
| 47 | ROUSSELLE, YVES | 28/02/2019 | SBARRO'S LEVEL 2 6937 | OPBA TRAINING TO LUNCH | 1-4-1233-3440 | \$17.48 | \$1,269.67 |
| 48 | VILLENEUVE, MARIO | 26/02/2019 | CANADIAN RED CROSS | E- REGISTRATION PSYCHOLOGICAL FIRST AID - CARL HUPÉ | 1-4-2113-3175 | \$150.00 | |
| 49 | VILLENEUVE, MARIO | 24/02/2019 | MCDONALD'S #16531 | CARON STREET FIRE | 1-4-2113-3440 | \$128.14 | |
| 50 | VILLENEUVE, MARIO | 01/02/2019 | MOUNTAIN EQUIPMENT CO- | MEMBERSHIP FEE | 1-4-2113-3435 | \$5.00 | |
| 51 | VILLENEUVE, MARIO | 02/02/2019 | MOUNTAIN EQUIPMENT CO- | WATER RESCUE KNIVES | 1-4-2123-3675 | \$110.18 | |
| 52 | VILLENEUVE, MARIO | 20/02/2019 | RED PINE OUTDOOR EQUIP | WATERLINE + ROPE BAG | 1-4-2123-3675 | \$1,706.07 | |
| 53 | VILLENEUVE, MARIO | 24/02/2019 | TIM HORTONS 1492 QTH | CARON STREET FIRE | 1-4-2113-3440 | \$22.98 | |
| 54 | VILLENEUVE, MARIO | 24/02/2019 | TIM HORTONS 1492 QTH | CARON STREET FIRE | 1-4-2113-3440 | \$67.03 | |
| 55 | VILLENEUVE, MARIO | 15/02/2019 | TSC STORES L.P. ECOMM | TARPS | 1-4-2113-3675 | \$451.95 | \$2,641.35 |
| Total | | | | | | \$15,743.07 | \$15,743.07 |



REPORT N° AMÉ-19-32-R

| | |
|---------------------|---|
| Date | 07/03/2019 |
| Submitted by | Claire Lemay |
| Subject | Zoning and Official Plan Amendments – Lot 106 and Block 287 Plan 50M-308, Block 554 Draft Plan of Subdivision Morris Village Stage 5, Pt Lot D, concession 8 – Spacebuilders Ottawa Ltd. |
| File N° | D-09-86 & D-14-519 |

1) **NATURE/GOAL :**

The purpose of this report is to present the proposed amendments to the Zoning By-law 2016-10 and to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland, submitted by Spacebuilders Ottawa Ltd., for Lot 106 and Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft plan of subdivision for Morris Village Stage 5, Part of Lot D, Concession 8, in Rockland.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

N/A

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS the proposed amendments to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland and to the Zoning By-law 2016-10 are consistent with the Provincial Policy Statement, and conform to the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell;

AND WHEREAS the owners of the properties intend to develop lot 106 on Plan 50M-308 with a single detached dwelling and to develop Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 with townhouses;

AND WHEREAS concurrent applications for consent have been submitted to sever portions of the rear lots of these subject properties to attach them to the parcel of land known as Part of Lot D, Concession 8, lots 15 to 22 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5;

THAT the Municipal Council adopt By-law 2019-31 amending the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland to change the designation of a portion of Block 287 on Plan 50M-308 and a portion of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village from "Medium Density Residential" to "Low Density Residential" as recommended by the Infrastructure and Planning Department;

AND THAT the Municipal Council adopt By-law 2019-30 amending the Zoning By-law 2016-10 to change the zoning category of a portion of lot 106 on

Plan 50M-308 from "Urban Residential First Density – Special (R1S) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", to change the zoning category of a portion of Block 287 on Plan 50M-308 from "Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", and to change the zoning category of a portion of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 from "Urban Residential Third Density – Exception 14 (R3-14) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", as recommended by the Infrastructure and Planning Department.

ATTENDU QUE les amendements proposés au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland et au Règlement de Zonage 2016-10 sont conformes à la Déclaration de principes provinciale et au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell;

ET ATTENDU QUE les propriétaires ont l'intention de développer le lot 106 sur le Plan 50M-308 avec une habitation isolée et de développer le Block 287 sur le Plan 50M-308 et le Block 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris avec des maisons en rangées;

ET ATTENDU QUE des demandes d'autorisation ont été soumises pour détacher une partie des cours en arrière des terrains sujet à ces demandes pour les attacher à une parcelle de terrain décrite comme étant une partie du lot D, concession 8, lots 15 à 22 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2019-31 amendant le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation du bloc 287 sur le Plan 50M-308 et du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du Village Morris de « Résidentielle à moyenne densité » à « Résidentielle à faible densité », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire;

ET QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2019-30 amendant le Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage d'une partie du lot 106 du Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale (R1S) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 287 sur le Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 50 (R3-50) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », et de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14) » à « Zone résidentielle de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

4) **BACKGROUND :**

Stage 4 of the Morris Village Subdivision (Plan 50M-308) was registered in 2012. Lot 106 of Plan 50M-308 (civic address 853 Platinum Street) was intended to be used for the construction of a single detached dwelling. Block 287 of Plan 50M-308 was intended to be used for the construction of a low-rise apartment building. Stage 5 of the Morris Village subdivision received draft approval in 2018. The engineering drawings for this development are currently under review. Block 554 of this draft plan was intended to be used for the construction of a low-rise apartment building.

The developer and property owner, Spacebuilders Ottawa Ltd., has since decided that townhouses are a more appropriate use than apartment buildings for Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Stage 5 of Morris Village. Following pre-consultations with staff in the City's Infrastructure and Planning Department, concurrent applications were submitted for Site Plan Approval (D-11-296) for two blocks of townhouses (total of 9 units) on Block 287 of Plan 50M-308 as well as two consent applications (B-CR-004-2019 and B-CR-005-2019) to sever a portion of the rear yard of Block 287 on Plan 50M-308 and a portion of the rear yard of Lot 106 on Plan 50M-308 in order to attach these parcels of land to the future lots 15 to 18 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5.

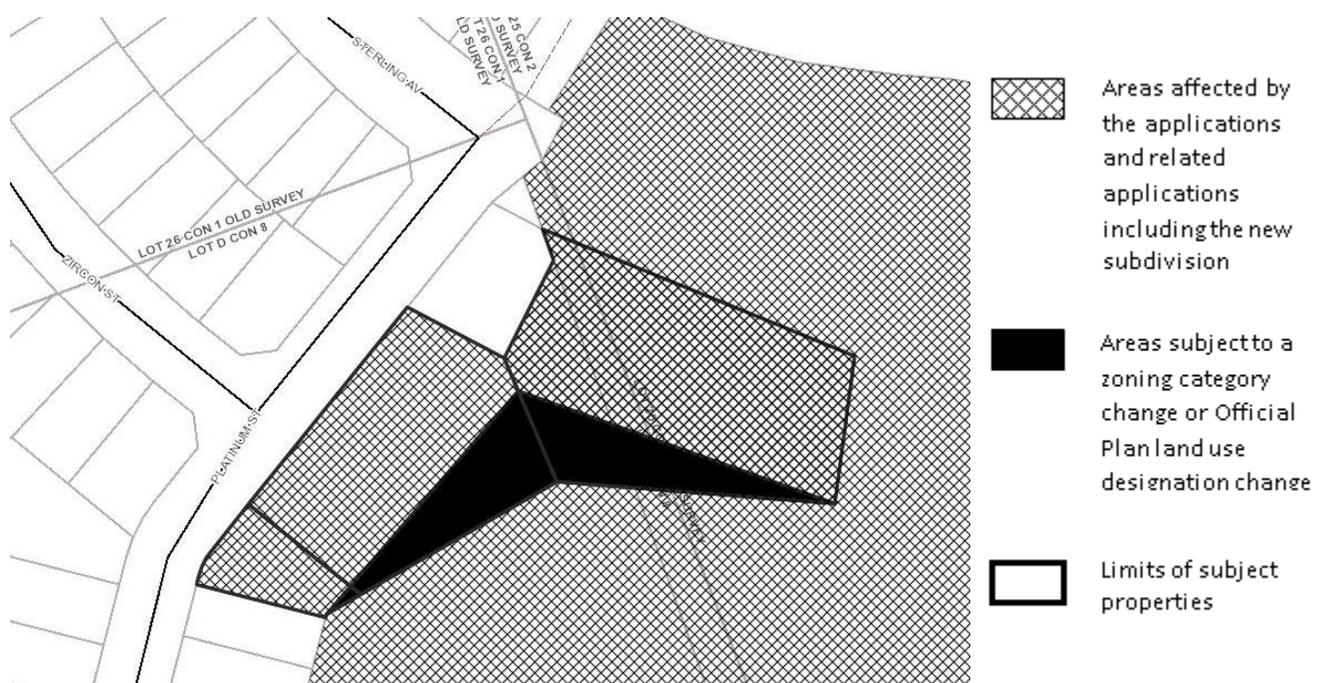


Figure 1: Keymap

5) **DISCUSSION :**

Provincial Policy Statement

The subject properties are located within a settlement area as defined in the Provincial Policy Statement. New residential development is directed to

settlement areas according to section 1.1.3 of the Provincial Policy Statement. A mix of densities and a mix of land uses are to be promoted.

Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell

The subject property is located within the "Urban Policy Area" according to Schedule "A" of the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell. This policy area permits residential uses of low density, medium density, and high density. Section 2.2.6 defines medium density uses as up to 55 units per net hectare for townhouses or row houses and up to 75 units per net hectare for apartments. Low density uses are defined as up to 35 units per net hectare.

Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland

Two of the subject properties (Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5) are currently within the "Medium Density Residential" land use designation according to Schedule A of the Official Plan of the Urban Area. This land use designation permits townhouses and apartments. Lot 106 on Plan 50M-308 is designated as "Low Density Residential"; no changes are proposed to the designation of this property. The "Low Density Residential" land use designation permits single and semi-detached dwellings.

The proposed amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland would change the land use designation for a portion of the rear yard of the two subject properties (Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5) from "Medium Density Residential" to "Low Density Residential". These parcels of land would then be severed from the subject properties and attached to the adjacent lots having frontage on a new extension of Diamond Street in the future Phase 1 of the Morris Village Stage 5 subdivision. These lots are to be used for single detached dwellings and are currently within the "Low Density Residential" land use designation.

Zoning By-law 2016-10

The subject property lot 106 on Plan 50M-308 is within the "Urban Residential First Density – Special (R1S) Zone" according to Map B of the City of Clarence-Rockland Zoning By-law. This zone permits single detached dwellings. The proposed amendment to change the zoning category of the rear portion of the property to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone" is a required condition of approval of severance file B-CR-005-2019 in order to ensure that the entirety of lot 15 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 is all within the same zone.

The subject property Block 287 on Plan 50M-308 is within the "Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone" according to

Schedule B of the City of Clarence-Rockland Zoning By-law. This zone permits townhouses and apartment buildings. The proposed amendment to change the zoning category of the rear portion of the property to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone" is a required condition of approval of severance file B-CR-004-2019 in order to ensure that the entirety of lots 15 through 18 (inclusive) on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 are all within the same zone.

The subject property Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 is within the "Urban Residential Third Density – Exception 14 (R3-14) Zone" according to Schedule B of the City of Clarence-Rockland Zoning By-law. This zone permits townhouses and apartment buildings. The proposed amendment to change the zoning category of the rear portion of the property to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone" will have the effect of ensuring that the entirety of lots 19 through 22 (inclusive) on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 are all within the same zone once the proposed location of the property line between these lots and Block 554 is moved on the final approved plan of subdivision for Phase 1 of Morris Village Stage 5.

The "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone" permits single detached dwellings. The subject properties are all currently vacant. Conformity of the future buildings to the zoning by-law requirements will be reviewed at the time of Site Plan Control for the townhouses and at the time of Building Permit review for the single detached dwellings.

Conclusion

The proposed amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland conforms to the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell and is consistent with the Provincial Policy Statement. The proposed amendment to the Zoning By-law 2016-10 conforms to the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell and is consistent with the Provincial Policy Statement and will be in conformity with the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland if the concurrent amendment to that Official Plan is approved. The purpose of the proposed amendments is to permit the realignment of the rear property lines of the subject properties as a result of the change of intended use of Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 from apartments to townhouses.

6) CONSULTATION:

A notice of public meeting was sent to different agencies and to the property owners within 120 meters of the subject property and a sign was posted on the property.

The Planning Committee held a public meeting on March 6th, 2019, at which time no comments from the public were received.

7) **RECOMMENDATION FROM PLANNING COMMITTEE :**

WHEREAS the proposed amendments to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland and to the Zoning By-law 2016-10 are consistent with the Provincial Policy Statement, and conform to the Official Plan of the United Counties of Prescott and Russell;

AND WHEREAS the owners of the properties intend to develop lot 106 on Plan 50M-308 with a single detached dwelling and to develop Block 287 on Plan 50M-308 and Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 with townhouses;

AND WHEREAS concurrent applications for consent have been submitted to sever portions of the rear lots of these subject properties to attach them to the parcel of land known as Part of Lot D, Concession 8, lots 15 to 22 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5;

THAT the Planning Committee recommend to Municipal Council the adoption of the proposed amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland to change the designation of a portion of Block 287 on Plan 50M-308 and a portion of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village from "Medium Density Residential" to "Low Density Residential" as recommended by the Infrastructure and Planning Department;

AND THAT the Planning Committee recommend to Municipal Council the adoption of the proposed amendment to the Zoning By-law 2016-10 to change the zoning category of a portion of lot 106 on Plan 50M-308 from "Urban Residential First Density – Special (R1S) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", to change the zoning category of a portion of Block 287 on Plan 50M-308 from "Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", and to change the zoning category of a portion of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5 from "Urban Residential Third Density – Exception 14 (R3-14) Zone" to "Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone", as recommended by the Infrastructure and Planning Department.

ATTENDUE QUE les amendements proposés au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland et au Règlement de Zonage 2016-10 sont conformes à la Déclaration de principes provinciale et au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell;

ET ATTENDUE QUE les propriétaires ont l'intention de développer le lot 106 sur le Plan 50M-308 avec une habitation isolée et de développer le Block 287 sur le Plan 50M-308 et le Block 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris avec des maisons en rangées;

ET ATTENDUE QUE des demandes d'autorisation ont été soumis pour détacher une partie des cours en arrière des terrains sujet à ces demandes pour les attacher à une parcelle de terrain décrite comme étant une partie du lot D, concession 8, lots 15 à 22 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris;

QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation du bloc 287 sur le Plan 50M-308 et du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du Village Morris de « Résidentielle à moyenne densité » à « Résidentielle à faible densité », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire;

ET QUE le Comité d'aménagement recommande au Conseil municipal l'adoption de l'amendement proposé au Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage d'une partie du lot 106 du Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale (R1S) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 287 sur le Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 50 (R3-50) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », et de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14) » à « Zone résidentielle de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

8) FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):

There are no direct financial implications associated with the approval of the zoning amendment. In the event the zoning amendment is refused and appealed, an external planner and external legal counsel would be retained.

9) LEGAL IMPLICATIONS :

In accordance with Bill 139, if the proposed zoning by-law is adopted, it can only be appealed to the Local Planning Appeals Tribunal on the basis of inconsistency with the Provincial Policy Statement or lack of conformity with the Official Plan. Were the zoning by-law appealed, the preparation of the necessary documentation for the Tribunal and the making of submissions to the Tribunal could be done within staff resources.

If the zoning amendment is refused, reasons must be provided. For an appeal of a refusal of a zoning application to succeed, the appellant must first show that the existing zoning is inconsistent with the Provincial Policy Statement and/or does not conform to the Official Plan. The City Clerk and

Chief Administrative Officer would seek to retain an external planner to provide an affidavit in support of the refusal for the initial Tribunal review of the item should an appeal of the refusal be forthcoming. External legal counsel would also be retained to represent the City at the Tribunal.

10) **RISK MANAGEMENT :**

N/A

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

N/A

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

By-law 2019-30

By-law 2019-31

Official Plan Amendment No. 12

RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2019-30

Amendant le Règlement de zonage n° 2016-10

Corporation de la Cité de Clarence-Rockland

Partie du lot 106 du plan 50M-308, partie du bloc 287 du plan 50M-308,
Partie du bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement du Village Morris
Stage 5, Partie du lot D, concession 8

rédigé par

Cité de Clarence-Rockland
1560, rue Laurier
Rockland (Ontario)
K4K 1P7
(613) 446-6022

ZONING BY-LAW NO. 2019-30

Amending Zoning By-Law No. 2016-10

The Corporation of the City of Clarence-Rockland

Part of Lot 106 on Plan 50M-308, Part of Block 287 on Plan 50M-308, Part of
Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5,
Part of Lot D, Concession 8

prepared by

City of Clarence-Rockland
1560 Laurier Street
Rockland, Ontario
K4K 1P7
(613) 446-6022

LA CORPORATION DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**RÈGLEMENT N° 2019-30****RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-10;**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage n° 2016-10 régit l'utilisation des terrains, la construction et l'utilisation des bâtiments et structures sur le territoire de la Cité de Clarence-Rockland; et

ATTENDU QUE le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland considère qu'il est opportun d'amender le Règlement de zonage n° 2016-10, tel qu'il suit;

PAR LA PRÉSENTE, le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland donne force de loi à ce qui suit:

Article 1 : Les propriétés décrites comme étant une partie du lot 106 et du bloc 287 sur le plan 50M-308 et une partie du lot D, concession 8, décrite comme étant une partie du bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement du Village Morris Stade 5, identifiée sur la cédule "A" ci-jointe, et faisant partie du présent règlement, sera la propriété concernée par le présent règlement.

Article 2 : La cédule « B » du Règlement de zonage n° 2016-10, est par la présente amendée, en modifiant de « *Zone Résidentielle urbaine de densité 1 spéciale (R1S)* », « *Zone Résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 50 (R3-50)* », et de « *Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14)* » à « *Zone résidentielle urbaine de densité 1 spéciale – Exception 2 (R1S-2)* », la propriété concernée, tel qu'identifiée à la cédule « A » ci-jointe, et faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 3 : Sujet à l'avis d'adoption de ce règlement conformément aux dispositions de l'article 34(18) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990 tel qu'amendé, le présent règlement entrera en vigueur à la date de son adoption par le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland sous réserve des deux dispositions suivantes:

- 1) L'entrée en vigueur de l'amendement au Plan Officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland à l'égard de la même propriété; et de
- 2) L'approbation du Tribunal si un avis d'appel ou d'objection est reçu ou suite à la date limite pour le dépôt des avis d'opposition conformément à l'article 34(21) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990 tel qu'amendé.

FAIT ET ADOPTÉ EN RÉUNION PUBLIQUE, CE 19^{ÈME} JOUR DE MARS 2019.

Guy Desjardins, maire

Monique Ouellet, greffière

THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**BY-LAW NO. 2019-30****BEING A BY-LAW TO AMEND ZONING BY-LAW NO. 2016-10;**

WHEREAS Zoning By-Law no. 2016-10 regulates the use of land, and the use and erection of buildings and structures in the City of Clarence-Rockland; and

WHEREAS Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland considers appropriate to amend Zoning By-Law No. 2016-10, as described;

NOW THEREFORE, the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

Section 1: The property described as Part of Lot 106 and Part of Block 287 on plan 50M-308, Part of Lot D, Concession 8, and described as being Part of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5, identified on Schedule "A" attached to and forming part of this by-law shall be the lot affected by this by-law.

Section 2: Schedule "B" of Zoning By-Law No. 2016-10 is hereby amended by changing the zoning from "*Urban Residential First Density Special (R1S) Zone*", "*Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone*", and "*Urban Residential Third Density – Exception 14 (RU-14) Zone*" **to** "*Urban Residential First Density Special – Exception 2 (R1S-2) Zone*", as identified on Schedule "A" of the map attached hereto and fully integrated as part of this by-law.

Section 3: Subject to the giving of notice of passing of this by-law, in accordance with Section 34(18) of the *Planning Act*, R.S.O. 1990 as amended, this by-law shall come into force on the date of passing by the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland subject to the following two provisions:

- 1) The coming into force of the amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland with regards to the same property; and

- 2) If a notice of appeal or objection is received, the approval of the Tribunal or where no notice of appeal or objection is received, pursuant to Section 34(21) of the *Planning Act*, R.S.O. 1990 as amended.

DATED AND PASSED IN OPEN COUNCIL, THIS 19TH DAY OF MARCH 2019.

Guy Desjardins, Mayor

Monique Ouellet, Clerk

NOTE EXPLICATIVE

But et effet du Règlement

La propriété concernée par cette modification au Règlement de zonage n° 2016-10 est décrite comme étant le lot 106 et le bloc 287 sur le plan 50M-308, et le bloc 554 sur l'ébauche du plan de lotissement du Village Morris Stage 5, partie du lot D, concession 8.

La modification a pour objet de changer la catégorie de zonage d'une partie de la propriété en question, de « *Zone Résidentielle urbaine de densité 1 spéciale (R1S)* », « *Zone Résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 50 (R3-50)* », et de « *Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14)* » à « *Zone résidentielle urbaine de densité 1 spéciale – Exception 2 (R1S-2)* », afin d'aligner les catégories de zonage avec les nouvelles lignes de propriétés suite aux agrandissements de terrains (B-CR-004-2019 & B-CR-005-2019).

Pour tous renseignements supplémentaires relativement à cette modification au Règlement de zonage n° 2016-10, veuillez communiquer avec le département d'infrastructure et d'aménagement du territoire, à l'Hôtel de Ville de la Cité de Clarence-Rockland, 1560, rue Laurier, ou par téléphone au numéro (613) 446-6022.

EXPLANATORY NOTE

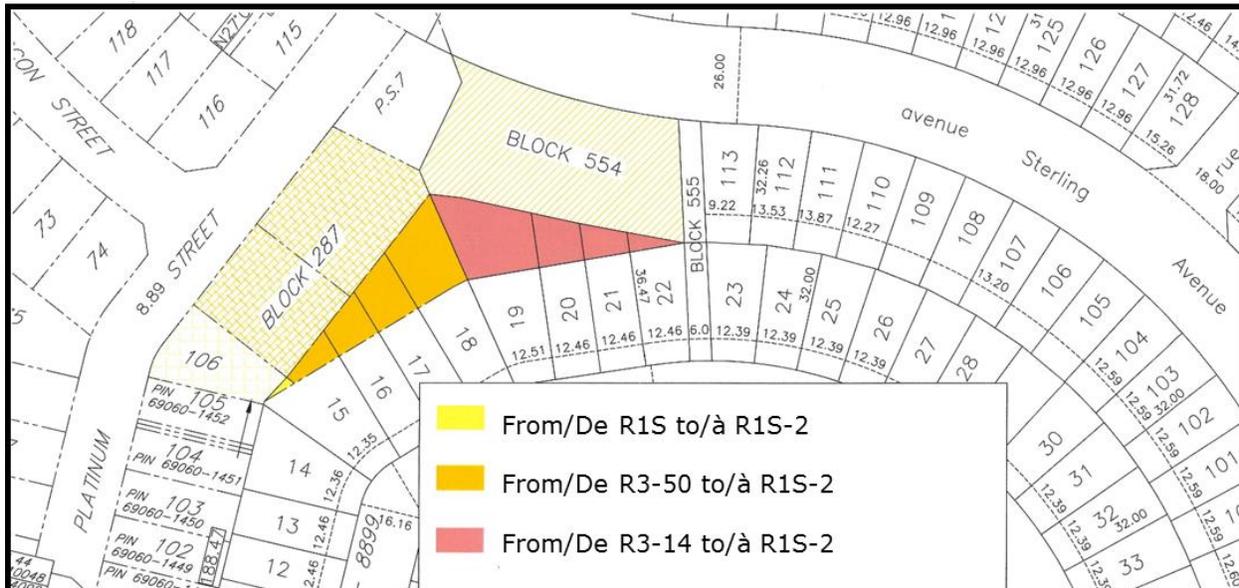
Purpose and Effect of By-Law

The property affected by this amendment to Zoning By-Law No. 2016-10 is described as Part of Lot 106 and Block 287 on Plan 50M-308 and Part of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5, Part of Lot D, Concession 8.

The purpose of the amendment is to change the zoning category of a portion of the affected property, from "*Urban Residential First Density Special (R1S) Zone*", "*Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone*", and "*Urban Residential Third Density – Exception 14 (RU-14) Zone*" **to** "*Urban Residential First Density Special – Exception 2 (R1S-2) Zone*", in order to align the zoning categories with the new property lines following lot enlargements (B-CR-004-2019 & B-CR-005-2019).

For further information concerning this amendment to Zoning By-Law No. 2016-10, you can contact the Infrastructure and Planning Department at the Clarence-Rockland Town Hall, 1560 Laurier Street or by telephone at (613) 446-6022.

ANNEXE « A » / SCHEDULE "A"



| | |
|---|--|
| <p> Terrain touché par ce règlement Area affected by this by-law</p> <p>Changement de zonage /Zone change de/from R1S, R3-50, et/and R3-14 à/to R1S-2</p> <p>Certification d'authenticité Certificate of Authentification</p> <p>Ceci constitue le plan Annexe « A » du Règlement de zonage n° 2019-30, adopté le 19 mars 2019.</p> <p>This is plan Schedule "A" to Zoning By-Law No. 2019-30, passed the 19th, day of March, 2019.</p> | <p>Plan Annexe « A » du règlement n° 2019-30 / Schedule "A" to By-Law No. 2019-30</p> <p>Partie du lot 106 et bloc 287, plan 50M-308, partie du bloc 554, ébauche de plan de lotissement, Village Morris Stage 5, partie du lot D, concession 8</p> <p>Part of lot 106 and block 287, Plan 50M-308, part of Block 554, Draft Plan of Subdivision, Morris Village Stage 5, Part of Lot D, Concession 8</p> <p>Cité de Clarence-Rockland City</p> <p>Préparé par/prepared by Cité de Clarence-Rockland City 1560, rue Laurier Street Rockland, Ontario K4K 1P7</p> <p>Pas à l'échelle/Not to scale</p> |
| <p>Guy Desjardins, Maire / Mayor</p> | <p>Monique Ouellet, Greffière / Clerk</p> |

RÈGLEMENT N° 2019-31

Amendant le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland

Corporation de la Cité de Clarence-Rockland

Partie du bloc 287 du plan 50M-308, Partie du bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement du Village Morris Stage 5, Partie du lot D, concession 8

rédigé par

Cité de Clarence-Rockland
1560, rue Laurier
Rockland (Ontario)
K4K 1P7
(613) 446-6022

BY-LAW N° 2019-31

Amending the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland

Corporation of the City of Clarence-Rockland

Part of Block 287 on Plan 50M-308, Part of Block 554 on the Draft Plan of Subdivision for Morris Village Stage 5, Part of Lot D, Concession 8

prepared by

City of Clarence-Rockland
1560 Laurier Street
Rockland, Ontario
K4K 1P7
(613) 446-6022

LA CORPORATION DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**RÈGLEMENT N° 2019-31****RÈGLEMENT AFIN D'ADOPTER L'AMENDEMENT N° 12 AU PLAN OFFICIEL DE L'AIRE URBAINE DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND;**

RÉF: Amendement numéro 12 au Plan officiel conformément aux dispositions de l'article 22 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, R.S.O. 1990, tel qu'amendé.

ATTENDU QUE le *Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland* est en vigueur depuis le 30 septembre 2014;

ET ATTENDU QUE la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland considère la demande soumise par Spacebuilders Ottawa Ltd. acceptable;

ET ATTENDU QUE l'amendement numéro 12 au *Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland* représente des bonnes pratiques d'aménagement et est en conformité avec les intentions du *Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell* et de la *Déclaration de principes provinciale*;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland donne force de loi à ce qui suit:

Article 1 : L'amendement numéro 12 au *Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland*, composé de cédule ci-jointe, est par la présente, adopté.

Article 2 : Conformément à l'article 17 (23) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, le greffier est, par la présente, autorisé à aviser les personnes ou les organismes publics de l'adoption de cet amendement. La Cité de Clarence-Rockland entend aussi aviser et soumettre une application auprès des Comtés unis de Prescott et Russell pour l'approbation de l'amendement numéro 12 au *Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland*.

Article 3 : Ce règlement entrera en vigueur et prendra effet le jour de son adoption finale.

FAIT ET ADOPTÉ EN RÉUNION PUBLIQUE, CE 19^{ième} JOUR DE MARS, 2019.

Guy Desjardins, Maire

Monique Ouellet, greffière

THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**BY-LAW NO. 2019-31****BEING A BY-LAW TO ADOPT AMENDMENT NO. 12 TO THE OFFICIAL PLAN OF THE URBAN AREA OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND;**

REF: Official Plan Amendment No. 12 pursuant to Section 22 of the *Planning Act*, R.S.O. 1990, as amended.

WHEREAS the *Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland* has been in effect since September 30, 2014;

AND WHEREAS the Corporation of the City of Clarence-Rockland considers the request made by Spacebuilders Ottawa Ltd. suitable;

AND WHEREAS Amendment No. 12 to the *Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland* represents good planning and conforms with the intent of the *United Counties of Prescott and Russell Official Plan* and the *Provincial Policy Statement*;

NOW THEREFORE, the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

Section 1: Amendment No. 12 to the *Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland*, consisting of the attached schedule is hereby adopted.

Section 2: In accordance to Section 17 (23) of the *Planning Act*, the Clerk is hereby authorized to notify persons or public bodies for the adoption of the Amendment. The City of Clarence-Rockland also intends to notify and submit an application to the United Counties of Prescott and Russell for approval of Amendment No. 12 to the *Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland*.

Section 3: This By-law shall come into force and take effect on the day of the final passing thereof.

DATED AND PASSED IN OPEN COUNCIL, THIS 19TH DAY OF MARCH, 2019.

Guy Desjardins, Mayor

Monique Ouellet, Clerk



**AMENDEMENT NUMÉRO 12 AU PLAN OFFICIEL DE L'AIRE
URBAINE DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

**Préparé par
le Département d'infrastructure et aménagement du territoire
de la Cité de Clarence-Rockland
1560, rue Laurier
Rockland (Ontario)
K4K 1P7
(613) 446-6022**

March 2019

**AMENDMENT NUMBER 12 TO THE OFFICIAL PLAN
OF THE URBAN AREA OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**

**Prepared by
the Infrastructure and Planning Department
of the City of Clarence-Rockland
1560 Laurier Street
Rockland (Ontario)
K4K 1P7
(613) 446-6022**

March 2019

**AMENDEMENT NUMÉRO 12 AU PLAN OFFICIEL DE L’AIRE URBAINE
DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

TABLE DES MATIÈRES

| CONTENU | PAGE |
|---|---------------|
| Partie A – Le préambule | 5 |
| But..... | 5 |
| Terrain affecté..... | 5 |
| Mise en contexte | 5 |
| Partie B – L’amendement | 6 |
| Déclaration préliminaire | 6 |
| Détails de l’amendement..... | 6 |
| L’exécution et l’interprétation | 6 |
| Cédule “A” | 9 |
| Partie C – Les annexes | 10 |
| Annexe I : Extrait de la carte de la Cité de Clarence-Rockland montrant les terrains affectés | |
| Annexe II : Avis de la réunion publique | |
| Annexe III : Consultation publique | |

**AMENDMENT NO. 12 TO THE OFFICIAL PLAN OF THE
URBAN AREA OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**

TABLE OF CONTENTS

| STATEMENTS OF CONTENTS | PAGE |
|--|-------------|
| Part A - The Preamble | 7 |
| Purpose..... | 7 |
| Land Affected | 7 |
| Basis | 7 |
| Part B - The Amendment | 8 |
| Introductory Statement..... | 8 |
| Details of the Amendment | 8 |
| Implementation and Interpretation..... | 8 |
| Schedule "A" | 9 |
| Part C - The Appendices | 11 |
| Appendix I: Excerpt of City of Clarence-Rockland Base Map showing affected lands | |
| Appendix II: Notice of Public Meeting | |
| Appendix III: Public Consultation | |

**AMENDEMENT NUMÉRO 12
AU PLAN OFFICIEL DE L'AIRE URBAINE
DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

PARTIE A – LE PRÉAMBULE ne fait pas partie de cet amendement.

PARTIE B – L'AMENDEMENT composé du texte et du plan suivant (identifié à la Cédule « A ») constituent l'amendement no. 12 au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland.

PARTIE C – LES ANNEXES, également jointes, ne font pas parties de cet amendement. Ces annexes renferment les informations pertinentes et les commentaires du public en rapport avec cet amendement.

**AMENDMENT NUMBER 12
TO THE OFFICIAL PLAN OF THE URBAN AREA
OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**

PART A – PREAMBULE – does not constitute part of this amendment.

PART B – AMENDMENT – consists of the following text and map (designated as Schedule “A”); it constitutes Amendment No. 12 to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland.

PART C – APPENDICES - does not constitute part of this amendment. These appendices contain the background information and information about the public involvement associated with this amendment.

PARTIE A – LE PRÉAMBULE

But

L'amendement initié par Spacebuilders Ottawa Ltd. a pour but de permettre la construction de 8 habitations isolées dans un nouveau lotissement.

Terrain affecté

Le terrain en question est le 853 rue Platinum (lot 106 sur le plan 50M-308), le Bloc 287 sur le plan 50M-308 (situé au côté sud de la rue Platinum entre Zircon et Sterling), et une parcelle de terrain identifiée comme le Bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement pour le Stage 5 du Village Morris (situé au côté sud-ouest d'une extension future de la rue Sterling), tous faisant partie du lot D, concession 8, à Rockland. (Cédule A)

Mise en contexte

La propriété est décrite comme étant une partie du Bloc 287 sur le plan 50M-308, et une partie de la parcelle de terrain identifiée comme le Bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement pour le Stage 5 du Village Morris, tous faisant partie du lot D, concession 8, à Rockland dans la Cité de Clarence-Rockland. Les terrains sujets à la demande sont actuellement inscrits sous l'affectation des sols « *Résidentielle à moyenne densité* ».

La demande de modification consiste à modifier l'affectation du sol des terrains sujets à la demande à « *Résidentielle à faible densité* ».

PARTIE B : L'AMENDEMENT

Déclaration préliminaire

Toute cette partie du document intitulée **Partie B – L'amendement**, composé de la carte apparaissant sur la Cédule « A » ci-jointe, constitue l'amendement n° 12 au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland.

Détails de l'amendement

Le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland est amendé comme suit :

- Item (1)** L'Annexe « A » - Affectations du sol et Contraintes du Plan officiel est par la présente modifiée en redésignant le terrain décrit comme étant une partie du Bloc 287 Plan 50M-308 et une partie du Bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement pour le Stage 5 du Village Morris, tous parties du lot D, concession 8, dans la Cité de Clarence-Rockland, Canton de Russell, à **Résidentielle à faible densité** .

L'exécution et l'interprétation

L'exécution et l'interprétation de ces amendements seront conformes aux politiques du Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland.

PART A - THE PREAMBLE**Purpose**

The purpose of this amendment, which has been requested by Spacebuilders Ottawa Ltd. is to permit the construction of 8 single detached dwellings in a new subdivision.

Land affected

The subject land is described as part of Block 287 on Plan 50M-308 (located on the south side of Platinum Street between Zircon and Sterling), and part of a portion of land identified as Block 554 on the draft plan of subdivision for Morris Village Stage 5 (located on the south-west side of a future extension of Sterling Street), all part of Lot D, Concession 8, in Rockland. (Schedule A)

Basis

The property is described as part of Block 287 on Plan 50M-308, and part of a portion of land identified as Block 554 on the draft plan of subdivision for Morris Village Stage 5, all part of Lot D, Concession 8, in Rockland. The lands are currently designated “*Medium Density Residential*”.

The amendment consists of changing the land use designation of the property to “*Low Density Residential*”.

PART B - THE AMENDMENT

Introductory Statement

All of this part of this document, entitled **PART B - THE AMENDMENT**, consisting of the attached map designated as Schedule “A”, constitutes Amendment No. 12 to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland.

Details of the amendment

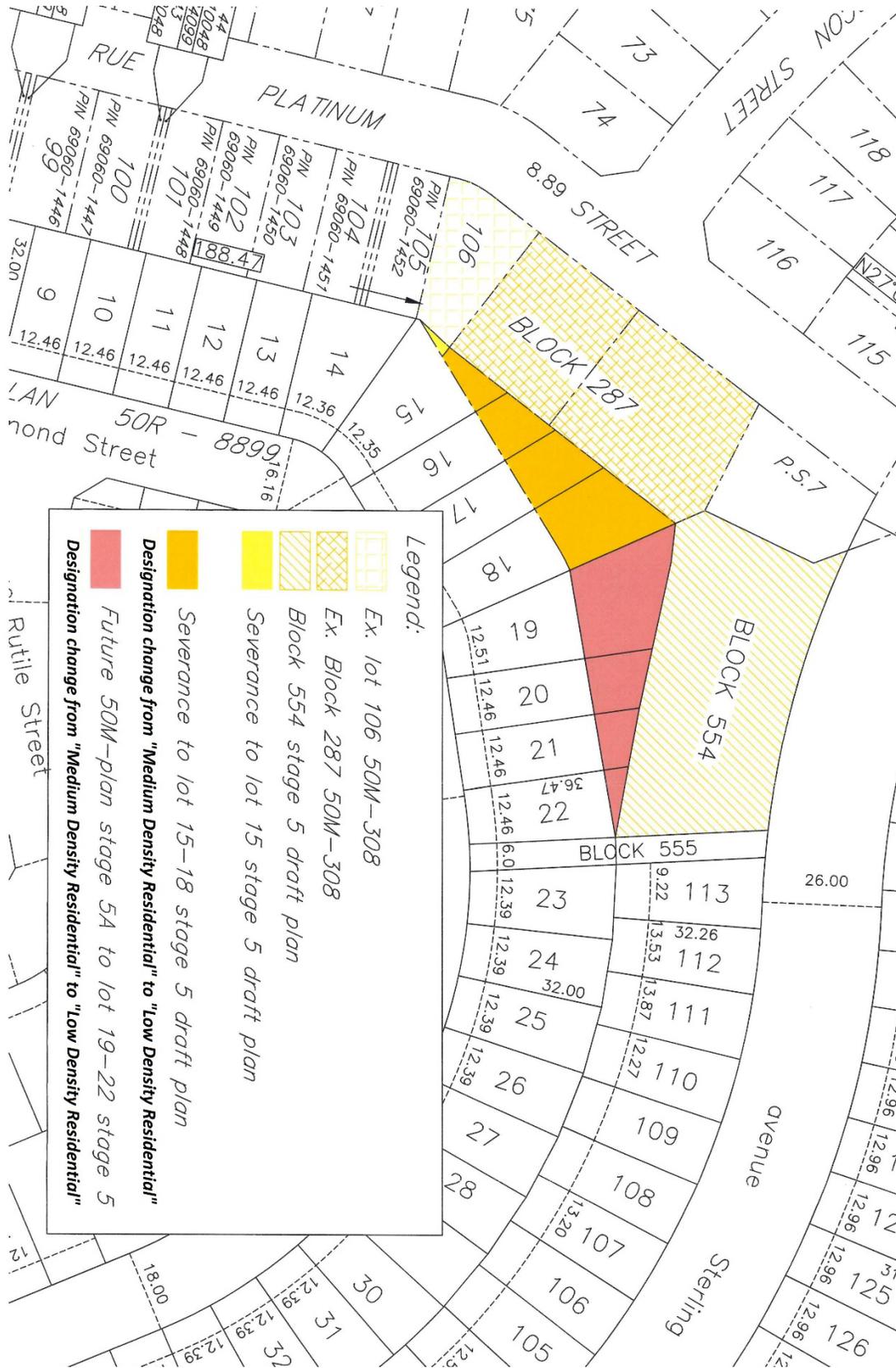
The Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland is amended as follows:

- Item (1)** Schedule “A” – Land Use and Constraints of the Official Plan is hereby amended by re-designating the land described as part of Block 287 on Plan 50M-308, and part of a portion of land identified as Block 554 on the draft plan of subdivision for Morris Village Stage 5, all part of Lot D, Concession 8, in the City of Clarence-Rockland, County of Russell, **Low Density Residential**.

Implementation and interpretation

The implementation and interpretation of this amendment shall be in accordance with all other relevant policies of the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland.

Cédule « A » / Schedule "A"
 Amendement n° 12 au Plan officiel/Official Plan Amendment No. 12



PARTIE C – ANNEXES

Les annexes énumérées plus bas ne font pas parties de l'Amendement n° 12 au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland. Ces annexes renferment les informations pertinentes et les commentaires du public en rapport avec cet amendement.

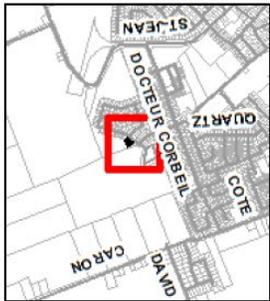
| | |
|------------|---|
| ANNEXE I | EXTRAIT DE LA CARTE DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND DÉMONTRANT LE TERRAIN AFFECTÉ |
| ANNEXE II | AVIS DE LA RÉUNION PUBLIQUE |
| ANNEXE III | CONSULTATION PUBLIQUE |

PART C - APPENDICES

The following Appendices do not constitute part of Amendment No. 12 to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland but are included as information supporting the document and public's comments.

| | |
|--------------|--|
| APPENDIX I | EXCERPT OF CITY OF CLARENCE-ROCKLAND BASE MAP SHOWING AFFECTED LAND |
| APPENDIX II | NOTICE OF PUBLIC MEETING |
| APPENDIX III | PUBLIC CONSULTATION |

Terrain affecté / Affected land



Limits of subject properties
Limites des propriétés concernées



Areas subject to a zoning category change or Official Plan land use designation change
Parties sujettes à un changement de catégorie de zonage ou à un changement d'affectation du Plan officiel



Areas affected by the applications and related applications including the new subdivision
Terrains affectés par les demandes et demandes reliées incluant le nouveau lotissement

ANNEXE II / APPENDIX II

**AVIS DE RÉCEPTION DE DEMANDES COMPLÈTES –
AVIS D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE CONCERNANT
UNE PROPOSITION DE MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL DE L'AIRE URBAINE DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND AINSI QU'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE LA CORPORATION DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND**

AVIS EST DONNÉ QUE la Cité de Clarence-Rockland a reçu une demande de modification au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland Règlement n° 2013-147 et une demande de modification au Règlement de zonage n° 2016-10 de la Cité de Clarence-Rockland.

AVIS EST DONNÉ QUE le Conseil de la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland tiendra une réunion publique le **6^e jour de mars 2019**, à 19h00 à la Salle du Conseil de Clarence-Rockland, **415, rue Lemav, Clarence Creek**, afin de considérer une demande de modification (Dossier n° D-09-86) au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland conformément à l'article 17 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée et une demande de modification (Dossier n° D-14-519) au Règlement de zonage n° 2016-10 de la Cité de Clarence-Rockland conformément à l'article 34 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée. Les propriétés concernées sont décrit comme étant le 853 rue Platinum (lot 106 sur le plan 50M-308), le Bloc 287 sur le plan 50M-308 (situé au côté sud de la rue Platinum entre Zircon et Sterling), et une parcelle de terrain identifiée comme le Bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement pour le Stage 5 du Village Morris (situé au côté sud-ouest d'une extension futur de la rue Sterling), tous faisant partie du lot D, concession 8, à Rockland.

LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL aurait pour effet de modifier l'affectation d'une partie des parcelles concernées, de « *Résidentielle à moyenne densité* » à « *Résidentielle à faible densité* ».

LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE aurait pour effet de modifier la catégorie de zonage d'une partie de la parcelle concernée au 853 rue Platinum de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale (R1S) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) »; de modifier la catégorie de zonage d'une partie de la parcelle concernée au Bloc 287 du plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 50 (R3-50) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) »; et de modifier la catégorie de zonage d'une partie de la parcelle concernée au Bloc 554 de l'ébauche de plan de lotissement de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) ».

SI LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL ET LA PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SONT ADOPTÉES, des parties des cours en arrière des parcelles concernées deviendraient les cours en arrière de maisons détachées sur une rue future dans un nouveau lotissement. La partie retenue du 853 rue Platinum sera développée avec une maison détachée; la partie retenue du Bloc 287 sur le plan 50M-308 sera développée avec deux blocs de maisons en rangée (un total de 9 unités); et la partie retenue du Bloc 554 sur l'ébauche de plan de lotissement sera développée avec des maisons en rangée.

Ces demandes sont reliées à la demande de Plan d'implantation D-11-296, la demande d'Autorisation B-CR-004-2019 et la demande d'Autorisation B-CR-005-2019.

La modification au Règlement de zonage n'entrera pas en vigueur avant l'approbation de la demande de modification au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland par les Comtés unis de Prescott et Russell.

SI VOUS DÉSIREZ ÊTRE AVISÉ(E) de l'adoption de la modification du Plan officiel qui est proposée, ou du refus de la demande de modification au Plan officiel, vous devez présenter une demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous désirez être avisé(e) de l'adoption de la modification du Plan officiel qui est proposée, ou du refus de la demande de modification au Plan officiel, vous devez présenter une demande écrite au Comtés unis de Prescott-Russell, 59, rue Court, C.P. 304, L'Orignal, Ontario, K0B 1K0.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public avait par ailleurs la capacité d'interjeter appel de la décision du Conseil municipal de la Cité de Clarence-Rockland devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, mais que la personne ou l'organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland avant l'adoption de la modification proposée au plan officiel ou la modification proposée au Règlement de zonage, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision.

SI UNE PERSONNE ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Corporation de la Cité de Clarence-Rockland avant l'adoption de la modification du plan officiel qui est proposée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

SI APPLICABLE, le propriétaire d'un terrain comptant sept unités d'habitation ou plus doit afficher l'avis à un endroit à la vue de tous les résidents.

UNE COPIE de la modification proposée au Plan officiel et une copie de la modification proposée au Règlement de zonage ainsi que les renseignements et documents relatifs à ces demandes sont disponibles pour consultation, du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30 aux bureaux municipaux situés au 1560, rue Laurier, Rockland, ou en communiquant avec le Service de l'aménagement du territoire au (613) 446-6022, poste 2267 ou à clemay@clarence-rockland.com.

Daté à la Cité de Clarence-Rockland, ce 1^{er} jour de février 2019.

Monique Ouellet, Greffière
Cité de Clarence-Rockland
1560, Laurier Street
Rockland, Ontario K4K 1P7
Tel. (613) 446-6022

**NOTICE OF ACKNOWLEDGEMENT OF COMPLETED APPLICATIONS –
NOTICE OF A PUBLIC MEETING CONCERNING
A PROPOSED AMENDMENT TO THE OFFICIAL PLAN OF THE URBAN AREA OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND AND A PROPOSED AMENDMENT TO THE ZONING BY-LAW OF THE
CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**

TAKE NOTICE that the City of Clarence-Rockland has received complete applications for an amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland By-law No. 2013-147 and an amendment to the City of Clarence-Rockland Zoning By-law No. 2016-10.

TAKE NOTICE that the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland will hold a public meeting on the **6th day of March 2019**, at 7:00 p.m. at the Clarence-Rockland Council Chambers, **415 Lemay Street, Clarence Creek**, to consider a proposed amendment (File No. D-09-86) to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland By-law No. 2013-147 under Section 17 of the *Planning Act*, R.S.O. 1990, as amended, and a proposed amendment (File No. D-14-519) of the City of Clarence-Rockland Zoning By-law No. 2016-10 under Section 34 of the *Planning Act*, R.S.O. 1990, as amended. The affected properties are described as 853 Platinum Street (Lot 106 on Plan 50M-308), Block 287 on Plan 50M-308 (located on the south side of Platinum Street between Zircon and Sterling), and a portion of land identified as Block 554 on the draft plan of subdivision for Morris Village Stage 5 (located on the south-west side of a future extension of Sterling Street), all part of Lot D, Concession 8, in Rockland.

THE PROPOSED OFFICIAL PLAN AMENDMENT would change the designation of a portion of the subject lands from “*Medium Density Residential*” to “*Low Density Residential*”.

THE PROPOSED ZONING BY-LAW AMENDMENT would change the zoning category of a portion of the subject land at 853 Platinum Street from “Urban Residential First Density – Special (R1S) Zone” to “Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone”; change the zoning category of a portion of the subject land on Block 287 of Plan 50M-308 from “Urban Residential Third Density – Exception 50 (R3-50) Zone” to “Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone”; change the zoning category of a portion of the subject land on Block 554 of the draft plan of subdivision from “Urban Residential Third Density – Exception 14 (R3-14) Zone” to “Urban Residential First Density – Special – Exception 2 (R1S-2) Zone”.

IF THE PROPOSED ZONING BY-LAW AMENDMENT AND THE PROPOSED AMENDMENT TO THE OFFICIAL PLAN ARE ADOPTED, a portion of the rear yards of the subject properties would be added to the rear yards of future single detached dwellings on a future street in a new subdivision. The remaining portion of 853 Platinum Street will be developed with a single detached dwelling; the remaining portion of Block 287 Plan 50M-308 will be developed with two blocks of townhouses (total of 9 units); and the remaining portion of Block 554 of the draft plan of subdivision will be developed with townhouses.

These applications are related to Site Plan application D-11-296, Consent application B-CR-004-2019, and Consent Application B-CR-005-2019.

The proposed zoning by-law amendment will not come into full force and effect until such time as the related amendment to the Official Plan of the Urban Area of the City of Clarence-Rockland is approved by the United Counties of Prescott & Russell.

IF YOU WISH TO BE NOTIFIED of the adoption of the proposed Zoning By-law Amendment, or of the refusal of the request to amend the Zoning by-law, you must make a written request at the address shown below. If you wish to be notified of the adoption of the proposed Official Plan Amendment, or of the refusal of the request to amend the Official Plan, you must make a written request to the United Counties of Prescott and Russell, 59, Court Street, P.O. Box. 304, L’Orignal, Ontario, K0B 1K0.

IF A PERSON or public body would otherwise have an ability to appeal the decision of the Municipal Council of the City of Clarence-Rockland to the Local Planning Appeal Tribunal but the person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the City of Clarence-Rockland before the proposed official plan or zoning by-law amendment is adopted, the person or public body is not entitled to appeal the decision.

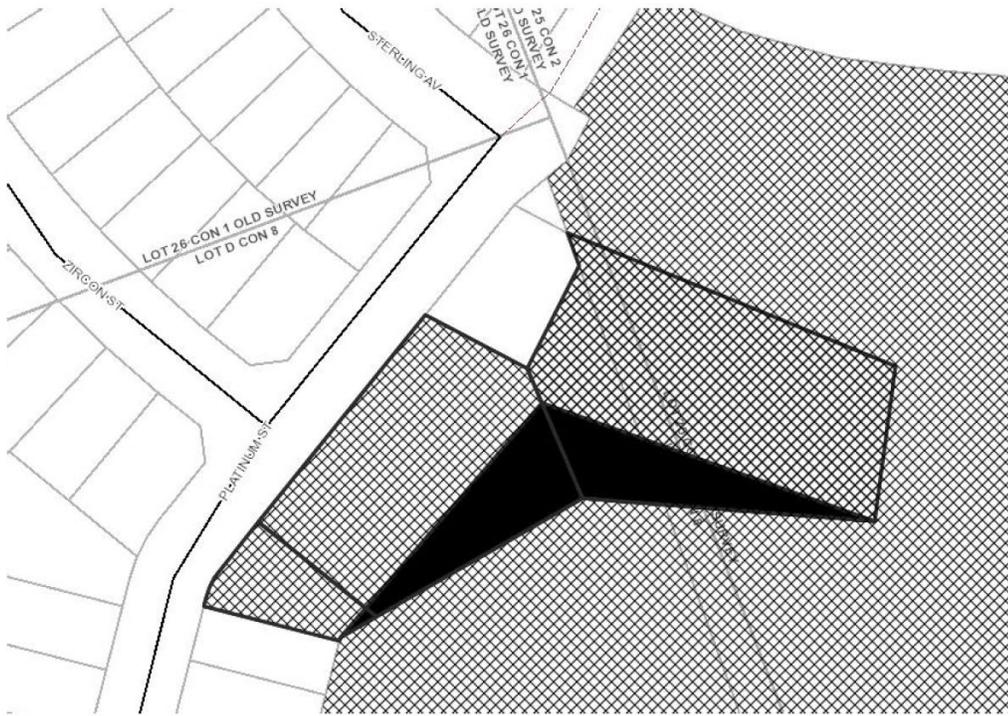
IF A PERSON or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the Corporation of the City of Clarence-Rockland before the by-laws are passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

IF APPLICABLE, the owner of any land that contains seven or more residential units is required to post this notice in a location that is visible to all of the residents.

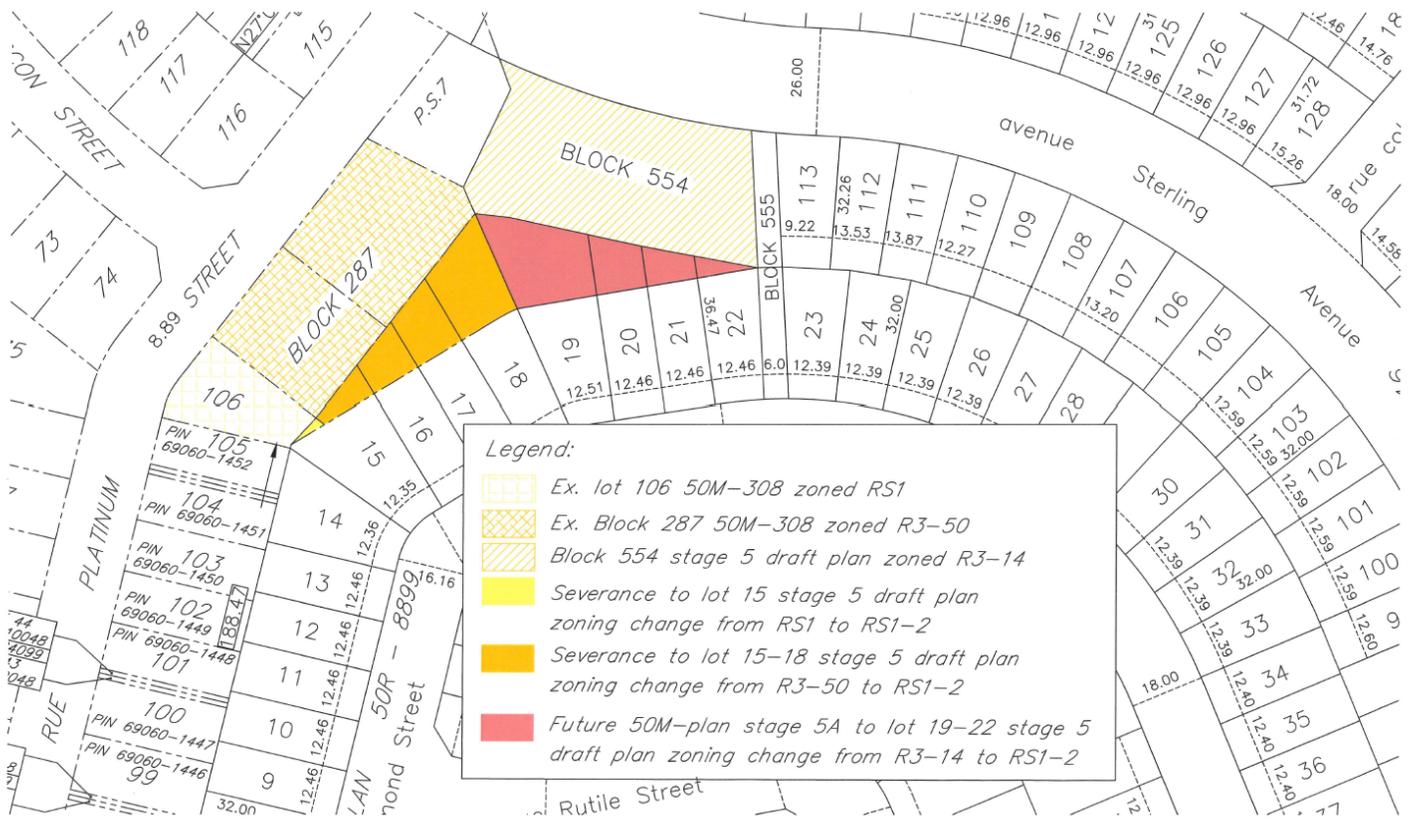
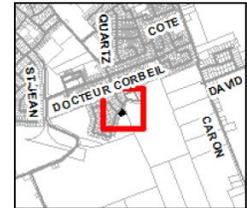
A COPY of the proposed Official Plan amendment and proposed Zoning By-law amendment and related information and material are available to the public for inspection from Monday to Friday between 8:30 a.m. and 4:30 p.m. at the City offices, 1560 Laurier Street, Rockland, or by contacting the Infrastructure and Planning Department at (613) 446-6022, ext. 2267 or at clemay@clarence-rockland.com.

Dated at the City of Clarence-Rockland, this 1st day of February 2019.

Monique Ouellet, Clerk
City of Clarence-Rockland
1560, Laurier Street
Rockland, Ontario
K4K 1P7
Tel. (613) 446-6022



-  Areas affected by the applications and related applications including the new subdivision
Terrains affectés par les demandes et demandes reliées incluant le nouveau lotissement
-  Areas subject to a zoning category change or Official Plan land use designation change
Parties sujettes à un changement de catégorie de zonage ou à un changement d'affectation du Plan officiel
-  Limits of subject properties
Limites des propriétés concernées



ANNEXE III / APPENDIX III

Consultation publique**1. Réunion publique**

Un avis de réunion publique a été envoyé aux agences et aux propriétaires dans une zone de 120 mètres du terrain visé et un avis a été installé sur la propriété le 1^{er} février 2019.

Une réunion publique du Comité d'aménagement du territoire a eu lieu le 6 mars 2019 pour recueillir les commentaires de la population.

2. Commentaires de la population

Aucune observation écrite n'a été reçue par la Cité de Clarence-Rockland. Aucune observation orale n'a été faite lors de la réunion publique.

Public Consultation**1. Public Meeting**

A notice of public meeting was sent to different agencies and to the property owners within 120 meters of the subject property and a sign was posted on the property February 1st 2019.

A public meeting was held by the Planning Committee on the 6th of March 2019 to obtain comments from the public.

2. Comments from the public

No written submissions were received by the City of Clarence-Rockland. No oral submissions were made during the public meeting.

CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND**BY-LAW NO. 2019-34****BEING A BY-LAW TO AUTHORIZE THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND TO AWARD A CONTRACT TO ROBINSON CONSULTANTS FOR ENGINEERING SERVICES FOR THE REVISION OF THE PILON MUNICIPAL DRAIN.**

WHEREAS Sections 8, 9, and 11 of the Municipal Act, 2001, S.O. 2001, Chapter 25 and amendments thereto provides that every municipal Corporation may pass by-laws for the purpose of governing its affairs as it considers appropriate;

WHEREAS the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland deems it expedient to award a contract with Robinson Consultants for engineering services to initiate the revision of the Pilon Municipal Drain By-law by producing a new engineering report for the drain's profile and contributors will be reassessed.

NOW THEREFORE, the Council of the Corporation of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

1. **THAT** Municipal Council authorizes the Mayor and the Clerk to award a contract in the amount of \$63,495.00 (excluding HST) with Robinson Consultants for engineering services to initiate the revision of the Pilon Municipal Drain By-law by producing a new engineering report for the drain's profile and contributors will be reassessed.
2. **THAT** the award letter be in the form hereto annexed and marked as Schedule "A" to this by-law;
3. **THAT** this by-law shall come into force on the day of its adoption.

READ, PASSED AND ADOPTED BY COUNCIL THIS 19TH DAY OF MARCH 2019.

GUY DESJARDINS, MAYOR

MONIQUE OUELLET, CLERK



**CORPORATION
de la Cité de/ of the City of
CLARENCE-ROCKLAND**

Award Letter

Robinson Consultants
350 Palladium Drive
Ottawa, Ontario
K2V 1A8

March 20th, 2019

Attention: Mr. A.J. Robinson

SUBJECT: Notice of Award: Pilon Municipal Drain Amendment (March, 2019)

We thank you for your Proposal submitted on August 20th, 2018 and the subsequent discussions in connection with the above contract. I have been duly authorized by the City of Clarence-Rockland (hereafter referred to as the City), to award to you the contract for the captioned works.

The price for the Works shall be in the amount of \$63,495.00 Canadian dollars excluding taxes. The price is deemed to include the cost of all works necessary for the timely and satisfactory completion of the works in their entirety.

The following letters and documents shall constitute integral parts of the contract hereby awarded;

- Contractor Quotation Response, dated March 20th, 2018

When all of the works are properly completed or when each stage of the work described is properly completed, the Contractor shall give the City an invoice for the amount due. The works or each stage of works shall be considered as being properly completed only when they are free from obvious defects.

**THE CORPORATION OF THE
CITY OF CLARENCE
ROCKLAND**

Per: _____

Guy Desjardins – Mayor

Date: _____

Per: _____

Monique Ouellet –Clerk

Date: _____

We have authority to bind the Corporation

Please signify your acceptance of the terms and conditions of this award by signing and returning a duplicate copy to us immediately. The original of this Letter of Award is for your retention.

Signed for and on behalf of:

_____ Signature

_____ Print Name (Director/Authorized Signatory*)

_____ (date) _____ (place of signing)



REPORT N°INF2019-099 Modifications to the Engineer`s Report for the Pilon Municipal Drain

| | |
|---------------------|--|
| Date | 19/03/2019 |
| Submitted by | Richard Campeau |
| Subject | Modifications to the Engineer`s Report for the Pilon Municipal Drain |
| File N° | E09-PIL |

1) **NATURE/GOAL:**

The objective of this report is to award a contract to Robinson Consultants to modify and extend the existing drainage area downstream of the Pilon Municipal Drain in order to reflect the land use changes, revise the existing engineering report of the drain and recommend changes to improve drainage while minimizing flooding, and revise that Municipal Drain's by-law.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

N/A

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHEREAS, the City of Clarence-Rockland is responsible to manage the work, schedule and costs performed on any municipal drain within its municipality; and

WHEREAS, the local developer SpaceBuilder will be responsible for 100% of the costs for the work required to be performed on to the Pilon Municipal Drain;

BE IT RESOLVED that the municipal Council hereby approves By-law 2019-XXX being a By-law that authorizes the Mayor and the Clerk to award a contract in the amount of \$63,495.00 (excluding HST) to Robinson Consultants for engineering services to initiate the revision of the Pilon Municipal Drain By-law by producing a new engineering report which will serve to reassess the drain's profile and contributors.

ATTENDU QUE, la Cité Clarence-Rockland est responsable de gérer les travaux, horaire et coûts exécuté sur tous les drains municipaux à l'intérieur de la municipalité; et

ATTENDU QUE, le développeur local SpaceBuilders est responsable à 100% des coûts encourues pour les travaux nécessaires à effectuer sur le drain municipal Pilon;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil municipal adopte le règlement 2019-XXX étant un règlement pour autoriser le Maire et la greffière à

octroyer un contrat d'une somme de 63 495,00 \$ (excluant la TVH) à la firme Robinson Consultants pour lancer la révision du règlement du drain municipal Pilon avec la préparation d'un nouveau rapport d'ingénierie où son profile et ses contributeurs seront réévalués.

4) **BACKGROUND :**

The Trillium development is a subdivision along Landry Road, on the west side of the road and approximately halfway between County Road 17 and Baseline Road. The development was initiated in 2017 by the local developer SpaceBuilders.

During its preliminary engineering stages, it was identified that the Pilon municipal drain crosses the subdivision at the westerly limit of the subdivision.

In order to keep the development moving forward, an impartial engineer needs to be appointed in order to revise the assessment schedule and the municipal drain's drainage area and structures.

5) **DISCUSSION :**

The City's Drainage Superintendent, Leroux Consultant, in conjunction with the City's procurement officer, prepared and issued a request for proposal (RFP) and invited two (2) engineering firms to bid on the work. The two (2) firms invited were:

- MacIntosh Perry Ltd.
- Robinson Consultants

At that time MacIntosh Perry mentioned that they were not interested to bid on this work. Since SpaceBuilders is responsible for 100% of these costs and were comfortable to proceed solely with Robinson Consultant the RFP was requested only to Robinson Consultant. Robinson's submission, for a preliminary report, was priced as follows, without HST:

- o Robinson Consultant: \$63,495.00

In accordance with the Drainage Act, R.S.O 1992, 100% of the costs will be directed to the developer, SpaceBuilders.

By proceeding with this amendment, Spacebuilders will now be able to proceed with its development in a timely manner.

6) **CONSULTATION:**

Les Comptés-Unis de Prescott-Russell (CUPR) avait déjà mandaté les Autorités de Conservation de la Nation Sud (ACNS) afin d'effectuer une étude sur les terres inondables pour le drain municipal Clarence Creek.

Suite à ce mandat et la proximité des deux drains, l'ACNS ont également évalué le drain municipal Pilon.

- 7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**
N/A
- 8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**
The cost for revising the Pilon Municipal Drain by-law will be entirely absorbed by the developer of the subdivision, SpaceBuilders. The municipal share is nil.
- 9) **LEGAL IMPLICATIONS :**
N/A
- 10) **RISK MANAGEMENT :**
N/A
- 11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**
N/A
- 12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**
 - Appendix A: Robinson Consultant`s Proposal for Engineering Services for the Amendment to the Engineer`s Report for the Pilon Municipal Drain

Proposal for Engineering Services
for the Amendment to the
Engineer's Report for the
Pilon Municipal Drain
City of Clarence-Rockland

Prepared For:



Clarence-Rockland

Prepared By:

Robinson Consultants Inc.
Consulting Engineers

Our Proposal No. 4269
August 2018

August 20, 2018

City of Clarence-Rockland
1560 Laurier Street,
Rockland, ON K4K 1P7

Attention: **Mr. Eric Leroux**
 Drainage Superintendent

Reference: **Proposal for the Amendment of the Engineer's**
 Report for the Pilon Municipal Drain,
 City of Clarence-Rockland
 Our Proposal No. 4269

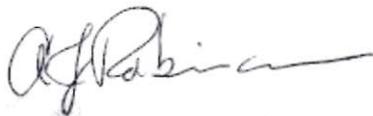
Dear Sir:

We are enclosing our proposal to provide engineering services for an amendment to the Engineer's Report for the Pilon Municipal Drain, City of Clarence-Rockland to accommodate the proposed development of lands in the drainage basin. Although the extent of effort required is not well developed, the estimate of fees has been determined based on our present understanding of the requirements and the information that will be provided by the developer and the City.

If you have any questions, please feel free to contact me at 592-6060 extension 104.

Yours very truly,

ROBINSON CONSULTANTS INC.



A.J. Robinson, P.Eng.
Chairman

AJR:plw

TABLE OF CONTENTS

| | | |
|-----|--|---|
| 1.0 | INTRODUCTION..... | 1 |
| 2.0 | RESOURCES AND EXPERIENCE OF THE FIRM | 1 |
| 3.0 | TEAM MEMBERS | 1 |
| 4.0 | UNDERSTANDING OF OBJECTIVES | 2 |
| 5.0 | APPROACH AND METHODOLOGY | 3 |
| 6.0 | LEVEL OF EFFORT AND FEE ESTIMATE | 5 |
| 7.0 | FEES | 5 |
| 8.0 | CONTRACTUAL ACKNOWLEDGMENT | 6 |

LIST OF APPENDICES

| | |
|------------|---|
| Appendix A | Figure 1 Typical Drainage Projects |
| Appendix B | Figure 2 Level of Effort and Fee Estimate |
| Appendix C | Terms of Engagement |

1.0 INTRODUCTION

This submission has been prepared by Robinson Consultants Inc. to provide engineering services for an amendment to the Engineer's Report under Section 78 of the Drainage Act for the Pilon Municipal Drain. The amendment to the Engineer's Report for the Municipal Drain will be completed to accommodate changes in land use for a portion of the lands to accommodate the RDV Trillium Development (the development) and if required to modify the drain to accommodate the proposed development. This proposal has been prepared to provide the information on the approach to be taken with the understanding that certain information will be provided by the developer and the City.

2.0 RESOURCES AND EXPERIENCE OF THE FIRM

Robinson Consultants Inc. (RCI), an Ottawa based firm has been providing engineering services to public and private sector clients for over 40 years. Our clients vary from small municipalities, to the City of Ottawa and the Federal Government. Robinson Consultants Inc. has completed in excess of one hundred (100) Municipal Drains under the Drainage Act, as well as additional projects for maintenance and/or assessment on existing drains. Related projects completed under the Drainage Act, which demonstrate our past experience, are shown on Figure 1 in Appendix A.

3.0 TEAM MEMBERS

The key personnel assigned to this project are listed below. Each of the staff members listed will be made available to commit the time required to complete the amendment and related services.

Andy Robinson, P.Eng., will be the **Drainage Engineer (Principal)** on this project. He has over 40 years of experience completing Engineer's Reports under provisions of the Drainage Act. His role on this project will be client liaison, coordination of the study team and reviewing the ongoing progress, project cost control and completing the final report. He has been involved with more than one hundred(100) municipal drain projects, including the Dowdall, Monahan Creek, Arbuckle, David Adams, Faulkner, Van Gaal and South Cyrville Municipal Drains in the City of Ottawa; Lower Moose Creek and Zeb Alguire Branch in the Township of North Stormont; the Robson and Mississippi Municipal Drains in the former Township of West Carleton; the Baxter-McEwen Municipal Drain in the former Township of Rideau; the James Reilly/Dewit-Richter in the Township of Edwardsburgh/Cardinal and the Cambal-Massie in the Township of North Glengarry.

Barbara St-Aubin, MAsc, P.Eng., is a Senior Water Resources Engineer with Robinson Consultants. She has experience in hydraulic and hydrologic modeling and design of water related structures in urban and rural water courses and municipal drains. This experience includes assessment and reporting of flood levels, culverts and channel sizes and erosion protection requirements, as well as floodplain management and water conveyance structures in Central and Eastern Ontario. Barbara will undertake the hydrologic and hydraulic assessment for the project. Recent experience includes the David Adams, Arbuckle, Dowdall, Upper Flowing Creek, Upper Dowdall and Upper Karl Municipal Drains Engineer's Reports, as well as various culvert replacement projects.

Dave Reid, P.Eng., is a Water Resources Engineer with Robinson Consultants Inc. He has experience in hydraulic and hydrologic modelling and design of storm water management facilities and storm sewers on infrastructure projects in the City of Ottawa. His experience also includes storm water management analysis and extensive hydrological and hydraulic modelling for a 640 ha rural and urban area to assess capacity and flooding issues and developing preliminary and final storm water management plans for various urban and rural subdivisions. He will be responsible for completing the HEC-RAS modeling of the existing drainage system and assisting with hydrological modelling and review.

Lorne Franklin, C.E.T., LET, rcca, will be the **Drainage Supervisor** for this project. Lorne is a PEO Licensed Engineering Technologist and has completed the Drainage Superintendent course. He and has worked with Robinson Consultants for eighteen (18) year and has been involved in more than thirty (30) Municipal Drainage projects, including the Faulkner, Van Gaal, Dowdall, and David Adams Municipal Drains in the City of Ottawa, the James Reilly/Dewit-Richter Municipal Drain in the Township of Edwardsburgh/Cardinal, the Central Pittsburgh Municipal Drain in the City of Kingston and the Cambal-Massie Municipal Drain in the Township of North Glengarry. Duties include liaison between the municipality, property owners, government agencies, contractors and representatives of public utilities, assistance with surveying and the preparation of the Engineer's Report and Schedules of Assessments. Duties also include coordination of on-site meetings, surveying, project design, cost estimates and tender preparation. He is also responsible for contract administration and inspection of construction and topographic, floodplain mapping and flow monitoring field surveys.

Justin Phillips, Survey Technician, has ten (10) years of survey experience. His recent experience includes detailed field surveys on fifteen (15) municipal drain projects in 2017/18. He will complete any field survey to supplement available base, LiDAR and aerial mapping as well as plans provided by the developer's engineers.

Ian McKinnon, Chief CADD Designer (CADD1) will coordinate the production of the plans and profiles for the report. Ian has been employed with Robinson Consultants for forty (40) years.

Robin Viebrock will be the **CADD Operator (CADD2)** for preparation of plans, profiles and detail drawings for the project.

4.0 UNDERSTANDING OF OBJECTIVES

- Review the findings of the reports and approvals provided by the developer's engineers. The detailed pre-development and post-development plans of existing and proposed conditions, as well as hydrological modeling of existing and proposed peak flows and flow volumes will be provided by the engineer retained by the development company. We will review the information, but will rely in large part on the expertise of the engineering company completing the work and the detailed review by the City approvals engineers. This will reduce duplication of efforts, and should result in a more timely completion of the Engineer's Report.
- Review relevant background information on the existing watercourse, including but not limited to existing Engineer's Reports, previous correspondence, reports and other background information including any proposed modifications to the existing drain both within the proposed development lands and external to the development.

- Complete a survey check of the existing Pilon Municipal Drain including any modifications to accommodate the proposed development. It is understood that the developer will provide detailed surveys completed for the existing and proposed conditions.
 - Liaise with landowners, appropriate government agencies, including the Conservation Authority, the Ministry of Natural Resources and Forestry, the Department of Fisheries and Oceans Canada and the City in order to ensure that the technical and environmental requirements of the proposed drainage works are satisfactory. Alternatively, the developer's engineer will provide all approvals from various agencies for the proposed changes to the drain.
 - Conduct all meetings, on-site and otherwise, and public consultation as necessary and as required under the Drainage Act.
-
- Review the approvals provided by the Conservation Authority (CA) of proposals and plans prepared by the developer's engineers to assess the impact of any proposed improvements or modifications to the drain.
 - Complete new assessment schedules for the Pilon Municipal Drain.
 - Review the downstream impact to ensure that the drain is taken to a sufficient outlet.
 - Prepare and obtain approvals for an amendment of the existing Engineer's Report for the drain, including plans, profiles and assessment schedules.

5.0 APPROACH AND METHODOLOGY

The following sections describe the steps involved in our approach and methodology to ensure the successful completion of the project. This methodology and the associated quality assurance/control measures have been successfully implemented on other Municipal Drain projects.

Background information on the watercourse and modifications will be collected and reviewed prior to the first on-site meeting.

We propose to meet with the City of Clarence-Rockland Drainage Superintendent to confirm the approach and methodology, to discuss the project approach, to obtain all available information regarding the project and to establish the lines of communication to ensure the successful completion of the project. At the meeting we will also discuss the schedule.

An on-site meeting will be held prior to undertaking any other work on the project. The purpose of the on-site meeting is to inform the landowners of the proposal for an amendment to the existing Municipal Drain, to answer any questions, and to obtain information that will be useful in completing the project. Additional meetings will be held with individual landowners if required.

The plans and profiles for the modifications of the drainage system connecting to the existing drain will be provided by the engineer working for the developer. We anticipate that we will not be required to complete a full survey to obtain information on the existing Municipal Drain in order to review the impact of the modifications to the existing watercourse, determine dimensions of culverts or other structures since this information will be provided by the

engineer retained by the developer. However, we will complete a survey check, particularly at structures and other critical locations on the existing or extended drain to obtain additional pertinent information to supplement that provided by the developer's engineer.

The detailed pre-development and post-development plans of existing and proposed conditions, as well as hydrological modeling of existing and proposed peak flows and flow volumes will be provided by the engineer retained by the development company. We will review the information, but will rely in large part on the expertise of the engineering company completing the work and the detailed review by the City approvals engineers. This will reduce duplication of efforts, and should result in a more timely completion of the Engineer's Report.

Any changes to the watershed boundary of the drain will be incorporated into the plans in the existing Engineer's Report for the Municipal Drain. This information, along with existing soils maps, proposed land uses and field survey information will be used in reviewing the hydrologic calculations, flows and hydraulic design of the drain.

Using the completed base mapping, and after establishing the key design parameters, we will proceed with the overall assessment plan including the detail drawing and profile design provided by the developer's engineer and any downstream modifications up to a 90% completion level. At the 90% completion stage we will submit the design drawings for review by the City's Drainage Superintendent. The comments received will be incorporated into the final drawings.

Assessment Schedules for distribution of the costs for future maintenance will be completed. These schedules, including charges to individual landowners, are generally the most contentious part of the Engineer's Report, therefore, close attention to detail and experience in completing them are both very important. It is intended that Block Assessments will be used for existing and proposed urban development areas where appropriate. It is understood that all cost associated with the amended Engineer's Report, construction of the required modifications and other associated costs will be assessed to the property owner of the proposed development area and that provision for completing the work or payment of other costs, including the Engineer's Report will be included in the subdivision agreement.

The amendment to the existing Engineer's Report, including plans, profiles, cost estimates and assessment schedules will be completed in draft form. The draft report will be circulated to the City and the Conservation Authority for review. The Conservation Authority (CA) is the reviewing agency for the Conservation Authorities Act, (Ontario Regulation 174/06, the Development, Interference with Wetlands and Alterations to Watercourses and Shorelines). We will rely upon the submissions under the Federal Fisheries Act to the Department of Fisheries and Oceans (DFO) and the Species at Risk Act to the Ministry of Natural Resources and Forestry (MNR) completed by the engineer for the developer. Robinson Consultants believes that it is very prudent to obtain approval and any conditions under both of these Acts prior to publishing the final Engineer's Report.

Any special studies or designs to satisfy the requirements of the Conservation Authority, Fisheries and Oceans, Ministry of Natural Resources and Forestry or other agencies are beyond the scope of this assignment.

Comments or conditions received from the City and Conservation Authority, as a result of the circulation, will be assessed and where appropriate, will be incorporated in the final amendment of the Engineer's Report.

We will provide the City with up to ten (10) copies of the final report for internal circulation as well as copies for each assessed landowner, utility or road authority.

Once a date has been set for the meeting to consider the report, the City will mail a copy of the notice along with the report to the affected landowners, utilities and road authorities.

Robinson Consultants will present the findings of the Amendment to the Engineer's Report at the meeting to consider the report, and will be available to clarify any information and to answer questions. The Drainage Act has a requirement for a Court of Revision to hear any appeals of assessment from landowners. Robinson Consultants will attend the Court of Revision to discuss the method of assessment and to answer any questions which may arise.

There are provisions in the Drainage Act for assessed landowners to appeal to the Referee (on legal issues) and to the Tribunal (on assessment and technical issues). We have not made an allowance in the Fees for any such appeals.

If there are no appeals after the prescribed time in the Drainage Act, the Council gives the Bylaw a 3rd reading. Once the Bylaw has received the 3rd reading, construction of modifications and extension of the drain can be completed.

We have not made any provision for preparation of a contract document, assistance during tendering or surveying and inspection during construction. Once the extent of the work is known, we can furnish the City with a fee proposal.

All correspondence and draft and final Engineer's Report will be completed in English.

6.0 LEVEL OF EFFORT AND FEE ESTIMATE

The level of effort will be dictated by the amount and completeness of information received from the developer's engineer, and the timing of receipt of information and approvals will largely dictate the schedule. However, we have provided a proposed Level of Effort and Fee Estimate on Figure 2 in Appendix B.

7.0 FEES

We will bill for our services on a monthly bases using our standard billing rates for this project.

We estimate that the fees for this project should not exceed **\$63,495.00**, excluding HST. If there are extensive investigations and design of mitigation measures for fisheries or other unknown environmental issues, or if the amendment of the Engineer's Report is referred to the Tribunal or Referee, this is a Scope Change and it will be necessary to increase the total fees and disbursements. If required we will seek City of Clarence-Rockland approval for additional fees at that time.

The fees do not include an amount for preparation of contract documents or for field services during construction.

8.0 CONTRACTUAL ACKNOWLEDGMENT

Robinson Consultants Inc. is prepared to undertake this project in accordance with the Terms of Engagement included in Appendix C.

Appendix A

Figure 1

Typical Municipal Drainage Projects

TYPICAL MUNICIPAL DRAINAGE PROJECTS



| Client | Project | Type of Work | Location of Work | Date Completed |
|------------------------------------|--|---------------------------------|---------------------|----------------|
| City of Ottawa | Monahan Creek Municipal Drain | Engineer's Report | Kanata/Goulbourn | 2014 |
| Township of North Stormont | Cambal-Massie Municipal Drain | Engineer's Report | North Stormont | 2014 |
| City of Ottawa | O'Keefe Municipal Drain | Engineer's Report | Barrhaven Ward | 2015 |
| City of Ottawa | David Adams Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Ward | 2011 |
| City of Ottawa | Arbuckle Municipal Drain | Engineer's Report in Urban Area | Village of Richmond | 2010 |
| City of Ottawa | Upper Flowing Creek Municipal Drain | Engineer's Report | Goulbourn Ward | 2010 |
| Township of Edwardsburgh/ Cardinal | James Reilly/Dewit-Richter Municipal Drain | Engineer's Report | Edwardsburgh | 2006 |
| City of Ottawa | Dowdall Municipal Drain | Engineer's Report | Goulbourn Ward | 2010 |
| City of Ottawa | David Adams Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Ward | Ongoing |
| City of Ottawa | Pana Road Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Ward | 2009 |
| City of Ottawa | Wammas Branch Municipal Drain | Relocation Report | Rideau Ward | 2005 |
| City of Ottawa | O'Keefe Municipal Drain | Relocation Report | Nepean Ward | 2006 |
| City of Kingston | Central Pittsburgh Municipal Drain | Reassessment Report | Kingston | 2005 |
| John Campbell | Foster Municipal Drain | Expert Advice | Beckwith Township | 2004 |
| City of Ottawa | Monahan Creek Municipal Drain | Engineer's Report | Kanata | 2003 |
| Cindy Sauve | W.J. Douglas Municipal Drain | Expert Advice | Champlain Township | 2002 |
| City of Ottawa | Faulkner Municipal Drain | Engineer's Report | Stittsville | 2003 |
| City of Ottawa | Van Gaal Municipal Drain | Engineer's Report | Village of Richmond | 2003 |
| Township of West Carleton | Robson Municipal Drain | Engineer's Report | Amprior | 2001 |

TYPICAL MUNICIPAL DRAINAGE PROJECTS

| Client | Project | Type of Work | Location of Work | Date Completed |
|--------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------|
| Township of North Stormont | Moose Creek Municipal Drain | Engineer's Report | Moose Creek | 2000 |
| Township of West Carleton | Mississippi Diversion Municipal Drain | Engineer's Report | South of Amprior | 2000 |
| Township of Russell | Pana Road Municipal Drain | Engineer's Report | Boundary and Pana Roads | 1998 |
| Township of Rideau | Baxter-McEwen Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Township | 1997 |
| City of Gloucester | South Cyrville Municipal Drain | Engineer's Report | South of Hwy. 417 | 1996 |
| Township of Roxborough | Zeb Alguire Branch | Engineer's Report | South of Avonmore | 1995 |
| Township of South Gower | Arcand Municipal Drain | Engineer's Abandonment Report | South Gower Township | 1993 |
| Township of South Gower | Eager Municipal Drain | Maintenance | South Gower Township | 1992 |
| Township of Rideau | John Taylor Municipal Drain | Maintenance | Rideau Township | 1992 |
| Township of South Gower | Arcand Municipal Drain | Engineer's Report | South Gower Township | 1991 |
| Township of Rideau | Wright Eastman Municipal Drain | Maintenance | Rideau Township | 1991 |
| Raisin Region Conservation Authority | Eastman Municipal Drain | Engineer's Report | Cornwall | 1989 |
| Township of Rideau | John Paden Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Township | 1986/1998 |
| Township of Rideau | Mud Creek Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Township | 1983 |
| Township of Rideau | McCordick-Pratt Municipal Drain | Engineer's Report | Rideau Township | 1981 |
| Township of Goulbourn | Dowdall Municipal Drain | Engineer's Report | Dwyer Hill Road | 1978 |

Appendix B

Figure 2 Level of Effort And Fee Estimate



FIGURE 2 - LEVEL OF EFFORT AND FEE ESTIMATE

| PILON MUNICIPAL DRAIN AMENDMENT | Staff | | | | | | | Total | RCI | | | | | | | Total | |
|---|-------|-----|-----|--------|----|----|----|-------|-----------|--------------|--------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|--------------|
| | RCI | | | | | | | | \$220.00 | \$115.00 | \$195.00 | \$150.00 | \$145.00 | \$115.00 | \$70.00 | | |
| | AJR | LF | BSA | DR-ENG | CA | FS | SU | | AJR | LF | BSA | DR-ENG | CA | FS | SU | | |
| BACKGROUND REVIEW, CLIENT & ON-SITE MEETINGS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Background Review | 4 | 8 | | | 4 | | | 16 | \$ 880.00 | \$ 920.00 | | | \$ 580.00 | | | \$ 2,380.00 | |
| Meetings with City & Developers Representatives | 4 | 8 | | | | | | 12 | \$ 880.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,800.00 | |
| On-Site Meeting | 4 | 8 | | | | | | 12 | \$ 880.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,800.00 | |
| | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| ASSESSMENT OF MODIFICATIONS | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Collect, Review and Assess Existing Project Information | 2 | 8 | | | | | | 10 | \$ 440.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,360.00 | |
| Confirm Area of Land Use Change & Watershed Boundaries | 2 | 8 | | | 4 | | | 14 | \$ 440.00 | \$ 920.00 | | | \$ 580.00 | | | \$ 1,940.00 | |
| Hydrology & Hydraulic Calculations & Review of Reports | 1 | 4 | 4 | 40 | | | | 49 | \$ 220.00 | \$ 460.00 | \$ 780.00 | \$ 6,000.00 | | | | \$ 7,460.00 | |
| Prepare Plan of Affected Area | 1 | 2 | | | 8 | | | 11 | \$ 220.00 | \$ 230.00 | | | \$ 1,180.00 | | | \$ 1,610.00 | |
| Contact Approving Agencies | 1 | 8 | | | | | | 9 | \$ 220.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,140.00 | |
| | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| DESIGN MODIFICATIONS INCLUDING PROFILES | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Check Survey of Existing Drain Including Problem Areas | 1 | 4 | | | | 32 | | 37 | \$ 220.00 | \$ 460.00 | | | \$ 3,680.00 | | | \$ 4,360.00 | |
| Confirm Drainage Area and Prepare Plan | 1 | 8 | | | 16 | | | 25 | \$ 220.00 | \$ 920.00 | | | \$ 2,320.00 | | | \$ 3,460.00 | |
| Determine the Profile & Cross-section Required | 2 | 8 | 2 | 12 | 32 | | | 56 | \$ 440.00 | \$ 920.00 | \$ 390.00 | \$ 1,800.00 | \$ 4,640.00 | | | \$ 8,190.00 | |
| Quantity Calculations & Engineer's Estimate | 2 | 8 | | | | | | 10 | \$ 440.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,360.00 | |
| Prepare New Assessment Schedules for Drain | 2 | 40 | | | | 8 | | 50 | \$ 440.00 | \$ 4,600.00 | | | | \$ 560.00 | | \$ 5,600.00 | |
| | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| DRAFT REPORTING | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Draft Engineer's Report and Submit for Review | 4 | 16 | 2 | 8 | 2 | | 8 | 40 | \$ 880.00 | \$ 1,840.00 | \$ 390.00 | \$ 1,200.00 | \$ 290.00 | | \$ 560.00 | \$ 5,160.00 | |
| Receive Comments and Adjust | 1 | 8 | | | | | 4 | 13 | \$ 220.00 | \$ 920.00 | | | | \$ 280.00 | | \$ 1,420.00 | |
| Update Plans & Profiles | 1 | 2 | | | 8 | | | 11 | \$ 220.00 | \$ 230.00 | | | \$ 1,180.00 | | | \$ 1,610.00 | |
| REPORTING MEETING TO CONSIDER | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prepare Final Report | 4 | 8 | | | | | 8 | 20 | \$ 880.00 | \$ 920.00 | | | | \$ 560.00 | | \$ 2,360.00 | |
| Submit to City & Conservation Authority for Review | 1 | 1 | | | | 2 | | 4 | \$ 220.00 | \$ 115.00 | | | | \$ 140.00 | | \$ 475.00 | |
| Conservation Authority Permit-Disbursement-\$1500 | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| Disbursements-Allow \$3,500 | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| Complete Final Report & File | 1 | 8 | | 2 | 2 | | 2 | 15 | \$ 220.00 | \$ 920.00 | \$ 300.00 | \$ 290.00 | | \$ 140.00 | | \$ 1,870.00 | |
| Meeting to Consider | 4 | 4 | | | | | | 8 | \$ 880.00 | \$ 460.00 | | | | | | \$ 1,340.00 | |
| | | | | | | | | 0 | | | | | | | | \$ - | |
| COURT OF REVISION | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Court of Revision | 4 | 8 | | | | | | 12 | \$ 880.00 | \$ 920.00 | | | | | | \$ 1,800.00 | |
| | 47 | 177 | 8 | 62 | 76 | 32 | 32 | 0 | 434 | \$ 10,340.00 | \$ 20,355.00 | \$ 1,560.00 | \$ 9,300.00 | \$ 11,020.00 | \$ 3,680.00 | \$ 2,240.00 | \$ 58,495.00 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | \$ 5,000.00 | \$ 5,000.00 |

RCI - Robinson Consultants Inc.
 AJR - Andy Robinson
 LF - Lorne Franklin
 BSA - Barbara St. Aubin
 DR-ENG - Dave Reid/Engineering

CA - CADD Staff
 FS - Field Staff/Surveying
 SU - Administrative Support Staff

Summary of Phases
 Mtg. Background & Assessment of Modifications \$ 19,490.00
 Engineer's Report and Meeting to Consider \$ 37,205.00
 Court of Revision \$ 1,800.00
 Disbursements \$ 5,000.00
 Total \$ 63,495.00

Sub-Total \$ 63,495.00
 HST \$ 9,254.35
 Total \$ 71,749.35

NOTES:
 Rates are based on the Standard Billing Rates which are adjusted annually.
 Disbursements are based on an estimate of the amount for Disbursements, CA review and Printing of Draft and Final Plans and Reports
 Final disbursement amounts for Disbursements, CA review and Printing Costs will only be known when invoices are received and printing is complete

Appendix C
Terms of Engagement

TERMS OF ENGAGEMENT

GENERAL

The client hereby authorizes Robinson Consultants Inc. (the Consultant), and the Consultant hereby agrees to render the services for the project as specified and defined in the Consultant's Proposal to the client for this project in accordance with the conditions of assignment stated herein. The Consultant may, at its discretion and at any stage, engage sub consultants to perform part of the services.

COMPENSATION

Fees for the services rendered will be in accordance with the Consultant's Proposal, excluding HST that may be levied thereon. Invoices will be due and payable by the Client within thirty (30) days of the date of the invoice without hold back, deduction or set-off unless the Client has notified the Consultant in writing within ten (10) days of receipt of the invoice of any dispute with the invoice. In such case, the Client is entitled to withhold only the amount in dispute, and both parties shall promptly resolve the dispute as detailed below. Interest on overdue accounts is 18 % per annum (1.5 % per month).

Unless the Consultant's Proposal states otherwise, all expenses incurred as part of the Services shall be reimbursed at cost plus five per cent (5 %).

All quotes for fees for the Services are estimates only and may be exceeded provided the Consultant advises the Client in advance and has received the consent of the Client.

If the Consultant is required to perform additional work or change the Services for reasons beyond its control, or by the request of the Client, the Consultant shall be compensated for such additional work or changes in accordance with the Consultant's Proposal or, if the Consultant's Proposal is silent on that issue, then on a basis to be determined and agreed to by both parties at that time.

REPRESENTATIVES

Each party shall designate a representative who is authorized to act on behalf of that party and receive notices under this Agreement.

DATA AND INFORMATION

The Client shall provide to the Consultant all the reports, data, studies, plans, specifications, documents and other information that are relevant to the Services. The Consultant shall be entitled to rely upon the reports, data, studies, plans, specifications, documents and other information provided by the Client or others in performing the Services and the Consultant assumes no responsibility or liability for the accuracy or completeness of such. Client waives any claim against Consultant, and agrees to defend, indemnify and hold Consultant harmless from any claim or liability for injury or loss allegedly arising from errors, omissions or inaccuracies in reports, data, studies, plans, specifications, documents or other information provided to the Consultant by the Client. The Consultant shall be responsible only for the accuracy of the data, interpretations and recommendations it generates or makes.

The Consultant agrees to maintain the confidentiality of information provided by the Client that is marked as confidential and shall not disclose same to any person other than to its sub consultants and those who actually need to know, unless such information is already in the public domain or is required to be disclosed by law. The Client acknowledges and agrees that the Proposal contains highly valuable, sensitive and confidential information (such as its fees, trade secrets or patented methodologies), and agrees to maintain the confidentiality of same, except as may be required to be disclosed by law. Notwithstanding any prevailing laws that may allow disclosure of the Consultant's confidential information, the Client agrees to notify the Consultant in advance of such disclosure.

TERMINATION

Either party may terminate this engagement without cause upon thirty (30) days' notice in writing. On termination by either party under this paragraph, the Client shall forthwith pay to the Consultant its Charges for the Services performed, including all expenses and other charges incurred by the Consultant for this Project.

If either party breaches this engagement, the non-defaulting party may terminate this engagement after giving seven (7) days' notice to remedy the breach. On termination by the Consultant under this paragraph, the Client shall forthwith pay to the Consultant its Charges for the Services performed to the date of termination.

...../cont'd

ENVIRONMENTAL

The Consultant's field investigation, laboratory testing and engineering recommendations will not address or evaluate pollution of soil or pollution of groundwater unless evaluation of pollution is expressly indicated in the proposal. The Consultant will co-operate with the Client's environmental consultant during the field work phase of the investigation.

PROFESSIONAL RESPONSIBILITY

In performing the Services, the Consultant will provide and exercise the standard of care, skill and diligence required by customarily accepted professional practices and procedures normally provided in the performance of the Services contemplated in this engagement at the time when and the location in which the Services were performed.

LIMITATION OF LIABILITY

The Consultants shall not be responsible for:

- (a) the failure of a Contractor, retained by the Client, to perform the work required in the Project in accordance with the applicable contract documents;
- (b) the design of, or defects in, equipment supplied or provided by the Client, its Contractor or other third parties or Consultants retained by the Client, for incorporation into the Project;
- (c) any cross-contamination resulting from subsurface investigations;
- (d) any damage to subsurface structures and utilities which were identified and located by the Client;
- (e) any Project decisions made by the Client if the decisions were made without the advice of the Consultant or contrary to or inconsistent with the Consultant's advice;
- (f) any consequential loss, injury or damages suffered by the Client, including but not limited to loss of use, earnings and business interruption;
- (g) the unauthorized distribution of any confidential document or report prepared by or on behalf of the Consultant for the exclusive use of the Client;
- (h) the negligence of third parties or other consultants who may be retained by the Client;
- (i) cost estimates provided by the Consultant for the cost of work of any other party, the accuracy of which cannot be guaranteed;
- (j) use by third parties who rely upon or make decisions based upon the Services.

The total amount of all claims the Client may have against the Consultants under this engagement, including but not limited to claims for negligence, negligent misrepresentation and breach of contract, shall be strictly limited to the amount of any professional liability insurance the Consultant may have available at the time such claims are made.

No claim may be brought against the Consultant in contract or tort beyond the limitation prescribed by law in Ontario or, where permitted by law no more than two (2) years after the Services were completed or terminated under this engagement.

DOCUMENTS

All documents prepared by the Consultant or on behalf of the Consultant in connection with the Project are instruments of service for the execution of the Project. The Consultant retains the property and copyright in these documents, whether the Project is executed or not. These documents may not be used on any other project without the prior written agreement of the Consultant.

FIELD SERVICES

Where applicable, field services recommended for the Project are the minimum necessary to observe whether the work of a contractor retained by the Client is being carried out in general conformity with the intent of the Services. Any reduction from the level of services recommended will result in the Consultant providing a qualified certification for the work.

DISPUTE RESOLUTION

If requested in writing by either the Client or the Consultant, the Client and the Consultant shall attempt to resolve any dispute between them arising out of or in connection with this Agreement by entering into structural non-binding negotiations with the assistance of a mediator on a without prejudice basis. The mediator shall be appointed by agreement of the parties. If a dispute cannot be settled within a period of thirty (30) calendar days with the mediator, the dispute shall be referred to and finally resolved by arbitration under the rules of an accredited arbitration centre nearest the location of the Project, which has an expertise in reviewing the dispute in a reasonable time, or by an arbitrator appointed by agreement of the parties. Neither the mediator nor the arbitrator, if appointed, shall in any way be financially interested in the Project or the business of the parties.





REPORT N° ADMIN2019-001

| | |
|---------------------|---|
| Date | 19/03/2019 |
| Submitted by | Helen Collier, CAO |
| Subject | Fire/EMS Station – Funding to cover deficiencies in the EMS portion |
| File N° | Click here to enter text. |

- 1) **NATURE/GOAL :**
To request funding to cover deficiencies in the paramedic portion of the new Fire/Paramedic Stations.
- 2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**
n/a
- 3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**
BE IT RESOLVED THAT Council authorize the Director of Protective Services to approve change orders in the construction of the paramedic stations for a total of \$29,000 borrowed from the building reserve to be created.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le Directeur des Services de la Protection d'approuver les avenants pour la construction des nouvelles stations d'ambulance au montant total de 29 000\$ emprunté de la nouvelle réserve de bâtiment à être créée.
- 4) **BACKGROUND :**
The Fire Paramedic stations were approved by Council as a design build process. The UCPR Paramedic services was consulted for their requirements and those were signed off. With closer review of the details some deficiencies were observed. The Paramedic Service is asking that Council consider including the deficiencies.
- 5) **DISCUSSION :**
The deficiencies have a total cost of \$58,000 including HST. The Chief of the Paramedic service has agreed that half can be covered by UCPR. It was also agreed that they would not require the re-opening Pouliotte to county road 17. That leaves a balance of \$29,000 to be covered by Clarence-Rockland. The budget as it stands cannot absorb these unforeseen costs.
- 6) **CONSULTATION:**
n/a
- 7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

n/a

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

As part of the agreement once the stations are occupied a building reserve will be created from the lease revenues received exceeding the debt payment and regular operational maintenance cost. The building reserve will be used for major repair items in the paramedic station. At the current borrowing rate approximately \$35,000 will be placed in a reserve annually. It is recommended that the \$29,000 be borrowed from that new building reserve.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

n/a

10) **RISK MANAGEMENT :**

n/a

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

n/a

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

- EMS Changes – Rockland & Bourget

EMS Changes - Rockland et Bourget

Doc #: 820723-0161 (3.0)

13-Feb-19

| Item # | Description | Amount |
|--------|---|---------------|
| 1 | Credit 2 stove | |
| | Stove | \$ (1,066.00) |
| | Plug | \$ (702.58) |
| | Extra 3ft of counter x 2 | \$660 |
| 2 | Credit 2 fridge | |
| | Fridge | \$ (2,928.00) |
| 3 | Credit for conduits for 3 Card Readers in Bourget | \$ (512.00) |
| 4 | Extra Ceiling Fans (fans, power and control wiring) | |
| | 2 in Rockland | \$ 3,864.00 |
| | 1 in Bourget | \$ 1,634.00 |
| 5 | Extra for Backing for BPR Antenna | |
| | Rockland | \$275 |
| | Bourget | \$275 |
| 6 | Extra for Grounding for BPR | |
| | Rockland | \$ 354.00 |
| | Bourget | \$ 340.00 |
| 7 | Extra for Punch Clock conduit in Rockland | \$ 953.00 |
| 8 | Extra for Stainless Steel Counter in Rockland StockRoom (exactly like EMS in Plantagenet, including 8 duplex outlets) | \$ 1,200.00 |
| | | \$1,864.50 |
| 9 | Storage Room Counter | |
| | Credit for mop sink | \$ (1,600.00) |
| 10 | Credit for IT Server and equipment in Rockland and Bourget | \$ (2,600.00) |
| 11 | Credit for conduit for 1 speaker in Bourget and 1 red phone in Rockland | \$ (483.00) |
| 12 | Credit data outlets in Lounge and Storage Room | |
| | Rockland - 3 outlets in Lounge and 4 outlets in Storage | \$ (5,368.00) |
| | Bourget - 3 outlets in Lounge | \$ (3,816.00) |

| | | | |
|---------------------|--|-----------|-----------------|
| 13 | Credit one WIFI outlet in Rockland Garage (conduit + wiring) | \$ | (751.71) |
| 14 | Extra hot/cold water connection for hose reel in Rockland | \$ | 1,350.80 |
| 15 | Building Sign | | |
| | Rockland (P&R Pastille illuminated, EMS Shield not illuminated) | \$ | (2,161.25) |
| | Bourget (P&R Pastille illuminated, EMS Shield not illuminated) | \$ | (2,161.25) |
| | Wiring of Prescott & Russell illuminated sign - Rockland | \$ | 1,653.32 |
| | Wiring of Prescott & Russell illuminated sign - Bourget | \$ | 1,653.32 |
| 16 | Change the self contained eye wash station with a fixed one with running water | | |
| | Rockland | \$ | 1,705.00 |
| | Bourget | \$ | 1,705.00 |
| 18 | Light Switch with Occupancy Sensor | | |
| | Rockland - Rooms E09, E10, E11, E12, E13 | \$ | 750.00 |
| | Bourget - Rooms E06 & E07 | \$ | 300.00 |
| | Price difference for 33 lockers of 18" wide x 18" deep (14 in womens, 19 in mens) | \$ | 5,158.60 |
| 19 | Delete washroom benches in Rockland (2 benches) | | |
| | Subtotal | \$ | 1,545.75 |
| AC Technical | | | |
| 20 | Cameras (4 in rockland 3 in bourget) | | |
| | Camera System - Rockland including wiring | \$ | 8,525.00 |
| | Camera System - Bourget including wiring | \$ | 7,927.00 |
| | Conduits for camera Rockland | \$ | 6,864.00 |
| | Conduits for camera Bourget | \$ | 6,395.40 |

Subtotal - Cameras - AC Technical \$ 29,711.40

| | | | |
|---|---|-----------|-----------------|
| 21 | Card Access System | | |
| | Rockland (9 doors) including wiring and electric strike | \$ | (1,740.00) |
| | Bourget (4 doors) including wiring and electric strike | \$ | 6.00 |
| | Electric strikes | \$ | 5,500.00 |
| Subtotal - Card Readers - AC Technical | | \$ | 3,766.00 |

| | | | |
|---|--|-----------|------------------|
| 22 | Storage Cabinet, Narcotics safe with card access | | |
| | Larger conduit for the wiring of the narcotics cabinets 2" instead of 3/4" | \$ | 1,410.35 |
| | Rockland large storage cabinet with narcotics safes including wiring and electric strike | \$ | 3,545.00 |
| | Rockland narcotics cabinet with 8 safes including wiring and electric strike | \$ | 12,068.00 |
| Subtotal - Narcotics cabinets - AC Technical | | \$ | 17,023.35 |

| | | | |
|--|--|-----------|------------------|
| | Sub-Total | \$ | 52,046.50 |
| | ASCO 10% Markup on AC Technical | \$ | 4,673.48 |
| | Total | \$ | 56,719.98 |

* doesn't include HST

THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND

BY-LAW NUMBER 2019-32

BEING A BY-LAW TO AUTHORIZE THE SIGNATURE OF A MEMORANDUM OF UNDERSTANDING WITH THE NATION MUNICIPALITY IN REGARDS TO THE ALLOCATION AND MANAGEMENT OF A NEW JOINT WATER SYSTEM.

WHEREAS Sections 8, 9, and 11 of the Municipal Act, 2001, S.O. 2001, Chapter 25 and amendments thereto provides that every municipal Corporation may pass by-laws for the purpose of governing its affairs as it considers appropriate; and

WHEREAS the Corporation of the City of Clarence-Rockland intends to enter into an agreement with the Nation Municipality for the supply of potable water to Limoges; and

WHEREAS it is deemed necessary to sign a memorandum of understanding with the Nation Municipality in order to define the general terms of the allocation and management of the new joint water system;

NOW THEREFORE, THE COUNCIL OF THE CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND ENACTS AS FOLLOWS:

NOW THEREFORE the Council of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

- 1. THAT** the Mayor the Mayor and Clerk be authorized to sign a Memorandum of Understanding to define the general terms for the allocation and management of the new joint water system between the City of Clarence-Rockland and the Nation Municipality to meet immediate and projected water demands in both municipalities; and
- 2. THAT** the memorandum of understanding be in the form hereto annexed and marked as Schedule "A" to this by-law;
- 3. THAT** this by-law shall come into force on the day of its adoption and shall remain in force until it is repealed.

READ, PASSED AND ADOPTED BY COUNCIL THIS 19TH DAY OF MARCH, 2019.

Guy Desjardins, Mayor

Monique Ouellet, Clerk



REPORT N° INF2019-011, Memorandum of Understanding with Nation Municipality

| | |
|---------------------|--|
| Date | 22/02/2019 |
| Submitted by | Julian Lenhart |
| Subject | Memorandum of Understanding (MOU) - Water Project with the Nation Municipality |
| File N° | |

1) **NATURE/GOAL :**

The purpose of this report is for Council to authorize the Mayor and City Clerk to sign the Memorandum of Understanding (MOU) with the Nation Municipality to supply water to Limoges.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

Resolution 2018-111, THAT Council authorizes the Director of the Infrastructure and Planning to retain legal services in order to negotiate the terms and conditions of a Memorandum of Understanding (MOU) with the Nation Municipality for the supply of potable water to Limoges; and

FURTHER THAT Council authorizes the Director of the Infrastructure and Planning to execute the said Memorandum of Understanding once negotiated to his satisfaction.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

WHERE AS Vice and Hunter LLP have been retained by the City to review the terms and conditions of the Memorandum of Understanding and that revisions have been made accordingly

WHERE AS the Memorandum of Understanding has been negotiated to the satisfaction of the Director of Infrastructure and Planning

BE IT RESOLVED that the Committee of the Whole recommends that Council approves a by-Law to authorize the Mayor and the City Clerk to sign the Memorandum of Understanding with the Nation Municipality to supply potable water to Limoges.

4) **BACKGROUND :**

In 2017, the City assessed the feasibility of addressing the potable water supply needs for both the City of Clarence-Rockland (The City) and The Nation Municipality. It was confirmed that the supply needs for both Cities can be met with the implementation of capital improvements to the City's existing water distribution network.

In 2018, capital cost and cost ratios were presented to Council along with the guiding principles that formed the basis of the Memorandum of Understanding. Additionally, the City retained the services of Vice and Hunter LLP to revise the terms and conditions of the Memorandum of Understanding to insure that the interests of the City were protected. Following the revisions, the Memorandum of Understanding was finalized and is now ready to be signed.

5) **DISCUSSION :**

The Department is of the opinion that the City will benefit greatly from the terms negotiated in the Memorandum of Understanding to supply potable water to the Nation Municipality. The following is a short summary of the advantages.

- Capital investment savings of \$12 million over 20 years;
- \$2.6 million compensation for the use of existing infrastructure payable upon commissioning of transmission main;
- Guaranteed minimum purchase of 350m³;
- \$164,000 additional revenues.

Project Scope

The project consists of installing approximately 10 km of watermain from the Cheney water reservoir along Indian Creek Road to the Nation's existing water treatment plant in Limoges along Limoges Road. Refer to the key map attached in Attachment 1 for the City's existing water network layout and the preliminary water supply layout alternative to service Limoges. Subsequent to the construction of the watermain, the City's existing infrastructure will require capital improvements to meet both Municipalities development needs. See the Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table in the MOU for the required capital upgrades, costs and timing to service the City plus Limoges and the average cost sharing of capital upgrades between Municipalities.

Capital Cost

In order to support growth within the City of Clarence-Rockland, the City will need to invest approximately \$29 million over 20 years. However, this capital investment is drastically reduced if the City collaborates with the Nation Municipality and supplies them with potable water. This partnership will save the City approximately \$12 million over the same 20-year period. This means that the City would only need to invest \$17 million over 20 year to support its growth instead of the \$29 million otherwise required. The Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table on page 4 of the MOU shows the cost distribution ratios and total capital investment requirements between both Cities.

Additionally, as negotiated in the Memorandum of Understanding, the Nation Municipality will provide compensation of \$2.6 million to the City of Clarence-Rockland for the apportioned costs for the use of existing infrastructure in Clarence-Rockland. This payment will be due at commissioning of the transmission main between Cheney and Limoges.

Bulk Rate and Operating Cost

The initial bulk rate to be charged to the Nation Municipality shall be 1.2811 \$ per cubic meter of potable water. This rate is subject to be annually reviewed by the Joint Management Committee. The Nation Municipality has agreed to purchase a minimum of 350 m³/day of potable water, which will result in projected annual revenue of \$164,000.

Next Steps

The following are the anticipated next steps;

- Execute joint agreement, expected to be completed in 2019;
- EA, design and construction of transmission main, expected to be completed between late 2019 and early 2020;
- Design and construction of future capital improvement as per the Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table in the Memorandum of Understanding.

6) **CONSULTATION:**

The Department has consulted with our water and wastewater operators, Ontario Clean Water Agency (OCWA) regarding operational cost and impacts.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

The payment of 2.62 million dollars from the Nation is to be contributed to a reserve to fund initial capital cost. Other significant capital investments and projects identified in the MOU will be considered in the new Development Charge study.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

The City Clarence-Rockland and the Nation Municipality will need to enter in an official joint agreement.

10) **RISK MANAGEMENT :**

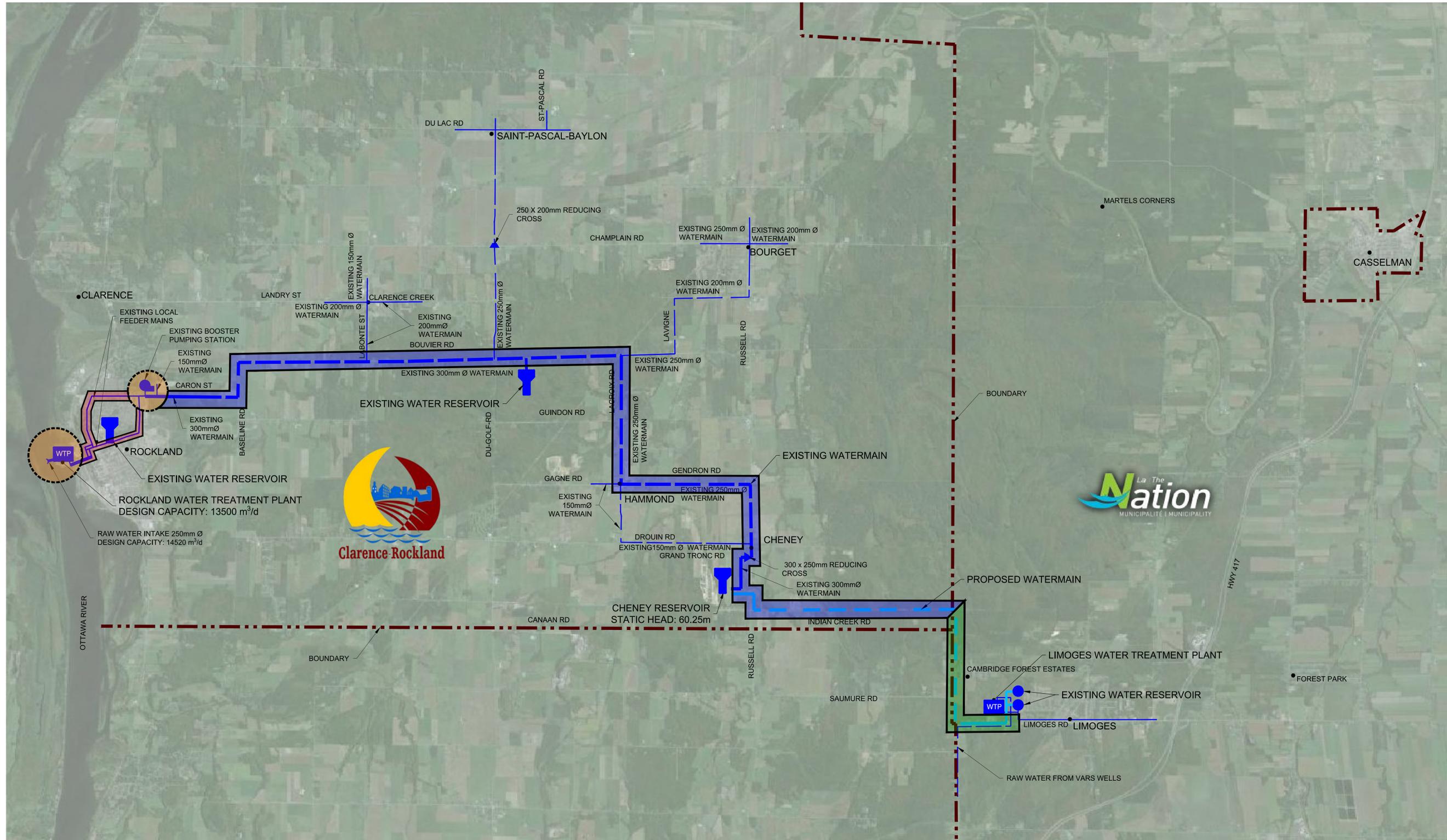
N/A

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

This project is aligned with the Financial Stability Pillar of the City's Strategic Plan.

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

- Attachment 1 – Clarence-Rockland/Nation Joint Water System, Joint Water System Layout.
- Memorandum of Understanding (MOU) Rev. 01-31-2019.
- Attachment 2 – Limoges Water Supply Alternative, Preliminary Water System Layout.



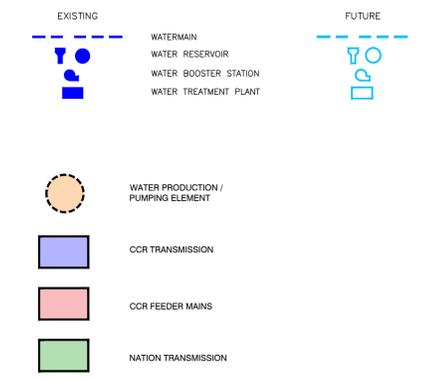
NOTES

- DO NOT SCALE DRAWINGS; ONLY FIGURED DIMENSIONS ARE TO BE USED. WHERE DOUBT EXISTS; FILE REQUEST FOR INTERPRETATION AND REQUEST CLARITY.
- IT IS THE RESPONSIBILITY OF THE GENERAL CONTRACTOR TO VERIFY DIMENSIONS ON SITE; REPORT DISCREPANCIES TO THE ARCHITECT PROMPTLY.
- GENERAL CONTRACTOR TO TAKE INTO ACCOUNT CONSTRUCTION TOLERANCE; GENERAL CONTRACTOR TO COORDINATE THE WORK OF DIFFERENT TRADES TO COMPLY WITH DESIGN INTENT.
- DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE COMPLEMENTARY AND ARE TO BE READ TOGETHER.

COPYRIGHT

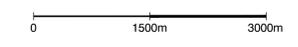
THIS DRAWING IS AN INSTRUMENT OF SERVICE AND IS PROTECTED BY COPYRIGHT AND IS THE SOLE PROPERTY OF EXP SERVICES INC. COPIES, INCLUDING ELECTRONIC COPIES MAY ONLY BE USED FOR THE PURPOSE INTENDED, FOR THE SINGLE PROJECT FOR WHICH THEY ARE ISSUED AND MAY NOT BE OFFERED FOR SALE OR TRANSFER WITHOUT THE EXPRESS WRITTEN PERMISSION OF THE ENGINEER.

LEGEND



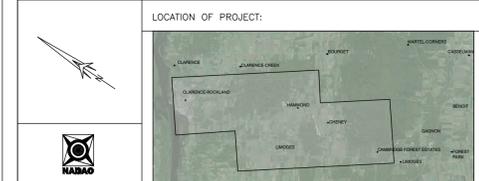
| | | | | |
|----------|------------|------------------------|-------------|-----------|
| 5 | 2018/11/29 | MoU (DRAFT FOR REVIEW) | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 4 | 2018/06/18 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 3 | 2017/03/14 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 2 | 2017/03/10 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 1 | 2017/02/24 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| REV. No. | DATE | NATURE | DRAWN | APPROVED |

ISSUE RECORD: _____ BY _____

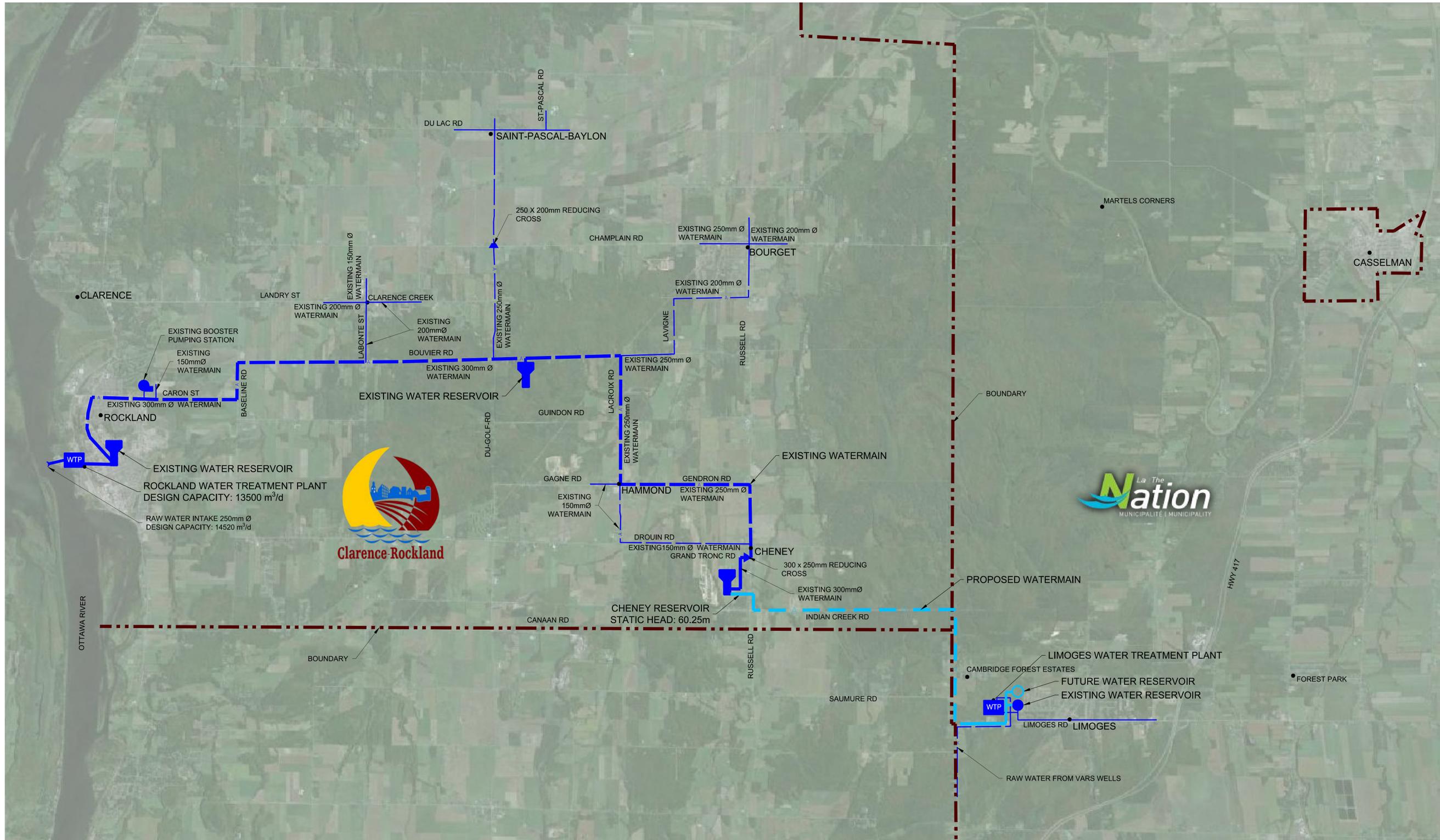


PROJECT: CCR / NATION JOINT WATER SUPPLY

DRAWING: JOINT WATER SYSTEM LAYOUT



| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| SURVEYED: - | CONCEPTION: P.MAGUIRE, ing. |
| DRAWN: M-O GRATTON, ing. j | REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. |
| REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. | APPROVED: P.MAGUIRE, ing. |
| DATE: 2016/10/05 | SCALE: HOR. 1:40000 |
| CONTRACT No.: GAT-00235661-A0 | PLAN No.: C01 |



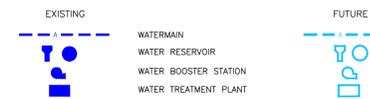
NOTES

- DO NOT SCALE DRAWINGS; ONLY FIGURED DIMENSIONS ARE TO BE USED. WHERE DOUBT EXISTS; FILE REQUEST FOR INTERPRETATION AND REQUEST CLARITY.
- IT IS THE RESPONSIBILITY OF THE GENERAL CONTRACTOR TO VERIFY DIMENSIONS ON SITE; REPORT DISCREPANCIES TO THE ARCHITECT PROMPTLY.
- GENERAL CONTRACTOR TO TAKE INTO ACCOUNT CONSTRUCTION TOLERANCE; GENERAL CONTRACTOR TO COORDINATE THE WORK OF DIFFERENT TRADES TO COMPLY WITH DESIGN INTENT.
- DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE COMPLEMENTARY AND ARE TO BE READ TOGETHER.

COPYRIGHT

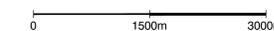
THIS DRAWING IS AN INSTRUMENT OF SERVICE AND IS PROTECTED BY COPYRIGHT AND IS THE SOLE PROPERTY OF EXP SERVICES INC. COPIES, INCLUDING ELECTRONIC COPIES MAY ONLY BE USED FOR THE PURPOSE INTENDED, FOR THE SINGLE PROJECT FOR WHICH THEY ARE ISSUED AND MAY NOT BE OFFERED FOR SALE OR TRANSFER WITHOUT THE EXPRESS WRITTEN PERMISSION OF THE ENGINEER.

LEGEND



| | | | | |
|----------|------------|-------------|-------------|-----------|
| 3 | 2017/03/14 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| 2 | 2017/03/10 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| 1 | 2017/02/24 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| REV. No. | DATE | NATURE | DRAWN | APPROVED |

ISSUE RECORD: _____ BY _____



PROJECT: LIMOGES WATER SUPPLY ALTERNATIVE

DRAWING: PRELIMINARY WATER SYSTEM LAYOUT



| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| SURVEYED: - | CONCEPTION: P.MAGUIRE, ing. |
| DRAWN: M-0 GRATTON, ing jr | REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. |
| REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. | APPROVED: P.MAGUIRE, ing. |
| DATE: 2016/10/05 | SCALE: HOR. 1:40000 |
| CONTRACT No.: GAT-00235661-A0 | PLAN No.: C01 |



Clarence-Rockland/Nation Joint Water System

Memorandum of Understanding

The purpose of this memorandum of understanding (MoU) is to define the general terms for the allocation and management of the new joint water system between the City of Clarence-Rockland and the Nation Municipality to meet immediate and projected water demands in both municipalities.

1. Joint Water System

- 1.1 The joint water system is described as the existing and future water production and transmission infrastructure required to deliver water to Limoges in the Nation Municipality, while maintaining existing and projected water demands in the City of Clarence-Rockland.

Generally, most of the existing and future joint water system infrastructure is in the City of Clarence-Rockland, however sections of the new water transmission main from Cheney to Limoges will be located in both municipalities.

The following main infrastructure elements compose the joint water system:

- | | |
|-------------------------|--|
| - Water treatment Plant | - Raw water intake / piping |
| - Feeder watermains | - Booster pump stations |
| - Transmission mains | - Control valve structures |
| - Metering stations | - Associated mechanical and electrical works |

- 1.2 In order to simplify the joint water system required for both municipalities, it is understood only main production and transmission elements including all associated works shall describe the joint water system. The attached plan, preliminary Joint Water System Layout (C01), shows the proposed main infrastructure elements. It is also understood the feeder watermains from the Rockland Water Treatment Plant to the Caron Booster Station shall consist of the following local infrastructure (including isolation valves, but excludes water services):

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| - Edwards Street Watermain | - Wallace Street Watermain |
| - McCall Street Watermain | - Pouliotte Street Watermain |
| - Gareau Street Watermain | - Laurier Street Watermain |
| - St-Joseph Street Watermain | - Docteur Corbeil Blvd Watermain |
| - Caron Street Watermain | |



It is important to note that future infrastructure improvements for the Joint Water System may be different from the recommendations provided in the CH2M Report. Growth revisions in each municipality should be analysed annually to plan optimal infrastructure improvements. All Alternate infrastructure solutions affecting the Joint Water System shall be presented to the Joint Management Committee.

2. Residual and Allocated Capacity

- 2.1 It is understood that the existing water system in Clarence-Rockland is likely capable of delivering initial demands to Limoges with the construction of a new transmission main between Cheney and Limoges, and with minor improvements to the existing water system. The initial capacity available for delivery to Limoges is estimated to be: 350 m³ per day (average day demand), which translates approximately to a system delivery capacity of 8.1 l/s (maximum day demand).
- 2.2 The allocated capacity can be defined as the percentage of total water production and transmission capacity of the Joint Water System allocated to each Municipality. Based on the projected growth in each municipality, ultimate maximum day demands (MDD) as provided below shall be used to determine the allocated capacity percentages:

| Infrastructure Recommendation Description | Allocated Demand (MDD) (m ³ /d) | | Capacity Allocation (%) | |
|---|--|--------------|-------------------------|---------|
| | CCR | Limoges | CCR | Limoges |
| New transmission main – Cheney ET to Limoges | 313 | 6,257 | 5% | 95% |
| Caron BS Upgrades | 7,168 | 6,994 | 51% | 49% |
| New transmission main – Caron BS to Bouvier Rd. and Labonte St. | 4,265 | 6,987 | 38% | 62% |
| New transmission main – Bouvier Rd. and Labonte St. to Bouvier ET | 4,265 | 6,987 | 38% | 62% |
| Rockland WTP Upgrades | 13,087 | 6,798 | 66% | 34% |
| Feeder watermains from WTP to Caron BS - Edwards St, Wallace St, McCall St, Poulliotte St, Gareau St, Laurier St, St-Joseph St, Docteur Corbeil Blvd, Caron St | (see note 1) | (see note 1) | 69% | 31% |
| New Bouvier BS | 2,047 | 6,992 | 23% | 77% |
| New transmission main – Bouvier BS to Cheney ET | 313 | 6,257 | 5% | 95% |

- Note 1: The feeder watermains of the joint water system were selected based on the main conveyance path identified in Ch2m report.

3. Cost Sharing – Production and Transmission of Potable Water

It is understood that the cost sharing for the required infrastructure to produce and deliver potable water shall be based on the “Apportioned Costs by Recommended Infrastructure Upgrade” option as described in the CH2M Report (Section 6.2).

4. Compensation - Existing Infrastructure

The Nation Municipality will provide compensation to the City of Clarence-Rockland for existing infrastructure, and as detailed in the CH2M report, Section 6.2.3.2, the apportioned costs for the use of existing infrastructure in Clarence-Rockland is 2.62 million dollars. It is understood that payment will be due at commissioning of the transmission main between Cheney and Limoges.

5. Bulk Rate (Operation & Maintenance)

The Joint Water System shall be operated with water rates reflecting the actual cost of production, transmission and such additional operating costs as deemed necessary by the Joint Management Committee and/or required by legislative authority. Although the bulk rate could be adjusted annually based on actual Operation & Maintenance (O&M) costs, the initial bulk rate to be charged to the Nation Municipality shall be 1.2811 \$ per cubic meter of potable water delivered to Limoges. The Nation Municipality will commit to purchasing a minimum of 350 m³ per day (average day demand) from initial delivery of potable water to Limoges, provided the joint water system can deliver the flow.

The City of Clarence-Rockland will be responsible for all O&M costs to deliver potable water (with defined chlorine residual) to the Nation Municipality (Limoges). Independent of the Management Agreement, each municipality will be responsible for the funding (reserve) of joint water system repairs and/or replacement not normally included in O&M.

6. Implementation and Financing

The proponent for the improvements to produce and deliver the projected water demands shall be responsible for the implementation and initial funding of the project. In accordance with the cost sharing principle, repayment of all infrastructure allocated costs shall be due when the applicable water demand trigger is reached. The water demand trigger shall be defined for each municipality as a projected average day demand, or a maximum day demand associated with the infrastructure improvement. Water demand triggers could be modified based on annual reviews and based on alternate solutions as described in section 1.2 above.

If both municipalities are considered to have reached a trigger, the Joint Management Committee shall name the appropriate proponent.

Debt financing (front-ending) by the proponent on behalf of the other municipality shall not exceed **2 years**.

Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation – Aggressive Cost Estimate (joint system)

| Implementation Year | Infrastructure Description | Water demand Trigger (ADD) (m3/d) | | Cost Share (%) | | Total (\$ M) | Cost Share (\$) | |
|---------------------|---|-----------------------------------|---------|----------------|---------|----------------|-----------------|----------------|
| | | CCR | Limoges | CCR | Limoges | | CCR | Limoges |
| 2019-2020 | Existing infrastructure | - | 350 | 0 | 100 | \$2.62 | 0 | \$2.62 |
| 2019-2020 | New Watermain – Cheney ET to Limoges | - | 350 | 5% | 95% | \$10.28 | \$0.49 | \$9.79 |
| 2019-2020 | New Watermain – St. Jean St: Patricia St. to Docteur Corbeil Blvd. | - | 350 | 58% | 42% | \$0.40 | \$0.23 | \$0.17 |
| | | | | | | \$13.30 | \$0.72 | \$12.58 |
| 2024-2025 | Caron BS Upgrades | 5631 | 1000 | 51% | 49% | \$2.18 | \$1.11 | \$1.07 |
| 2024-2025 | New Watermain – Caron St: Docteur Corbeil Blvd. to the Caron BS | 5631 | 1000 | 51% | 49% | \$0.17 | \$0.09 | \$0.08 |
| 2024-2025 | Rockland WTP Upgrades | 5631 | 1000 | 66% | 34% | \$14.97 | \$9.85 | \$5.12 |
| | | | | | | \$17.32 | \$11.05 | \$6.27 |
| 2030-2031 | Replace Watermain – St. Joseph St: Patricia St. to Des Pins Ave. | 6518 | 1500 | 55% | 45% | \$0.14 | \$0.08 | \$0.06 |
| 2030-2031 | New Watermain – Bouvier BS to Cheney ET | 6518 | 1500 | 5% | 95% | \$9.25 | \$0.44 | \$8.81 |
| 2030-2031 | Replace Watermain – Edwards St: Rockland WTP to Highway 17 (east side pipe) | 6518 | 1500 | 77% | 23% | \$0.45 | \$0.35 | \$0.10 |
| | | | | | | \$9.84 | \$0.87 | \$8.97 |
| 2035-2036 | New Watermain – Caron BS to Bouvier Rd. and Labonte St. | 7259 | 2500 | 38% | 62% | \$5.17 | \$1.96 | \$3.21 |
| 2035-2036 | Replace Watermain – Edwards St: Highway 17 (east side pipe) to McCall St. | 7259 | 2500 | 64% | 36% | \$0.34 | \$0.21 | \$0.13 |
| 2035-2036 | New Watermain – Bouvier Rd. and Labonte St. to Bouvier ET | 7259 | 2500 | 38% | 62% | \$2.97 | \$1.13 | \$1.84 |
| 2035-2036 | New Bouvier BS | 7259 | 2500 | 23% | 77% | \$3.17 | \$0.72 | \$2.45 |
| | | | | | | \$11.65 | \$4.02 | \$7.63 |

7. Joint Management Committee

The role of the Joint Management Committee is to share information and make recommendations to one or both Councils for approval on issues related to the Joint Water System. It is understood that an equal number of members from each municipality shall form the Joint Management Committee.

8. Legal Review – DRAFT MOU

Both municipalities completed a preliminary legal review of the Draft MOU. The legal comments have been responded to by email and/or in revisions to the Draft MOU. For reference, the following attached documents are provided in complement to the MOU:

- City of Clarence-Rockland legal review comments and responses by EXP
- Letter from SKS Law LLP/SRL dated December 12th 2018 – MOU legal review comments
- Email from EXP dated December 21st 2018 – responses to SKS legal review comments

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have hereunto affixed their respective corporate seals duly attested by the hands of their respective proper officers duly authorized in that behalf.

The Corporation of the City of Clarence-Rockland

| | |
|--------------------------|-------------------------------------|
| _____ Date of Signing | By: _____ Guy Desjardins, Mayor |
| _____ Date of Signing | By: _____ Monique Ouellet, Clerk |

The Corporation of The Nation Municipality

| | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| _____ Date of Signing | By: _____ François St-Amour, Mayor |
| _____ Date of Signing | By: _____ Josée Brizard, Clerk |

**CORPORATION OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND
BY-LAW 2019-33**

BEING A BY-LAW OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND TO CONFIRM PROCEEDINGS OF THE COUNCIL OF THE CITY OF CLARENCE-ROCKLAND AT ITS REGULAR MEETING HELD ON MARCH 19, 2019.

WHEREAS Sub-section 5(1) of the Municipal Act, 2001, as amended, provides that the powers of a municipal corporation are to be exercised by its Council;

AND WHEREAS Sub-section 5(3) of the said Municipal Act provides that the powers of every council are to be exercised by By-law;

AND WHEREAS it is deemed expedient that the proceedings of the Council of the City of Clarence-Rockland at this meeting be confirmed and adopted by By-law;

THEREFORE the Council of the City of Clarence-Rockland enacts as follows:

1. **THE** action of the Council of the City of Clarence-Rockland in respect of each recommendation contained in any reports of committees and of local boards and commissions and each motion and resolution passed and other action taken by the Council of the City of Clarence-Rockland at this meeting is hereby adopted and confirmed as if all such proceedings were expressly embodied in this by-law.
2. **THE** Mayor and the appropriate officials of the City of Clarence-Rockland are hereby authorized and directed to do all things necessary to give effect to the action of the Council of the City of Clarence-Rockland referred to in the proceeding section.
3. **THE** Mayor and the Clerk, are authorized and directed to execute all documents necessary in that behalf and to affix thereto the corporate seal of the City of Clarence-Rockland.

READ, PASSED AND ADOPTED IN OPEN COUNCIL THIS 19TH DAY OF MARCH, 2019.

Guy Desjardins, Mayor

Monique Ouellet, Clerk